



Commission Locale de l'Eau



Élaboration des scénarios et détermination d'une stratégie globale pour le SAGE Giessen-Lièpvrette

Note Phase 2.3 : Proposition et choix d'une stratégie pour le SAGE Giessen Lièpvrette

ACTeon/ ECOSCOPI/FLUVIAL.IS

Dec. 2011

620 0 \$,5 (#

Abréviations.....	6
Note au lecteur.....	8
1 Rappel des scénarios contrastés pour le SAGE	9
1.1 OBJECTIFS ET METHODE DE CONSTRUCTION DES SCENARIOS.....	9
1.1.1 Description des scénarios :	12
1.2 REPARTITION DES ACTIONS PAR SCENARIO.....	13
2 Synthèse des questionnaires	14
3 proposition de stratégie: ambition et réalisme :	17
4 Evaluation technico-économique de la stratégie	32
4.1 QUELLES ACTIONS POUR QUELS ENJEUX ?	32
4.2 QUI PORTE QUOI ?	34
4.3 QUELS BENEFICIAIRES?	37
4.4 POUR QUELLE EFFICACITE ENVIRONNEMENTALE ?	38
4.4.1 Evaluation du niveau d'atteinte des objectifs du SDAGE.....	38
4.4.2 Evaluation du niveau de réponse aux enjeux du SAGE	44
4.4.3 Evaluation de l'impact sur les autres compartiments de l'environnement : synthèse de l'évaluation environnementale	46
5 Evaluation socio-économique	49
5.1 COMPARAISON DES COUTS SCENARIOS ET STRATEGIE	49
5.2 ANALYSE DES FINANCEMENTS.....	53
5.3 COMPARAISON AU RYTHME HISTORIQUE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	60
5.4 LA NECESSAIRE HOMOGENEISATION DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE	63
6 Synthèse de l'évaluation des scénarios	65
ANNEXE 1 : Ventilation des actions par scénarios	71
ANNEXE 2 : Organisation générale de l'étude	81
ANNEXE 2 : Chronogramme de l'étude	82

75%/(8 ;#

Tableau 1 : Philosophie des scénarios.....	10
Tableau 2 : Proposition de combinaison des variables et positionnements potentiels du SAGE en 4 scénarios contrastés.....	11
Tableau 3 : Tableau de distribution des actions par enjeu selon chaque scénario	33

) ,*85 (6#

Figure 1. Nombre d'actions par enjeu par scénario	34
Figure 2. Nombre d'actions par type de maîtrise d'ouvrage.....	34
Figure 3 : Nombre d'actions par maître d'ouvrage en fonction des cibles	36
Figure 4 : Nombre d'actions par cible et par scénario.....	38
Figure 5 : Coûts des actions par cible et par scénario	38
Figure 6 : apport de la démarche d'évaluation environnementale dans le processus d'élaboration du SAGE (in Albrecht, 2011, en cours de rédaction)	46
Figure 7 : impact des différents scénarios au regard des compartiments environnementaux (in A. Albrecht, 2011, en cours de rédaction)	48
Figure 8 : Coûts de fonctionnement et investissements des scénarios	50
Figure 9 : Distribution des coûts totaux annualisés par enjeu et par scénario.....	51
Figure 10 : Distribution des financements pressentis par financeur et type de financement.....	54
Figure 11 : Répartition des coût par financeurs selon les cibles.....	56
Figure 12 : Répartition des actions par enjeu et par CDC	59
Figure 13 : Répartition des coûts par enjeu et par CDC.....	59
Figure 14 : ETP d'animation induit par les actions de chaque scénario	60
Figure 15 : Budget alloué aux enjeux eau dans les communes du bassin Giessen Lièpvrette de 1990 à 2011.....	61
Figure 16 : Budget alloué aux enjeux eau par CDC du bassin Giessen Lièpvrette de 1990 à 2011	62
Figure 17 : Comparaison des couts annualisés des 5 scénarios du SAGE au montant moyen alloué par les communes aux enjeux d'eau de 2000 à 2010.	62
Figure 18 : Comparaison des compétences de maîtrise d'ouvrage en matière de gestion de l'eau des collectivités du bassin et leviers d'homogénéisation.....	64
Figure 19 : Tableau de synthèse de paramètres d'évaluation technique et économique pour chaque scénario et la proposition de stratégie.....	65

ABRÉVIATIONS

AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AEP : Alimentation en Eau Potable
AGRESTE : Service Statistique du Ministère de l'Agriculture
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ASA : Association Syndicale Autorisée
BCAE : Bonne Condition Agro-environnementale
CAD : Contrat d'Agriculture Durable. Remplace les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) suspendus le 06 août 2002 par décision ministérielle.
CG : Conseil Général
CLE : Commission Locale de l'eau
COGEPOMI : Comité de Gestion des Poissons Migrateurs
CPER : Contrat de Plan Etat Région
CRE : Contrat Restauration Entretien de rivière
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation (cf. C.A.D.)
DBO5 : Demande Biochimique d'Oxygène sur 5 jours
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DCR : Débit de Crise
DDEA : Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
DERU : Directive Eau Résiduaire Urbaine
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement, DREAL suite à la RGPP
DOCOB : Document d'Objectifs Natura 2000
DOE : Débit Objectif d'Etiage
DPF : Domaine Public fluvial
DSA : Débit de Seuil d'Alerte
EH : Equivalents-Habitants.
ENS : Espace Naturel Sensible
GRAPPE : Groupe Régional d'Action contre la Pollution par les Produits Phytosanitaires dans l'Environnement
IAA : Industrie Agro-Alimentaire
IBD : Indice Biologique Diatomées
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
IPR : Indice Poisson de Rivière :
IREP : base de données du Registre français des Emissions Polluantes
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (30 décembre 2006)
LGV : Ligne à Grande Vitesse
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
MAE : Mesure Agro (ou agri) Environnementale
MATER ou MAE T : Mesure Agro (ou Agri) Environnementale Territorialisée
MISE : Mission Interservices de l'Eau, regroupe les services de l'Etat concernés

OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (créé le 27 avril 2007 en remplacement du CSP)
PAC : Politique Agricole Commune
PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PCB : PolyChloroBiphényles.
PdM : Programme de Mesures
PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal
PHAE : Prime Herbagère Agro-environnementale (voir MAE)
PLAGEPOMI : Plan de Gestion des Migrateurs conçu par le COGEPOMI
PLU : Plan Local d'Urbanisme : remplace le P.O.S, Plan d'Occupation du Sol.
PME / PMI : petites et moyennes entreprises / industries
PMTVA : Prime Vache Allaitante
PNR : Parc Naturel Régional
PPC : Périmètre de Protection de Captage (d'alimentation en eau potable).
PPRi : Plan de Prévention des Risques inondations
PVE : Plan Végétal Environnement
QMNA 5 : Débit d'Etiage Mensuel Quinquennal
RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole
ROM : Réseau d'Observation des Milieux, outil d'analyse des contextes piscicoles grâce au poisson comme indicateur de l'état des milieux
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration
SAU : Surface Agricole Utilisée.
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
SDC : Schéma Départemental des Carrières
SFP : Surface Fourragère Principale
SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEP : Station d'Épuration
STH : Surface Toujours en Herbe
TVB : Trame Verte et Bleue
UE : Union Européenne
UGB : Unité Gros Bovin, UGBN : en équivalent azote
ZAC : Zone d'Activité Commerciale

NOTE AU LECTEUR

Cette note est réalisée dans le cadre du choix de la stratégie du SAGE Giessen Lièpvrette, phase 2.3 de l'étude « Phase d'élaboration des scénarios et détermination d'une stratégie globale du SAGE Giessen-Lièpvrette » réalisée par le groupement ACTeon, Fluvial.IS et Ecoscop.

Suite à la définition et aux chiffrages des impacts de 4 scénarios pour le SAGE, les membres de la CLE ont été amenés à se positionner par écrit sur le scénario qui leur semblait préférable pour le bassin. Des possibilités d'ajustements étaient également offertes afin d'accroître/réduire l'ampleur du scénario choisi sur certaines actions, dans le but de coller aux enjeux phares du bassin.

A ce jour, une vingtaine de structures ont fait part de leur avis.

C'est sur cette base qu'a été élaborée la proposition de stratégie figurant dans la présente note. Elle abordera successivement :

- Une synthèse des retours des questionnaires ;
- La proposition de combinaison d'actions composant la stratégie ;
- L'impact économique, social et environnemental de ce choix au regard des autres scénarios en lice.

Cette note a été préalablement discutée et validée par le bureau de la CLE et constituera le support des discussions de la CLE du 12 décembre 2011 où la proposition de stratégie sera soumise au vote.

1 RAPPEL DES SCENARIOS CONTRASTES POUR LE SAGE

1.1 Objectifs et méthode de construction des scénarios.

L'objectif derrière la définition de scénarios contrastés est de fournir à la CLE des éclairages sur les possibilités qui s'offre à elle face aux enjeux identifiés lors du scénario tendanciel. L'analyse technico-économique de chacun des scénarios qui fera suite à leur formulation permettra également à la CLE de prendre conscience des implications de leur choix (en terme de maîtrise d'ouvrage, répartition financière, atouts/inconvénients pour les usages, gains environnementaux...).

Afin de construire des scénarios qui couvrent les principales incertitudes sur l'avenir et choix potentiels du SAGE, le travail a été mené en trois temps lors des ateliers:

- Identification des principaux facteurs d'incertitudes sur l'avenir et les positionnements possibles de la CLE
- Formulation des hypothèses majeures offertes
- Combinaison des hypothèses en scénarios cohérents. Chaque scénario se doit d'être plausible et cohérent en terme de combinaison de variable. Cela ne présage pas sur son acceptabilité qui dépend fortement du point de vue de chaque acteur.

Le tableau suivant synthétise les principaux facteurs d'incertitude/positionnements envisageables pour le SAGE et rappelle les combinaisons en 4 scénarios contrastés.

Tableau 1 : Philosophie des scénarios

		Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4
Facteur d'incertitude	Options – hypothèses	A minima	Coût/efficace à priorité les axes majeurs du Giessen et de la Lièpvrette	Coût/efficace à priorité têtes de bassin	Un SAGE à Haute Qualité Environnementale « HQE »
Financement	Souplesse financière : Maintien d'un financement similaire à l'actuel : mobilisation de ressource financières externes : Agence de l'eau, mesures compensatoires des aménagements (digues, déviation Chatenois...)				X
	Restrictions budgétaires tendancielle – crise des collectivités territoriales	X	X	X	
Positionnement et rôle du SAGE	SAGE Facilitateur : - Règlement léger et peu ambitieux - SAGE en Appui technique et administratif des membres de la CLE - Pas de politique propre : Politique du SAGE = Somme des politiques des membres de la CLE - Disparités spatiales d'intervention selon les initiatives/dynamisme locaux	X		X	
	SAGE Chef d'orchestre : - Règlement fort et ambitieux - Politique du SAGE > politiques individuelles des membres de la CLE - CLE : interlocuteur unique du bassin en matière d'eau - SAGE hiérarchise les priorités et guide les financements vers les objectifs du SAGE - Incite/initie voire prend (EPTB) la maîtrise d'ouvrage		X		X
Priorités d'intervention	Les têtes de bassin : - Suppose la franchissabilité des axes principaux du fait de la réglementation sur le classement des cours d'eau, les mesures compensatoires du projet de digues et la	A minima	A minima	X	X

	politique volontariste de la CC de Ville - Urbanisation tendancielle inéluctable dans fonds de vallée, Les cadres réglementaires protègent les zones inondables, le SAGE se focalise sur d'autres milieux - Priorité aux actions à l'amont : recharge de nappe à l'amont des sources, sécurisation de l'AEP des communes amont, respect de débit réservé à l'aval des sources, micro infrastructures de rétention (crue), - Gestion des boisements adéquats avec la ressource - Protection des zones humides - Rétablissement de la franchissabilité des annexes hydrauliques, - Visibilité limitée des actions du SAGE : amont, forêt				
	Priorités aux axes Giessen et Lièpvrette : Suppose un SAGE qui impose ses objectifs aux documents d'urbanisme - Maintien, reconquête du fuseau de mobilité et des zones inondables et zones humides associées en fond de vallée - Grande visibilité des actions du SAGE à proximité des municipalités des vallées - Accent moindre sur les têtes de bassins	A minima	X	A minima	X
	Priorité à la communication et l'information: - Accent sur la communication et les opérations de sensibilisations. - Peu d'actions opérationnelles	X	X	X	X

Tableau 2 : Proposition de combinaison des variables et positionnements potentiels du SAGE en 4 scénarios contrastés.

1.1.1 Description des scénarios :

Scénario à minima :

Dans un contexte de **restriction budgétaire** le SAGE est réduit à un **outil de sensibilisation** sans véritables actions ambitieuses. La CLE se positionne en **appui des initiatives** des différents membres **sans véritables politique propre**. Ainsi les **hétérogénéités territoriales** subsistent. Le budget limité est alloué en priorité aux actions de communication et **sensibilisation** des différents acteurs : grand public, artisans, agriculteurs, élus sur différentes thématiques : fonctions des zones humides, prise en compte de l'eau dans les POS, PLU, leviers de réduction des pollutions artisanales, amélioration des dispositifs d'ANC... Seules quelques actions sont menées sur les pollutions diffuses, la franchissabilité et les zones inondables/humides en **réponse à des pressions réglementaires** ou suite à des initiatives ponctuelles (acquisition foncière). Dans ce SAGE le Document de **règlement est relativement pauvre** et la majorité des actions figurent dans le PAGD.

Scénario Coût/efficace à priorité têtes de bassin :

Ce scénario part du principe que les enjeux associés à la protection des zones inondables, fuseau de mobilité, franchissabilité sur **les 2 axes principaux Giessen et Lièpvrette seront couverts** à minima par l'effet cumulé de la réglementation sur le classement des cours d'eau et la non construction dans les zones inondables, la mise en œuvre de mesures compensatoires liées au projet Dignes de Sélestat et éventuellement la déviation de Chatenois (restauration de ZI et franchissabilité du Giessen aval). **L'accent est ainsi mis sur les secteurs non concernés et notamment les têtes de bassin**. Les réponses aux enjeux de l'aval sont fournies en **priorité à l'amont** : zones humides de versants, franchissabilité des annexes hydrauliques, recharge de nappe à l'amont de sources, réservation de débit réservé pour les rus amont, micro-retenues et rétention dynamique en milieu forestier pour limiter les crues... Le principe d'action se base principalement sur de **l'incitation et la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux figurant au sein du PAGD** (peu de dispositions dans le règlement). Chacune des actions est dimensionnée à un niveau de coût/efficacité optimal. L'atteinte des objectifs du SDAGE est dépendante du niveau d'application de la réglementation, mais est relativement incertain dans les délais fixés.

Scénario Coût/efficace à priorité les axes majeurs du Giessen et de la Lièpvrette :

L'ambition de ce scénario est de **faire du Giessen et de la Lièpvrette de véritables trames bleues fonctionnelles, artères des deux vallées**. La priorité est mise sur : i) l'arrêt de la dégradation du fuseau de mobilité, des zones humides de bordure de cours d'eau, des zones d'expansion de crue ii) la reconquête des surfaces dégradées iii) la restauration de la franchissabilité sur les deux axes. Chacune des actions est dimensionnée à un niveau de coût/efficacité optimal. La protection et reconquête en zone urbanisée se base sur un **règlement fort et une reprise des règles et zonages dans les documents d'urbanisme**. Ce scénario orienté sur les masses d'eau DCE, permet d'assurer l'atteinte des objectifs du SDAGE dans les délais impartis.

Scénario : Un SAGE à Haute Qualité Environnementale (HQE)

Dans ce scénario, **l'ambition environnementale prime**. Il se base sur des **moyens financiers importants** pour mener de front des actions ambitieuses sur les fuseaux de mobilité et des mesures préventives à l'amont. Le dimensionnement des actions va au-delà du « coût/efficace » et vise un **gain environnemental maximum**, quel que soit l'impact sur les usages de l'eau. Les objectifs de la DCE sont atteints avant les échéances, et le bassin devient un modèle alsacien en termes de reconquête des milieux aquatiques dégradés.

Les notions de coûts/efficacité pris en considération sont pour partie issues de l'étude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette réalisée par Fluvial.IS en ce qui concerne les actions relatives à la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Encadré 1. Définition des scénarios de l'étude de la dynamique fluviale¹

Scénario de poursuite de la gestion actuelle : Les équipements actuels sont entretenus et maintenus (équipement de berges, réseaux, remblais, merlons, ouvrages, etc.)

Scénario très ambitieux et optimal : Tous les équipements présents dans le fuseau fonctionnel sont déplacés ou supprimés sauf si la sécurité des personnes et des infrastructures majeurs est menacée ou bien si les coûts ne sont pas réalistes. Sachant que les aménagements récents des dix dernières années ne peuvent être remis en cause (notamment les passes à poissons) même si des solutions plus ambitieuses et en accord avec le potentiel naturel de ces rivières auraient pu être réalisées.

Scénario coût-efficace : Les équipements situés aux marges du fuseau fonctionnel ne sont pas systématiquement remis en cause, le déplacement ou la suppression sont décidés en fonction du rapport coût / bénéfice, une politique de maîtrise foncière est proposée intégrant également les zones humides intéressantes. Certains secteurs où le potentiel de restauration est plus fort (puissance de rivière importante, exploitation des sols extensive, etc.) la suppression des contraintes est privilégiée. Lorsque le fuseau fonctionnel résiduel existe encore bien que la rivière ait perdu une partie de son potentiel naturel de restauration, on peut envisager des actions de réhabilitation volontaristes.

1.2 Répartition des actions par scénario

Le tableau de l'annexe 1 présente la ventilation des actions au sein des 4 scénarios proposés. Certaines actions sont déclinées en des niveaux d'ambitions graduels (exemple actions 412/413, 416/417...) qui permettent de les attribuer à deux scénarios contrastés (scénarios coût/efficace et HQE). C'est sur la base de cette répartition que sont réalisées les analyses économiques de chaque scénario.

¹ Définition issue du rapport Fluvial.IS – Etude de la dynamique fluviale et transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juin 2010, 77p.

2 SYNTHÈSE DES QUESTIONNAIRES

Les membres de la Commission Locale de l'Eau ont été interrogés après présentation des différents scénarios contrastés sur leur vision de la stratégie future du SAGE.

La participation est assez bonne, une vingtaine de questionnaires nous est revenue, sachant qu'un certain nombre de réponses étaient communes, notamment pour les communautés de communes.

Question n°1 : quels seraient pour vous les objectifs principaux du SAGE ?

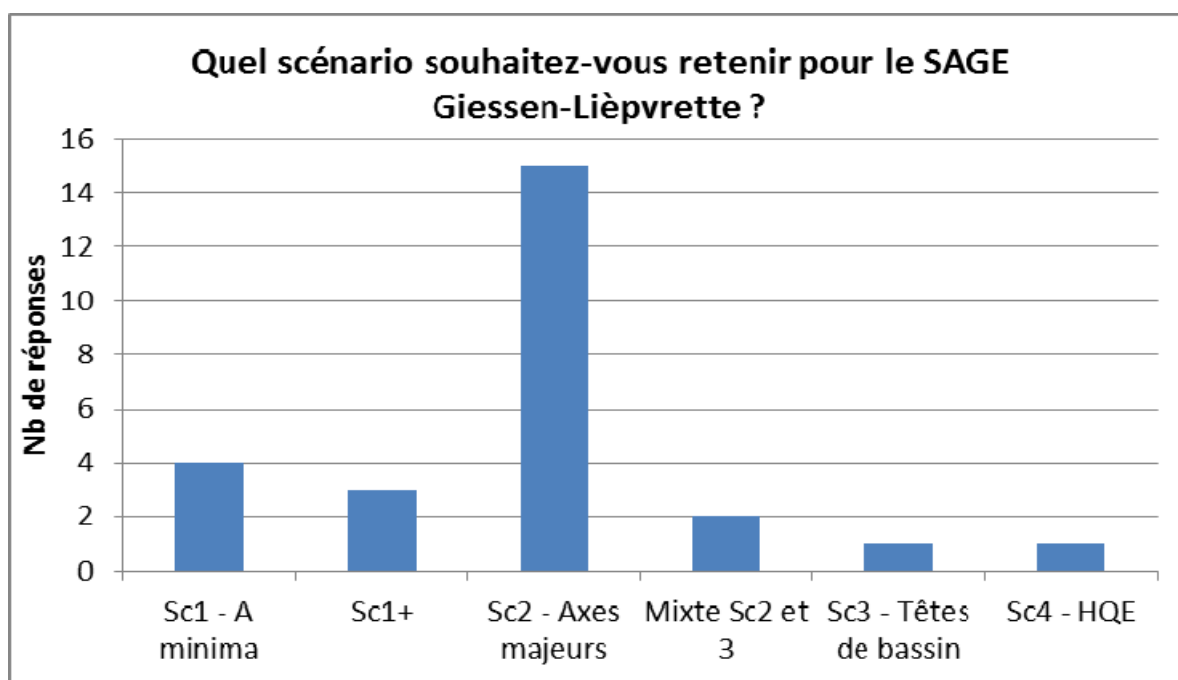
Les objectifs identifiés sont par ordre d'importance :

- Répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, déclinés selon les acteurs sur la fonctionnalité des milieux aquatiques (fuseaux de mobilité, ZH, zones inondables) et l'amélioration de la qualité de l'eau (pollutions chimiques notamment) ;
- Résoudre les conflits d'usages sur la ressource (problématique étiage AEP/AEI/autres usages), et concilier gestion de l'eau et activités économiques
- Améliorer la sensibilisation et la gouvernance de l'eau (cohérence des actions)
- La protection des biens et des personnes contre les inondations

Question n°2 : parmi les 4 scénarios, lequel souhaitez-vous retenir comme stratégie du SAGE

Quelques acteurs se sont positionnés sur un mixte entre 2 scénarios. Majoritairement, le scénario 2 a été plébiscité, avec quelques adaptations éventuelles. Le scénario 1 a été également plébiscité, parfois vers une version « plus » en intégrant quelques actions phares du scénario 2.

Le scénario 4 n'a été plébiscité qu'une fois, le scénario 3 une fois également, ou proposé 2 fois en mixte avec le scénario 2.



a. Mots clés ou idées qui argumentent en faveur du scénario retenu

Le scénario 2 est essentiellement plébiscité pour les réponses qu'il apporte aux enjeux non résolus du SAGE, et aux objectifs DCE, ainsi qu'à son bon rapport coût/efficacité

Le scénario 1 quant à lui est surtout plébiscité sur son coût moindre par rapport aux autres scénarios.

Le scénario 3 est plébiscité pour l'aspect sécurisation de l'alimentation en eau potable.

b. Points de blocage pour retenir le scénario supérieur

Le scénario 4 est jugé trop cher par rapport aux contraintes budgétaires actuelles. Certaines actions sont pointées comme difficiles à mettre en œuvre, de même que le déséquilibre entre le gain environnemental et la prise en compte des usages.

c. Les éléments intéressants dans les scénarios plus ambitieux

La prise en compte globale des enjeux, la reconquête du fuseau de mobilité, la sécurisation de l'AEP, et le travail sur les milieux forestiers.

Question 3 : enjeu par enjeu, des adaptations sur les scénarios peuvent être envisagées afin de trouver un compromis acceptable par tous. Ainsi par enjeu, quel scénario alternatif ou adaptation souhaitez-vous retenir ?

	Sc 1	Sc 2	Sc 3	Sc 4
Rareté	3	13	10	1
Inondations	4	21	1	
Qualité	3	12	10	1
Milieux	3	20	2	1
Sensibilisation	6	9	10	1

Enjeu rareté : globalement, l'enjeu rareté doit être un mix entre les scénarios 2 et 3 (soit l'équivalent du scénario 4) ; les souhaits étant de répondre à la fois aux conflits d'usages sur l'Aubach et la sécurisation en eau potable

Enjeu inondations : le scénario 2 est privilégié pour la gestion des inondations, avec cependant un gros bémol sur l'action 205. La mise en œuvre de protections rapprochées ne semble pas être une priorité du bassin (la réponse sur Sélestat existant déjà) ; la gestion par prévention est privilégiée, notamment par la préserver des champs d'expansion existants et l'utilisation des documents d'urbanisme pour verrouiller cela.

Enjeu qualité : les scénarios 2 et 3 sont plébiscités de manière quasi équivalente pour traiter de la qualité de l'eau. Il est malgré tout perceptible qu'il s'agit ici d'une priorité un peu moindre, la qualité physico-chimique étant déjà bonne ou en amélioration.

Enjeu Fonctionnalité des milieux : le scénario 2 est largement privilégié sur cette thématique, même si certaines craintes quant à son coût sont perceptibles.

Enjeu Sensibilisation et gouvernance : si la majorité des actions de sensibilisation sont reprises dans tous les scénarios, certaines nuances du scénario 4 ne semblent pas être privilégiées, même si aucun commentaire n'est clairement émis sur ces aspects (caisse de mesures compensatoires, réflexion sur EPTB par exemple)

Conclusions :

Si le scénario 2 est largement privilégié, notamment parce qu'il répond aux enjeux du SDAGE et du SAGE et la conciliation des différents usages de l'eau, certains acteurs préféreraient partir sur le scénario 1, essentiellement pour des questions budgétaires. Les avis sont nettement sectorisés au niveau des élus, le Val d'Argent considérant que les efforts faits depuis 15 ans sont suffisants. Pour la com-com de Sélestat, le choix du scénario 1 est cependant nuancé par l'ajout de nombreuses actions des scénarios 2 et 3. De même, les services de l'Etat se sont clairement positionnés pour le scénario 2, car répondant aux objectifs du SDAGE.

La question budgétaire est systématiquement évoquée pour justifier le non choix du scénario 4.

Même si la question est moins soulevée pour le scénario 2, des inquiétudes sont relayées quant à la capacité de mettre en œuvre toutes les actions identifiées dans ce scénario, de par leur coût important.

Par ailleurs, il faut souligner que l'aspect sensibilisation et gouvernance est un enjeu partagé par tous.

S'il est important de prendre en compte les considérations financières, le scénario 1 ne permet cependant pas de répondre aux objectifs du SDAGE ; il semble donc difficile que le Préfet puisse valider un SAGE s'orientant vers cette stratégie.

3 PROPOSITION DE STRATEGIE: AMBITION ET REALISME :

Au regard des positionnements des différentes structures deux caractéristiques majeures de stratégie du SAGE peuvent être dégagées :

- **de l'ambition** : par le choix (au travers le scénario 2) de travailler sur les axes majeurs du Giessen et de la Lièpvrette, colonnes vertébrales des 2 vallées, et sur lesquels seront jugés l'atteinte des objectifs de la DCE en 2015. Cette ambition est également soulignée par un scénario plébiscité plaçant le SAGE en chef d'orchestre et une CLE interlocuteur privilégié des questions d'eau sur le bassin. La mise en place des actions sur les enjeux de foncier : fuseau de mobilité, zones humides, zones inondables, lit majeur pour passer par une intégration des zonages dans le SCOT et les documents d'urbanisme locaux.
- **Du réalisme** : en retirant certaines actions coûteuses de la programmation (par exemple mesure 205 : gestion des traversées de villes contre les inondations et 417 : Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales ...), les membres de la CLE ont exprimé le souhait d'adapter le budget du SAGE aux capacités financières des maîtres d'ouvrages locaux. La CLE souhaite se concentrer dans un premier temps sur les actions les plus cout/efficaces. Par ailleurs, certains acteurs notent que les restrictions budgétaires actuelles ne permettront peut-être pas d'aller au bout de toutes les actions dans les 6 ans à venir, et que certaines pourraient se voir réaffectées sur la deuxième programmation.

Ainsi la stratégie proposée se base sur le scénario 2 plébiscité par le plus d'acteurs mais auquel ont été ajoutées/retirées certaines actions issues des retours des souhaits d'autres organismes (« scénario 1+ » relativement proche d'un « 2 adapté »).

Le tableau suivant reprend ces propositions d'adaptation par rapport au scénario 2 :

Actions supprimées	Actions ajoutées
205 : Evaluer et développer une stratégie de réponse à l'aléa inondations dans les traversées de Villé, Sélestat, Sainte-Marie, Sainte-Croix, Lièpvre et Bois l'Abbesse	103 : Apporter un appui technique et financier pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable
206 : Etudier l'opportunité d'un Plan de Prévention des Risques Inondations	302 : Appuyer les collectivités dans la diffusion des connaissances des alternatives techniques et financières pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les SPANC
304 : rechercher et réduire les Rejets de Substances dangereuses en sortie des industries et sites artisanaux non concernés par le réseau ICPE/DREAL	306 : améliorer la gestion des effluents d'élevage en têtes de bassin en assistant les dernières exploitations non soumises aux plans de mise aux normes
305 : rechercher et réduire les Rejets de Substances dangereuses en sortie de stations d'épuration non concernées par le réseau DREAL	409 : Mettre en œuvre à titre expérimental en zone forestière, des équipements de bassins versants amont : dispositifs de recharge de zones humides, micro-retenues, déconcentration des flux amont
405 : Mettre en place des actions de gestion, reconquête des zones humides identifiées comme dégradées	410 : étudier la franchissabilité piscicole de certains tronçons
412 : déraser, contourner et aménager les seuils existants infranchissables	432 : Améliorer les connaissances sur les têtes de bassin : hydrologie, écosystèmes, pressions
417 : Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales dont le rapport cout/bénéfices de l'action à entreprendre est intéressant	503 : Sensibiliser les acteurs forestiers et agricoles sur les fonctions des zones humides

424 : Trouver des solutions pérennes (ex : diversifier la géométrie du lit mineur, piège à sédiments à l'amont...) sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement	509 : Organiser une session de formation des agents forestiers, propriétaires privés, entreprises de travaux forestiers à l'impact des travaux d'exploitation sur la ressource en eau (zones humides, franchissabilité-busage...)
	512 : Apporter de la cohérence entre les différentes initiatives territoriales : DOCOB, SCOT, trames bleues/vertes sur la question de la ressource en eau et fournir un interlocuteur unique aux services de l'Etat en ce qui concerne la gestion de l'eau du bassin
	514 : S'assurer de l'intégration des préconisations et zonages du SAGE à l'amont dans les schémas de desserte forestière, préétude d'aménagement foncier, chantiers collectifs (forêt privée)
	515 : Structurer et organiser à titre expérimental une "caisse de mesures compensatoires" dans le SAGE
	516 : Analyser les solutions de maîtrise d'ouvrage locale pour la mise en œuvre du SAGE (Syndicat mixte, EPTB...)

Proposition d'une stratégie ambitieuse et réaliste pour le SAGE Giessen Lièpvrette

L'ambition de cette stratégie est de **donner au Giessen et la Lièpvrette leur rôle de colonne vertébrale** des deux vallées et de structurer des trames bleues fonctionnelles autour de ces deux axes.

Dans cette stratégie la **CLE se positionne en chef d'orchestre** de la gestion de l'eau au niveau du bassin et est identifiée par les acteurs du bassin comme l'interlocuteur privilégié lors de projets concernant la ressource en eau.

La priorité est mise sur : i) l'arrêt de la dégradation du fuseau de mobilité, des zones humides de bordure de cours d'eau, des zones d'expansion de crue ii) la reconquête des surfaces dégradées iii) la restauration de la franchissabilité sur les deux axes. Chacune des actions est dimensionnée à un niveau de coût/efficacité optimal. La protection du foncier agricole et naturel en zones d'urbanisation est appuyée par un **règlement fort dont les règles et zonages** (zones humides, fuseau de mobilité fonctionnel, zones d'expansion de crues) **sont reprises dans les documents d'urbanisme (SCOT, POS et PLU)**. Ces actions dans les fonds de vallées rendent le **SAGE visible** et lui confie un rôle important d'intégration des enjeux du développement économique des vallées (urbanisation, agriculture, industrie) et la protection du cadre de vie naturel.

En parallèle la CLE fait le choix d'intégrer des actions de **sécurisation de l'AEP** sur les communes défaillantes et des **micro aménagement hydrauliques en milieu forestier et formation** des agents forestiers, propriétaires privés, entreprises de travaux forestiers à l'impact des travaux d'exploitation sur la ressource en eau.

Enfin, une **caisse expérimentale de mesures compensatoires** sera constituée par le SAGE afin d'aiguiller les financements de mesures compensatoires des projets futurs du bassin (voire au-delà) – déviation de Chatenois, Projet Dignes Sélestat – vers des actions bénéfiques à la gestion de l'eau du bassin. Actions, pour lesquelles les questions de disponibilité du foncier et maîtrise d'ouvrage auront été préalablement solutionnées. Cette caisse permettra d'alléger le poids financier des actions sur les collectivités locales.

Enfin, cette stratégie orientée sur les masses d'eau DCE, permet d'assurer **l'atteinte des objectifs du SDAGE** dans les délais impartis.

Les objectifs prioritaires qui découlent de cette stratégie peuvent être formulés comme suit (par ordre d'importance) :

- Objectif n°1 : Préserver les milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état
- Objectif n°2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource
- Objectif n°3 : Améliorer la sensibilisation et la gouvernance de l'eau
- Objectif n°4 : Résoudre les problèmes persistants de pollutions ponctuelles/diffuses
- Objectif n°5 : Limiter et prévenir le risque inondation

Au vu des objectifs prioritaires proposés, les grands enjeux du SAGE définis en 2009 sont maintenus et confirmés en 2011. Ces enjeux intègrent les échéances et objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (qui reste l'enjeu chapeau du SAGE et dont découlent les autres enjeux).

L'articulation entre les grands enjeux du SAGE et les objectifs prioritaires est présentée dans le tableau suivant.

Enjeu n°1 : Atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau et le SDAGE
Tous les objectifs prioritaires
Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques
Objectif n°1 : Préserver les milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état
Objectif n°2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource
Enjeu n°3 : Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau
Objectif n°2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource
Objectif n°1 : Préserver les milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état
Enjeu n°4 : Assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations
Objectif n°5 : Limiter et prévenir le risque inondation
Objectif n°1 : Préserver les milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état
Enjeux n°5 et 6 : Améliorer et préserver la qualité des eaux de surface et Préserver la ressource en eau souterraine
Objectif n°4 : Résoudre les problèmes persistants de pollutions ponctuelles/diffuses
Objectif n°2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource
Objectif n°1 : Préserver les milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état
Objectif n°3 : Améliorer la sensibilisation et la gouvernance de l'eau
Enjeu n° 7 : Sensibiliser les populations
Objectif n°3 : Améliorer la sensibilisation et la gouvernance de l'eau

Par ailleurs, pour chaque objectif prioritaire est proposée une déclinaison en objectifs spécifiques, pouvant servir de trame principale au futur PAGD.

Objectifs prioritaires	Objectifs spécifiques
Objectif n°1 : Préserver les milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état	- Préserver les zones humides fonctionnelles du bassin - Protéger le fuseau de mobilité fonctionnel des cours d'eau - Restaurer les milieux à forte potentialité (coût/efficacité) - Rétablir la continuité écologique - Intégrer les différents zonages dans les documents d'urbanisme
Objectif n°2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource	- Sécuriser l'alimentation en eau potable des vallées - Définir des priorités d'usage pendant la période d'étiage - Améliorer les connaissances sur l'hydrologie du bassin (notamment au niveau du cône de déjection)
Objectif n°3 : Améliorer la sensibilisation et la gouvernance de l'eau	- Développer des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public et des acteurs spécialisés (agriculteurs, forestiers, industries) - Développer les échanges entre les différentes collectivités intervenant sur le bassin (retours d'expérience) - Organiser la maîtrise d'ouvrage publique - Apporter de la cohérence entre les différentes initiatives territoriales
Objectif n°4 : Résoudre les problèmes persistants de pollutions ponctuelles/diffuses	- Réduire la pollution aux produits phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole) et limiter les risques de pollutions ponctuelles - Améliorer les connaissances sur l'état chimique du Giessen, Aubach et Mittelgraben - Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des eaux souterraines
Objectif n°5 : Limiter et prévenir le risque inondation	- Préserver les zones naturelles d'expansion des crues existantes - Restaurer les champs d'expansion des crues dans les secteurs les plus coûteux/efficaces - Intégrer les zonages dans les documents d'urbanisme (réduction de l'aléa à la source) - Développer une logique de bassin versant

En reprenant les différents thèmes étudiés lors de l'élaboration des scénarios, la stratégie peut être déclinée comme suit.

1. Stratégie sur la fonctionnalité des milieux aquatiques

Dès le lancement de l'élaboration du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a clairement identifié cet enjeu comme primordial pour l'atteinte du bon état des masses d'eau, à la fois car le bassin présente des secteurs encore préservés et fonctionnels, mais aussi car d'autres pourraient être restaurés afin d'améliorer le fonctionnement global des milieux, et en a fait son objectif prioritaire n°1.

La stratégie proposée ici s'appuie sur un objectif fort de prévention des milieux aujourd'hui fonctionnels, mais également sur un objectif de restauration sur les secteurs les plus coûts/efficaces, compte tenu du contexte financier difficile des collectivités, avec le recours là encore aux documents d'urbanisme. La CLE n'a pas souhaité être minimaliste sur cet enjeu, vu son importance dans l'atteinte du bon état, mais la prise en compte de la réalité économique est apparue indispensable.

La Commission Locale de l'Eau souhaite toutefois souligner que si certaines des actions élaborées dans les scénarios ambitieux ne sont pas reprises dans la stratégie proposée, rien n'empêche les maîtres d'ouvrages d'aller y puiser une inspiration si un projet s'y prête. Il est important de rester cohérent avec tout le travail qui a été réalisé et approuvé par la CLE depuis 2007, et surtout de ne pas aller à l'encontre des différents diagnostics posés.

Les principales actions pour appliquer cette stratégie sont :

- Des opérations pour limiter la colonisation par les plantes invasives (renouée, balsamine), tant en terme d'amélioration des connaissances, mais également de mise en place d'un plan de gestion
 - o **Actions 401 & 402**
- L'intégration des différents zonages (fuseaux de mobilité, zones humides) dans les documents d'urbanisme, pour une meilleure prise en compte de leur préservation dans les projets d'aménagements susceptibles d'intervenir dans ces enveloppes
 - o **Actions 403, 415 & 429**
- Le développement d'outils de protection, notamment par l'acquisition foncière sur les zones humides prioritaires et les fuseaux de mobilité fonctionnels du bassin, dans une optique de préservation et de mise en place de plan de gestion cohérents, ou encore le projet d'arrêté de protection de biotope sur la Lièpvrette aval
 - o **Actions 404, 406, 419, 420 & 433**
- La mise en œuvre à titre expérimental d'équipements de bassin versant amont (zone forestière), à la fois dans une optique de remise en fonctionnalité de petites zones humides, mais également d'accentuer la retenue des crues sur l'amont
 - o **Actions 409 & 423**
- Des opérations de restauration, à la fois pour assurer la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2, mais aussi restaurer la fonctionnalité du lit majeur sur des secteurs les plus coûts/efficaces, dans la perspective d'atteinte du bon état des masses d'eau
 - o **Actions 410, 411 & 427**
- La gestion des atterrissements dans les traversées urbaines (Sélestat et Villé), pour limiter leur impact hydraulique

o **Actions 422 & 423**

- La mise en place de plan de gestion de la végétation rivulaire (entretien, plantations) à la fois dans une optique de bon état des masses d'eau, mais également de limitation des phénomènes érosifs et/ou d'aggravation des crues en traversées urbaines notamment (embâcles)

o **Actions 426 & 430**

2. Stratégie de la gestion quantitative en période d'étiage

L'objectif prioritaire de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource. La volonté affichée ici est de pouvoir anticiper les tensions sur la ressource, dans un contexte de phénomène de sécheresse de plus en plus fréquent et intense d'année en année.

Il s'agira ici de travailler surtout sur :

- La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable sur les têtes de bassin par l'amélioration de la gestion de la ressource par les gestionnaires (recherche d'économies, interconnexions) et la sensibilisation des usagers, surtout en période d'étiage
- La préservation des milieux par la détermination et le respect des débits minimums biologiques. L'objectif de bon état devient la référence en terme de limite de marges de manœuvre pour l'exploitation de la ressource et assurer la compatibilité du SAGE avec le SDAGE, notamment les principes de non dégradation des milieux.

Les principales actions porteront donc sur :

- l'appui aux collectivités pour la mise en œuvre de mesures de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, notamment pour certaines communes d'arrière-vallée du Val de Villé, et la commune de Sainte-Croix-aux-Mines, afin de limiter et réduire les niveaux de criticité sur la disponibilité de la ressource, qui surviennent de plus en plus fréquemment sur certaines unités de distribution

o **Actions 103 & 104**

- l'amélioration des connaissances sur l'hydrologie et l'hydrogéologie au niveau de la zone de confluence Giessen-Lièpvrette et cône de déjection ainsi que la définition de règles de partage des eaux entre les différents usages (milieux, dérivations, prélèvements agricoles) en période d'étiage, de manière à anticiper les phénomènes d'assecs constatés sur la partie aval du Giessen, dans un objectif de maintien du bon état des milieux.

o **Actions 101 & 102**

3. Stratégie pour la sensibilisation et la gouvernance de l'eau

La faiblesse sur les actions de sensibilisation et communication a été mise en évidence durant l'élaboration du SAGE, ainsi que la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant qui présente beaucoup d'hétérogénéité.

C'est un objectif prioritaire qui a été très largement plébiscité par l'ensemble des membres de la CLE. En effet, le choix de la CLE pour une stratégie ambitieuse nécessite, pour une bonne compréhension et une acceptation par le plus grand nombre, le développement d'une communication adaptée et une cohérence entre maîtres d'ouvrage d'une même compétence, mais aussi entre l'ensemble des acteurs locaux de l'eau.

La stratégie que propose la CLE est de développer une vraie communication du SAGE, par le biais notamment de la cellule d'animation du SAGE, mais également de faire de la maîtrise d'ouvrage locale un vrai levier de la mise en œuvre du SAGE.

Cela passe par les actions suivantes :

- Développer les outils de communication à destination du grand public et scolaire afin qu'ils s'approprient les enjeux du SAGE : information sur les bonnes pratiques, la problématique des invasives, intervention dans les écoles sur la gestion de l'eau, gestion des berges riveraines
 - o **Actions 501, 504, 506, 507 & 508**
- Former les professionnels (artisans, forestiers, agriculteurs) aux différentes problématiques de la gestion de l'eau les concernant (gestion micropolluants, fonction des zones humides, bonnes pratiques agricoles, impacts des travaux forestiers, etc.) pour anticiper les situations conflictuelles
 - o **Actions 502, 503, 505, 509, 514 & 517**
- Former les élus et services en charge de la mise en œuvre des SCoT/PLU sur l'intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme, et développer un réseau d'échanges et de veille technique entre les acteurs de l'eau et ceux de la planification territoriale
 - o **Actions 510 & 511**
- Apporter de la cohérence entre les différentes initiatives territoriales (SCoT, PLU, SRCE, DOCOB) et fournir un interlocuteur unique aux services de l'Etat en ce qui concerne la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant
 - o **Action 512**
- Organiser la maîtrise d'ouvrage locale en termes de compétence rivières, pour la mise en œuvre du SAGE et développer un réseau de partage d'expérience entre les différents maîtres d'ouvrage
 - o **Actions 513 & 516**
- Structurer et organiser à titre expérimentale une caisse de mesures compensatoires dans le SAGE, pour apporter une réponse aux projets structurants du bassin, susceptibles d'avoir un impact sur les milieux
- **Action 515**

4. Stratégie de la gestion qualitative des eaux

La Commission Locale de l'Eau a conscience des gros efforts qui ont été fournis sur l'état qualitatif des eaux de surface et souterraines (notamment en matière de physico-chimie) ces dernières décennies, et souhaite se focaliser les problèmes persistants de pollutions ponctuelles et diffuses.

Elle souhaite décliner sa stratégie sur l'amélioration des connaissances, et la réduction des pollutions à la source, notamment sur les aspects phytosanitaires. La CLE a par ailleurs souligné sa volonté

d'être en conformité avec la stratégie développée par le SAGE III-Nappe-Rhin sur les thématiques agricoles, notamment au niveau des zones de superposition des périmètres.

Les actions qui en découlent sont :

- La mise en œuvre de suivi qualitatif sur des masses d'eau non suivies actuellement (Giessen 1 et Mittelgraben pour chimie, Rombach, Mittelgraben et Lièpvrette amont pour physico-chimie), afin de compléter le dispositif existant
 - o **Action 301**
- La mise en place d'actions de réduction des risques de pollutions ponctuelles, comme l'appui aux collectivités pour la mise en œuvre des SPANC, tant en terme d'aspects techniques, mais également de leviers financiers, ou encore l'arrêt des dépôts sauvages de déchets, et la poursuite de la réhabilitation des anciennes décharges ainsi que l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage sur les dernières exploitations non soumises aux plans de mise aux normes
 - o **Actions 302, 303 & 306**
- Des actions de réductions d'usages des produits phytosanitaires, à la fois pour les collectivités (Conventions « Zéro phytos » et pour la profession agricole (techniques alternatives), ainsi que la mise en place d'opération de collecte des emballages des produits phytosanitaires non utilisés et vides pour les particuliers
 - o **Actions 307, 308 & 310**
- Le développement de systèmes de production à faibles intrants sur les sites sensibles (aval vignes), et la diversification et rotation des cultures
 - o **Actions 309 & 311**

5. Stratégie de la gestion quantitative en période de hautes eaux

La Commission Locale de l'Eau se fixe comme objectif prioritaire de limiter et prévenir le risque inondations. Elle rappelle que la gestion raisonnée des inondations ne peut s'entendre qu'à l'échelle du bassin versant.

La stratégie sera de travailler sur les axes de prévention et de solidarité amont/aval, ainsi que sur la réduction du risque à la source par le biais des documents d'urbanisme.

Les principales actions qui déclinent cette stratégie sont :

- L'intégration dans les documents d'urbanisme de la nouvelle cartographie des zones inondables, en cours d'élaboration par la DDT du Bas-Rhin, dans la perspective de limiter une exposition supplémentaire au risque inondation des communes
 - o **Action 201**
- La préservation des zones d'expansion des crues existantes de tout nouvel aménagement, dans une logique de solidarité amont-aval, afin de ne pas augmenter l'aggravation du risque sur les zones aval, plus urbanisées.
 - o **Action 202**
- La reconquête de zones d'expansion de crue sur les zones à faibles enjeux, afin d'exploiter le phénomène de ralentissement des crues dans les fonds de vallée, dans une perspective de

protection de zones plus à l'aval, mais également d'amélioration de la fonctionnalité des milieux (lit mineur/majeur/zones humides/fuseau de mobilité)

o **Action 203**

- L'accompagnement de la CdC de Sélestat dans sa recherche de sites de compensation amont à son projet de digues sur Sélestat, à la fois dans cette logique amont/aval, mais aussi pour trouver les solutions les plus efficaces hydrauliquement et acceptables sociologiquement

o **Action 204**

Les cartes suivantes illustrent ces différentes stratégies.

Objectif n°1 : Préserver les milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective du bon état

EVOLUTION TENDANCIELLE :

- > risque de réduction de la surface occupée par les fuseaux de mobilité
- > risque d'accentuation des dégradations sur les zones humides
- > amélioration de la continuité écologique en conformité avec la réglementation
- > accroissement de la prolifération des plantes invasives

Restaurer la continuité biologique et sédimentaire conformément à la future réglementation

Giessen 1
Etat écologique actuel : bon état
Echéance bon état écologique : 2015

Mise en oeuvre à titre expérimental en zone forestière d'équipements de bassins versants amont

Rombach
Etat écologique actuel : bon état
Echéance bon état écologique : 2015

Mener un programme de végétalisation de berges sur la Lièpvrette

Lièpvrette 2
Etat écologique actuel : mauvais potentiel
Echéance bon état écologique : 2021

Lièpvrette 1
Etat écologique actuel : moyen
Echéance bon état écologique : 2015

Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation, fuseaux de mobilité et zones humides

Lutte contre les espèces envahissantes

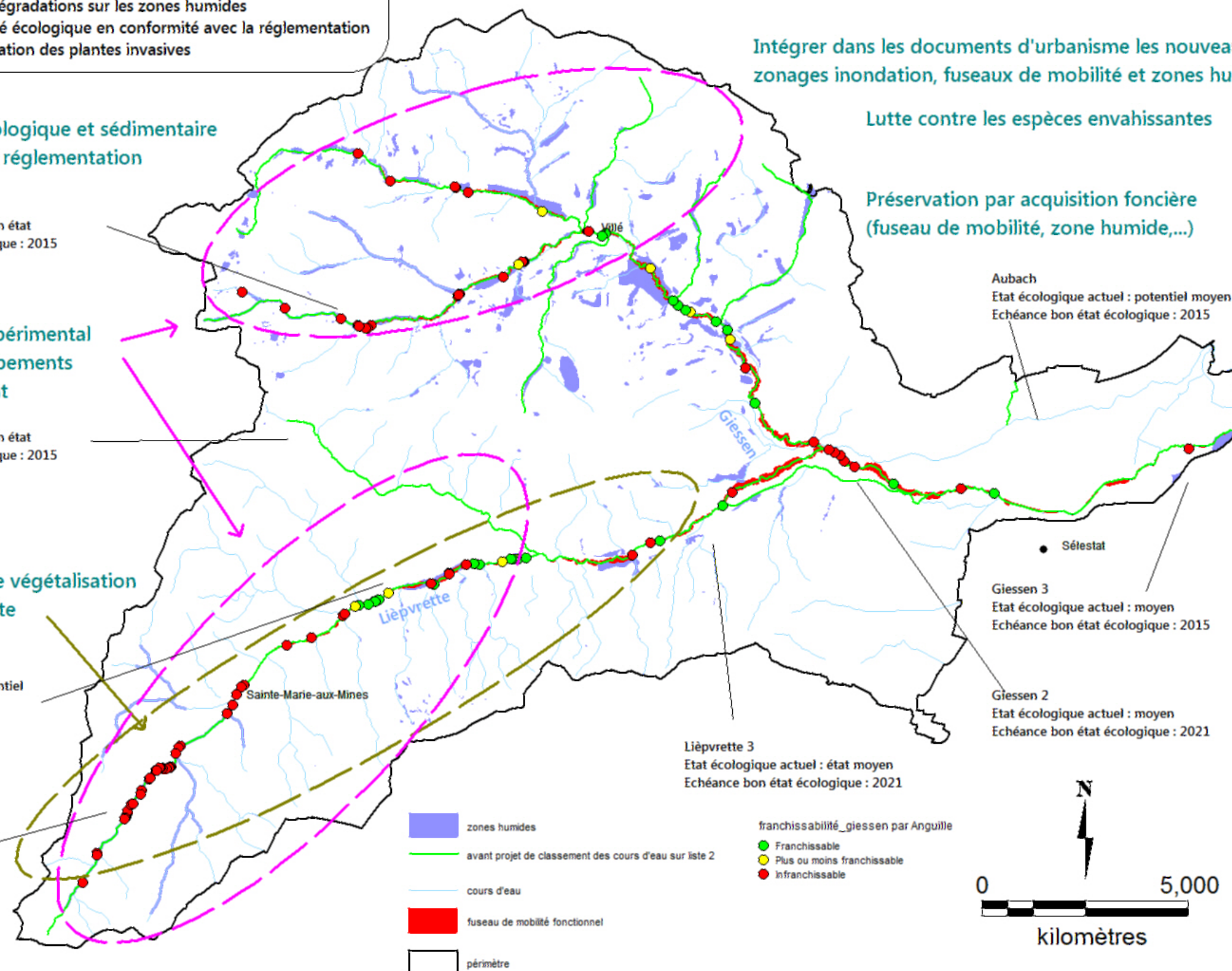
Préservation par acquisition foncière (fuseau de mobilité, zone humide,...)

Aubach
Etat écologique actuel : potentiel moyen
Echéance bon état écologique : 2015

Giessen 3
Etat écologique actuel : moyen
Echéance bon état écologique : 2015

Giessen 2
Etat écologique actuel : moyen
Echéance bon état écologique : 2021

Lièpvrette 3
Etat écologique actuel : état moyen
Echéance bon état écologique : 2021



Sources : AERM, CG67, ONEMA, ONF
Fond de carte : ©IGN BD Carthage
Réalisation : CG 67 - Service rivières - Antenne de Sélestat - Erstein - nov 2011

Objectif n° 2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource

EVOLUTION TENDANCIELLE :

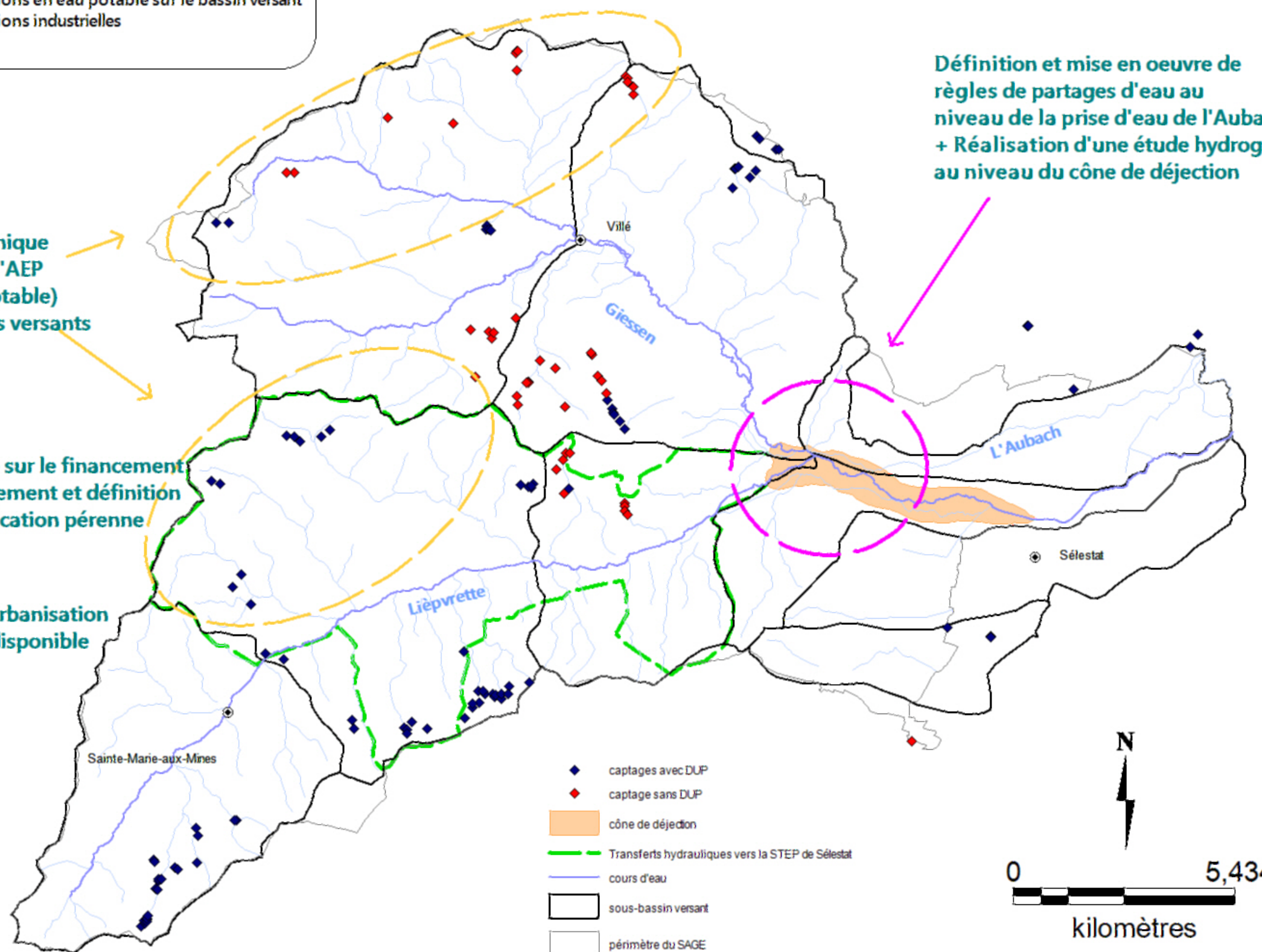
- > baisse des consommations en eau potable sur le bassin versant
- > baisse des consommations industrielles

Apporter un appui technique pour la sécurisation de l'AEP (Alimentation en Eau Potable) pour les têtes de bassins versants

Lancement d'une étude sur le financement des services d'assainissement et définition d'une stratégie de tarification pérenne

Adapter les projets d'urbanisation à la ressource en eau disponible

Définition et mise en oeuvre de règles de partages d'eau au niveau de la prise d'eau de l'Aubach + Réalisation d'une étude hydrogéologique au niveau du cône de déjection



Sources : ARS, CG 67
Fond de carte : ©IGN BD Carthage
Réalisation : CG 67 - Service rivières - Arterne de Sélestat - Erstein - nov 2011

EVOLUTION TENDANCIELLE :

- > évolution de la législation environnementale
- > obligation d'atteinte des objectifs fixés par la DCE
- > obligation de mise en conformité avec les objectifs du SDAGE
- > évolution vers des comportements plus "éco-responsables"

Apporter de la cohérence entre les différentes initiatives territoriales (DOCOB, SCOT, TVB, PLU,...)

Structurer à titre expérimental une "caisse de mesures compensatoires"

Sensibilisation de l'ensemble des acteurs (élus, industriels, agriculteurs, artisans, scolaires, forestiers, agents des collectivités, ...)

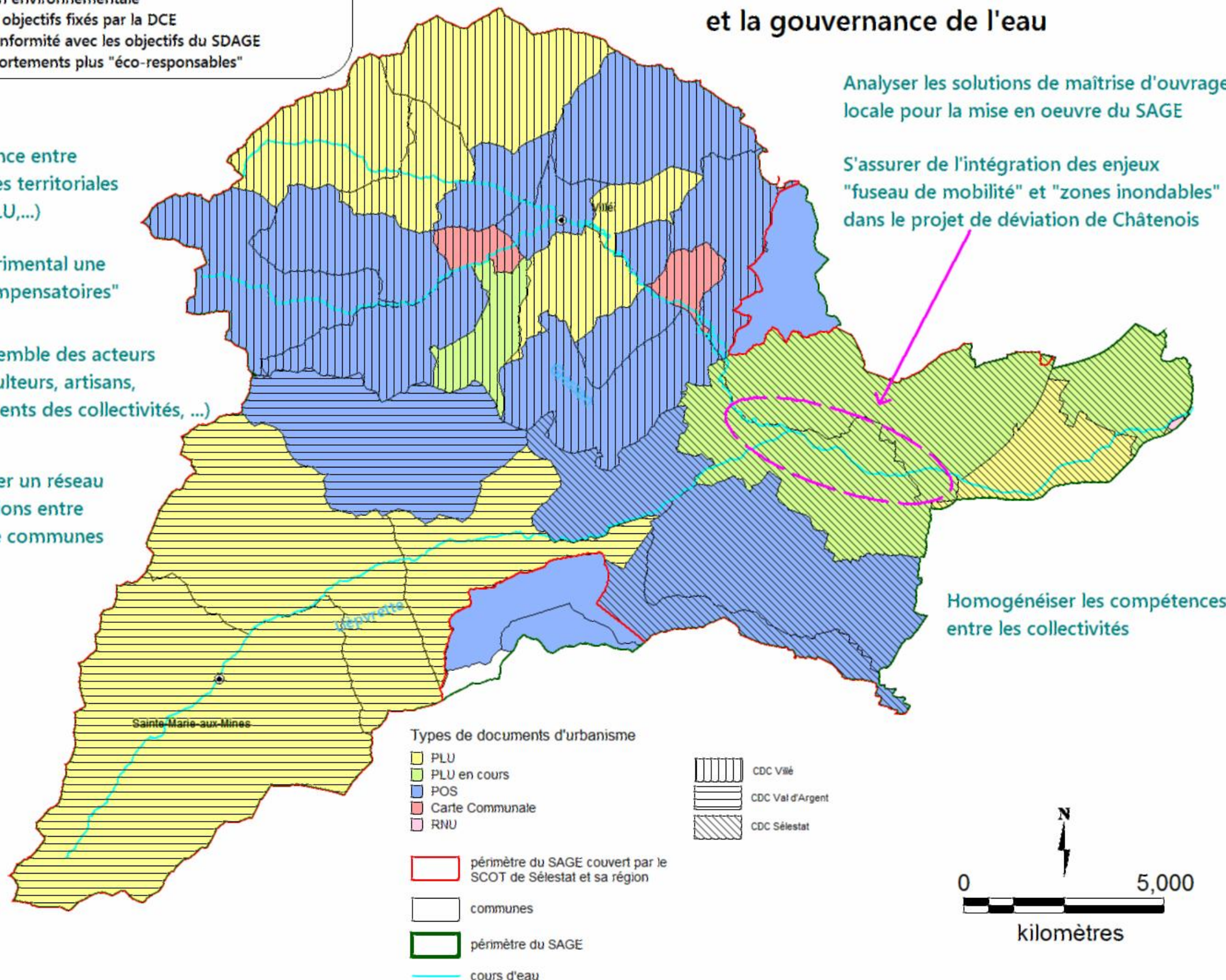
Maintenir et développer un réseau de partage d'informations entre les 3 Communautés de communes

Objectif n°3 : Améliorer la sensibilisation et la gouvernance de l'eau

Analyser les solutions de maîtrise d'ouvrage locale pour la mise en oeuvre du SAGE

S'assurer de l'intégration des enjeux "fuseau de mobilité" et "zones inondables" dans le projet de déviation de Châtenois

Homogénéiser les compétences entre les collectivités



Sources : CG67, SCOT Sélestat
Fond de carte : ©IGN BD Carthage
Réalisation : CG 67 - Service rivières - Antenne de Sélestat - Erstein - nov 2011

EVOLUTION TENDANCIELLE :

- > amélioration de la qualité physicochimique du fait de l'évolution des pratiques et de la réglementation
- > persistance des pollutions chimiques ponctuelles (phytosanitaires, DEHP,...)
- > subsistance du risque de pollution accidentelle

Obligation d'atteinte des objectifs de qualité fixés par la DCE

Echéance bon état chimique : 2015
Echéance bon état écologique : 2015

**Le RUISSEAU du GIESSEN
à SAINT-MARTIN**

Appuyer la mise en oeuvre de SPANC sur l'ensemble du bassin-versant

Améliorer la gestion des effluents d'élevage en tête de bassin

Echéance bon état chimique : 2021
Echéance bon état écologique : 2021

S'assurer de l'arrêt des dépôts sauvages et réhabiliter les anciennes décharges

DM DM DM DM

La Lièpvrette à Sainte-Marie-aux-Mines

Echéance bon état chimique : 2015
Echéance bon état écologique : 2015

Le GIESSEN à VILLE

Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires : (sensibilisation, conventions "zéros phytos", développement de techniques et de systèmes de production alternatifs à faible niveau d'intrant,...)

Réaliser des suivis de qualité
de certaines masses d'eau
peu/non suivies actuellement

Echéance bon état chimique : 2021
Echéance bon état écologique : 2015

Echéance bon état chimique : 2015
Echéance bon état écologique : 2015

2021

721

Le Giessen à Ebersheim

Echéance bon état chimique : 2021
Echéance bon état écologique : 2015

Echéance bon état chimique : 2021
Echéance bon état écologique : 2021

La Lièpvrette à Hurst

Echéance bon état chimique : 2027
Echéance bon état écologique : 2021

2015 échéance fixée pour l'atteinte du bon état global

décharge

occupation du sol

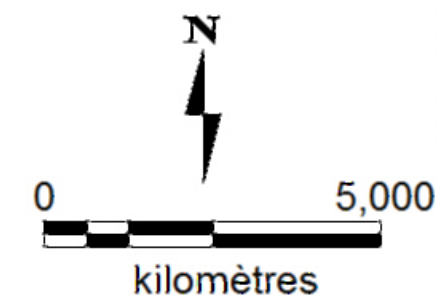
□ périmètre du SA

Qualité chimique :

PEST/HAP/PCB/AUTRES

↘ ↗ Evolution entre 2006 et 2007

DM : pas de mesures en 2006



Sources : AERM, CG67, ELORADO (BGM-CG67)
Fond de carte : ©IGN BD Carthage
Réalisation : CG 67 - Service rivières - Antenne de Sélestat - Erstein - nov. 2011

EVOLUTION TENDANCIELLE :

- > zones amont - Val de Villé et Val d'Argent :
le maintien des zones d'expansion de crues paraît menacé
- > zone aval - Sélestat :
la protection des biens et des personnes est prise en compte dans le projet de digues
- > les traversées d'agglomérations (Villé,...) :
demeurent sensibles à l'aléa inondation

Objectif n°5 : Limiter et prévenir le risque inondations

Accompagner la recherche de sites de compensation amont au projet de digues (à hauteur de 300-400 000m3)
--> privilégier la combinaison de plusieurs sites de faible capacité et les zones à faible enjeu économique

Préserver les zones d'expansion de crues existantes et en reconquérir sur des zones à faibles enjeux

Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation, fuseaux de mobilité et zones humides

— digues
— cours d'eau

Commune soumise au risque inondation

□ non
▨ oui

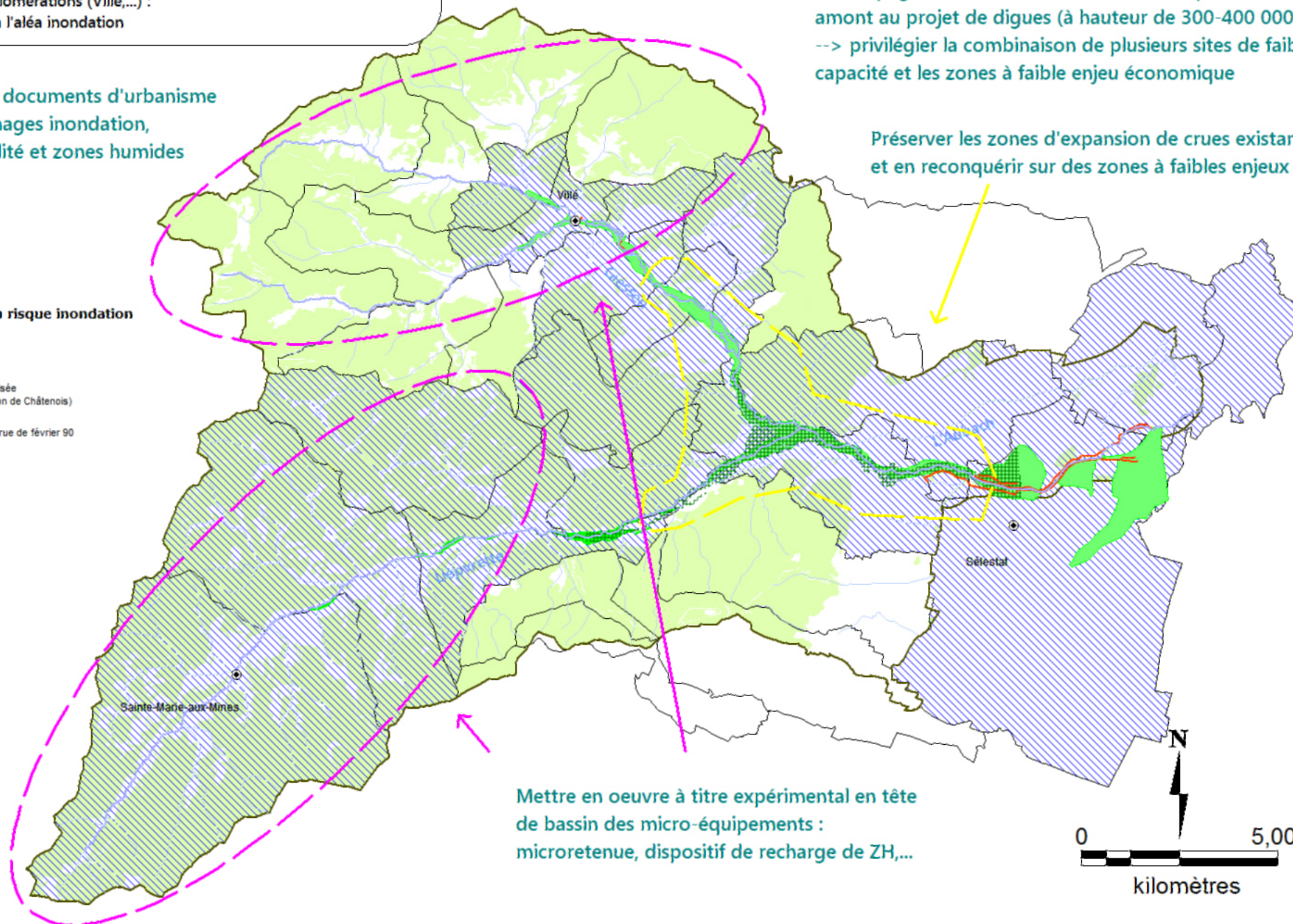
▨ crue centennale modélisée (étude pour la déviation de Châteaufort)

■ zone inondée par la crue de février 90

■ forêt

□ communes

□ périmètre du SAGE



Sources : AERM, CIGAL, DDT 67, DDT 68
Fond de carte : ©IGN BD Carthage, ©IGN BD Carthage
Réalisation : CG 67 - Service rivières - Antenne de Sélestat - Erstein - nov 2011

4 EVALUATION TECHNICO-ECONOMIQUE DE LA STRATEGIE

4.1 Quelles actions pour quels enjeux ?

- Des enjeux plus ou moins couverts selon le scénario adopté :

Les tableaux et graphiques suivants reprennent les éléments d'évaluation technico-économique des 4 scénarios en y ajoutant la stratégie proposée.

Encadré 2 : Nombre d'actions ou montant financier ?

La question du mode de représentation et évaluation des scénarios se pose afin d'illustrer leur répartition géographique, thématique...etc. Deux formats sont couramment employés avec chacun ses limites :

- Un comptage des actions planifiées pour chaque zone/thématique. Il fournit une indication sur la complexité du dispositif et l'importance relative de la zone /thématique. Néanmoins Il ne fournit pas d'indication sur le niveau d'effort à fournir. Une seule action peut s'avérer plus coûteuse en temps et moyens humains que de nombreuses actions plus « simples ».
- Des sous totaux des financements requis par zones/thématiques. Cette approche masque la diversité des actions. En effet certaines actions (investissement matériel par exemple) peuvent être coûteuses sans pour autant impliquer de larges efforts de mise en œuvre.

Dans les graphiques qui suivent il est proposé de combiner ces deux approches afin de disposer d'une représentation aussi fidèle que possible des niveaux d'efforts à fournir.

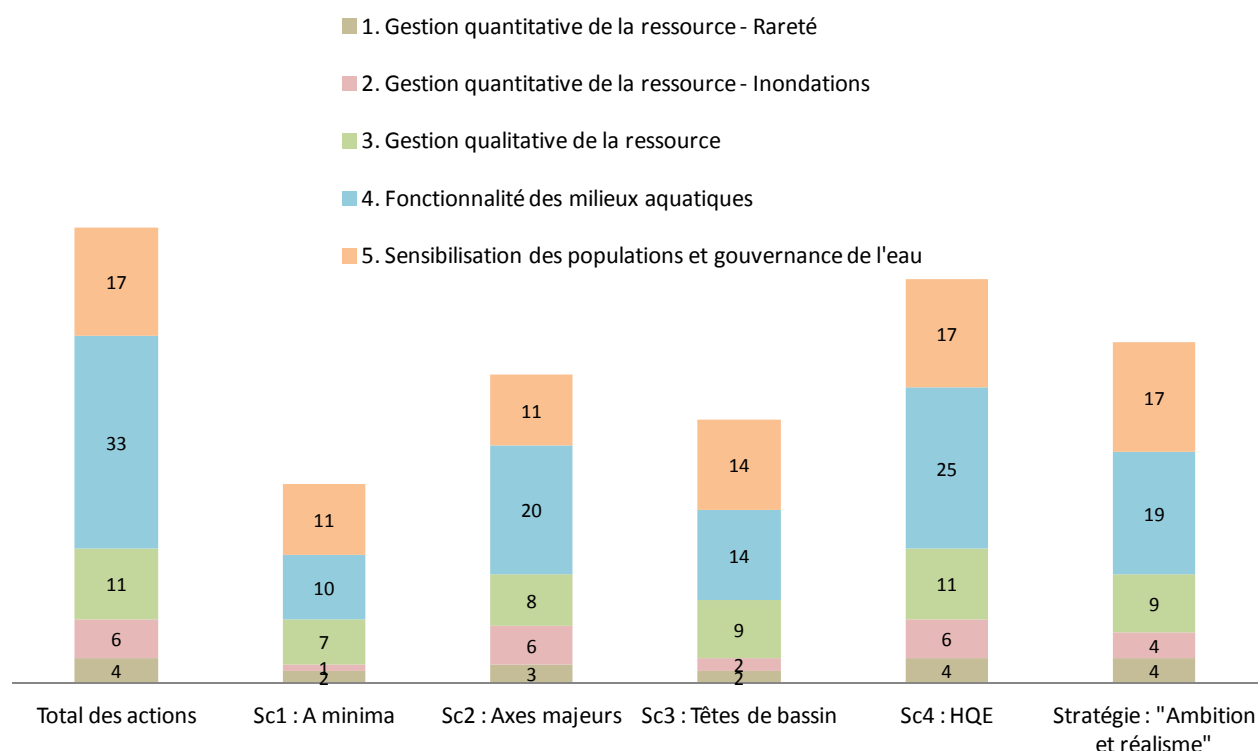
Ces illustrations soulignent :

- Une répartition des actions sur l'ensemble des thématiques pour les 4 scénarios et la proposition de stratégie. En effet les 31 actions « a minima » (sensibilisation, études préalables, intégration dans les documents d'urbanisme, et initiatives ponctuelles sur franchissabilité, zones humides, pollutions diffuses suite à pression réglementaire) permettent de répondre pour partie aux 5 enjeux.
- Une stratégie combinant les orientations des deux scénarios « couts/efficace ».
 - o Les actions « têtes de bassin » plus orientée autour de la sensibilisation/incitation (zones humides de versants, franchissabilité des annexes hydrauliques, recharge de nappe à l'amont de sources, réservation de débit réservé pour les rus amont, micro-retenues et rétention dynamique en milieu forestier pour limiter les crues) (enjeux 1 et 5),
 - o Des actions « axes majeurs » du scénario 2 impliquant des actions plus courantes de restauration des lits mineurs, fuseau de mobilité, et régulation quantitative des crues (enjeux 2 et 4) ;

Tableau 3 : Tableau de distribution des actions par enjeu selon chaque scénario

		Total des actions	Sc1 : A minima	Sc2 : Axes majeurs	Sc3 : Têtes de bassin	Sc4 : HQE	Stratégie : "Ambition et réalisme"
1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté		4	2	3	2	4	4
1.1	Assecs périodiques du Giessen à l'aval de la prise d'eau de l'Aubach	2	1	2	0	2	2
1.2	Ressource en eau potable non sécurisée en condition d'étiage sévère, accentué par les tendances de développement démographique	1	0	0	1	1	1
1.3	Problématique liée à la récupération des eaux pluviales et à la baisse des consommations unitaires	1	1	1	1	1	1
2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations		6	1	6	2	6	4
2.1	Tendances de réduction progressive des champs d'expansion de crue par l'urbanisation et les remblais	3	1	3	1	3	3
2.2	Projet de digue - Sélestat	1	0	1	1	1	1
2.3	Protection des biens et personnes sur quelques tronçons vulnérables	2	0	2	0	2	0
3. Gestion qualitative de la ressource		11	7	8	9	11	9
3.1	Informations insuffisantes sur certaines masses d'eau et les sur les nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette	1	1	1	1	1	1
3.2	Un enjeu d'atténuation des derniers points de pollutions : Assainissement individuel (ANC), décharges sauvages...	2	1	0	2	2	2
3.3	Des dégradations chimiques persistantes	2	0	2	0	2	0
3.4	Des pollutions ponctuelles des bâtiments d'élevage	1	0	0	1	1	1
3.5	Des pollutions diffuses par les phytosanitaires en aval du vignoble et des zones de grandes cultures	5	5	5	5	5	5
4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		33	10	20	14	25	19
4.1	Colonisation des plantes dites invasives	1	1	1	0	1	1
4.2	Dégradation et disparition des zones humides du bassin	6	1	5	4	6	4
4.3	Discontinuité piscicole	7	2	2	4	5	3
4.4	Tendance à une dégradation continue du fuseau de mobilité fonctionnel	19	6	12	6	13	11
5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		17	11	11	14	17	17
5.1	Campagne de sensibilisation existant actuellement à des échelles larges qui occulte les traductions locales et engendre une difficulté d'atteinte effective des cibles	10	9	8	10	10	10
5.2	Intégration du SAGE dans les Documents d'urbanisme	2	2	1	1	2	2
5.3	Des dynamiques d'actions dans le domaine de l'eau hétérogènes selon les zones du bassin et une intégration limitée des problématiques de l'eau dans les démarches d'urbanisme	5	0	2	3	5	5
Total		71	31	48	41	63	53

Figure 1. Nombre d'actions par enjeu par scénario

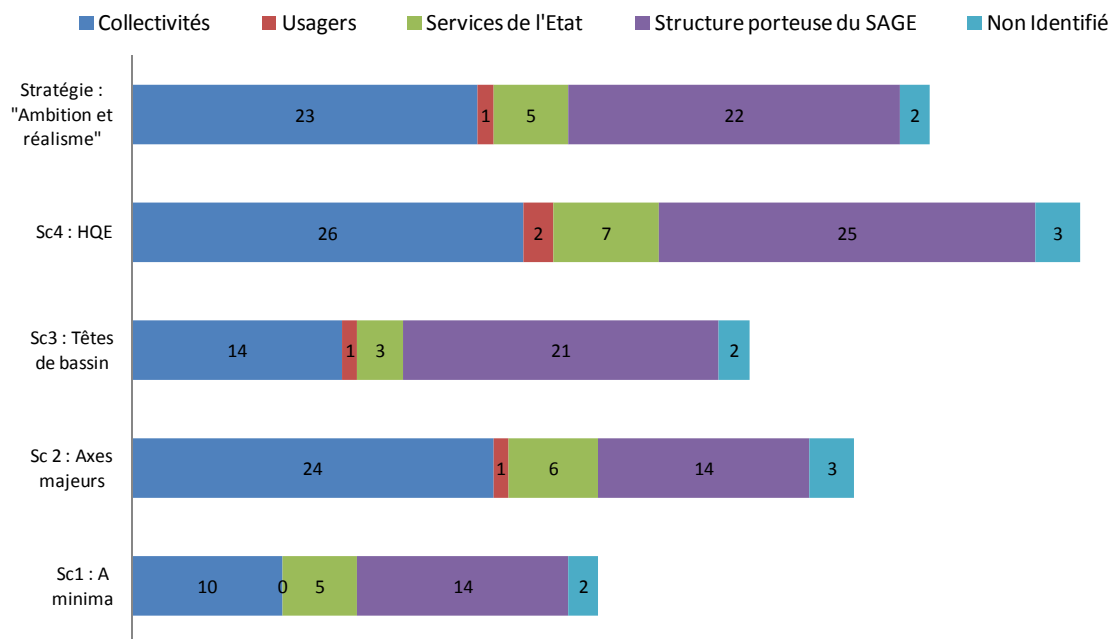


4.2 Qui porte quoi ?

Au-delà de la répartition des actions par enjeux il apparait important d'analyser leur distribution entre les maitres d'ouvrages potentiels.

- Ventilation des actions par type de maitrise d'ouvrage

Figure 2. Nombre d'actions par type de maitrise d'ouvrage



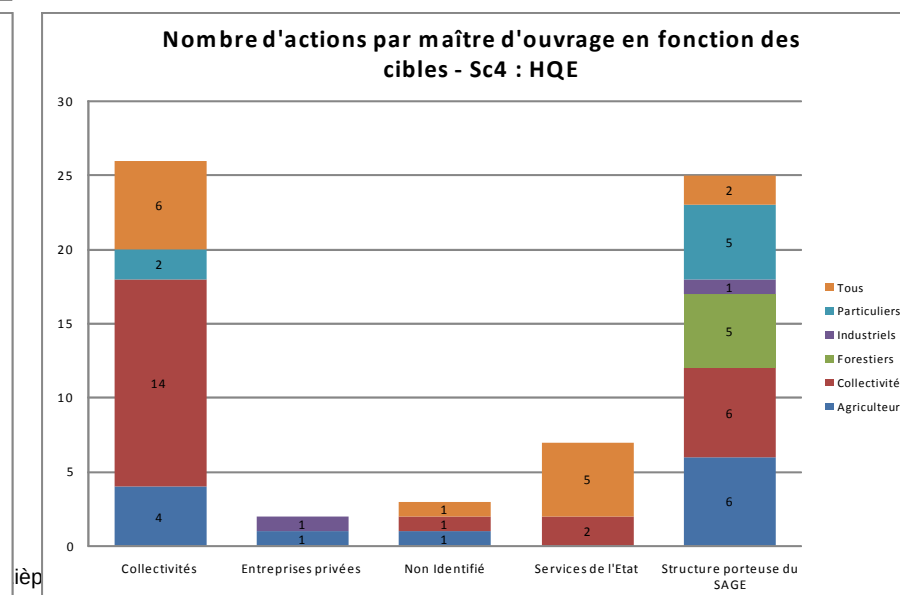
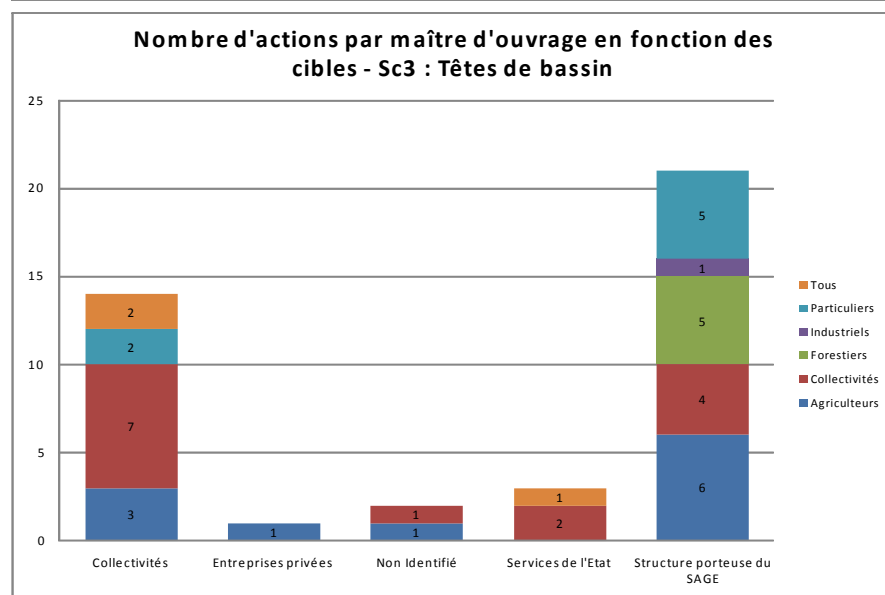
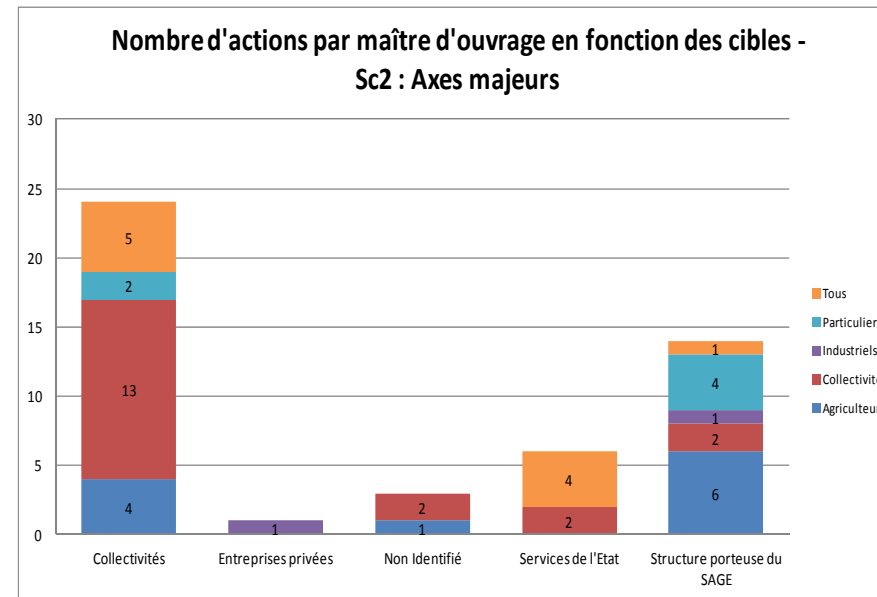
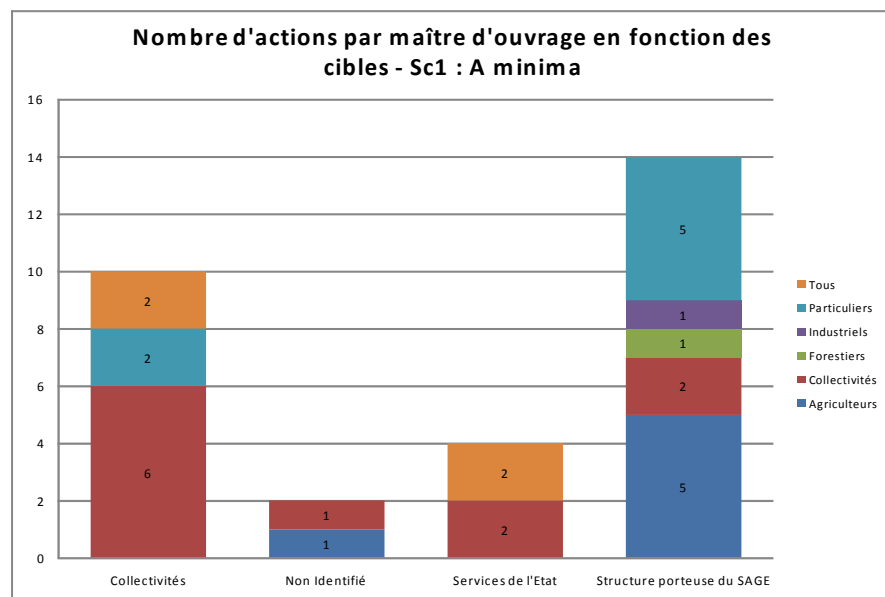
La stratégie reflète les scénarios en confirmant une dominance de la maîtrise d'ouvrage :

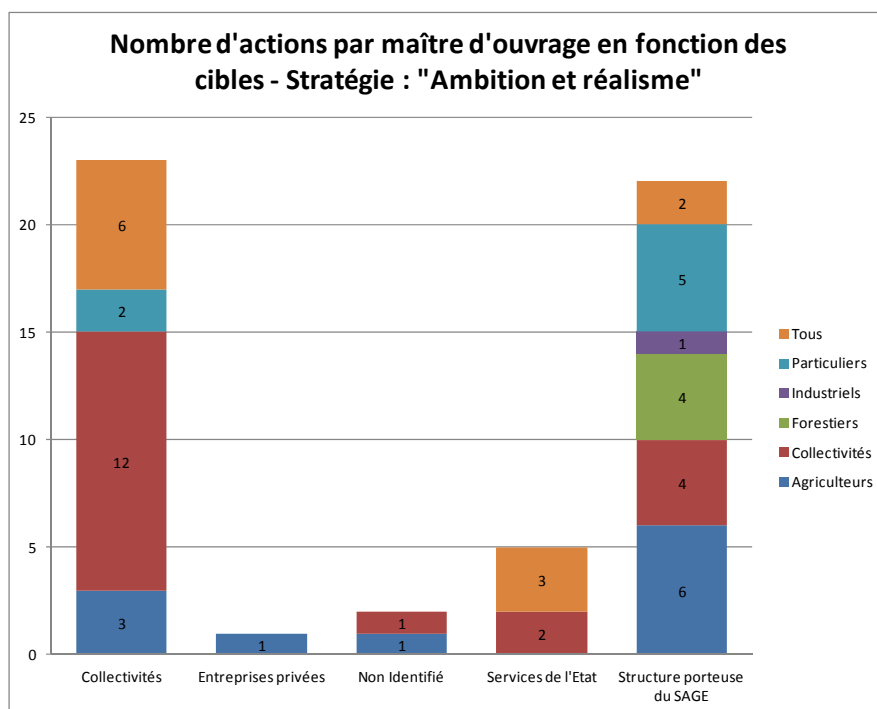
- **par la structure porteuse du SAGE** : Il s'agit notamment des actions de sensibilisation, communication qui n'implique pas de lourds investissements matériels mais un temps d'animation accru par la cellule porteuse ;
- **par les collectivités territoriales** : communes et communautés de communes selon les compétences transférées à chaque niveau (Communauté de communes de Villé disposant de la compétence environnement, à la différence du val d'argent et CC de Sélestat où la maîtrise d'ouvrage demeure communale). Il s'agit majoritairement d'actions touchant au foncier : préservation/reconquête de zones d'expansion de crues, zones humides, espace de mobilité. Le GERPLAN du Val d'Argent peut être fédérateur d'actions cofinancées par le CG68, sans pour autant retirer la maîtrise d'ouvrage à la CDC/communes ;
- **l'Etat** intervient dans une moindre mesure sur : i) des actions de suivi de la qualité de masse d'eau peu suivies actuellement, ii) la formation des élus/techniciens pour l'intégration des zonages dans les SCOT/PLU, iii) l'accroissement de la connaissance (sur les règles de gestion du Giessen aval, la limitation de la propagation des plantes invasives, les services rendus par les zones humides...)

• Détails des cibles couvertes par type de maîtres d'ouvrage pressentis (en nombre d'actions)

Au sein de cette maîtrise d'ouvrage nous pouvons identifier différents secteurs bénéficiaires : particuliers, agriculteurs, forestiers, industriels, collectivités. Cette répartition par bénéficiaire permet d'exposer les interlocuteurs privilégiés des maîtres d'ouvrages pressentis lors de la mise en œuvre de la stratégie.

Figure 3 : Nombre d'actions par maître d'ouvrage en fonction des cibles





Attention. Il ne s'agit à ce stade que de maîtres d'ouvrages pressentis sur la base des retours d'expériences de portage d'actions de même type. Des variations peuvent subvenir selon les répartitions de compétences locales et leurs évolutions. De même, pour des raisons de représentations, certaines actions aux cibles multiples ont été attribuées au bénéficiaire principal, ce qui introduit un biais de représentation.

4.3 Quels bénéficiaires?

La comparaison du nombre d'actions engagées par bénéficiaires/cibles et de leur coût (Cf figures suivantes) permet de distinguer des actions coûteuses (restauration hydromorphologique, franchissabilité, acquisition foncière...) - souvent à destination des collectivités (et multi usages dans le cas du scénario HQE) - d'actions moins coûteuses (études, sensibilisation, animation) aux cibles sectorielles plus diversifiées (agriculteurs, industriels, forestiers...)

Figure 4 : Nombre d'actions par cible et par scénario

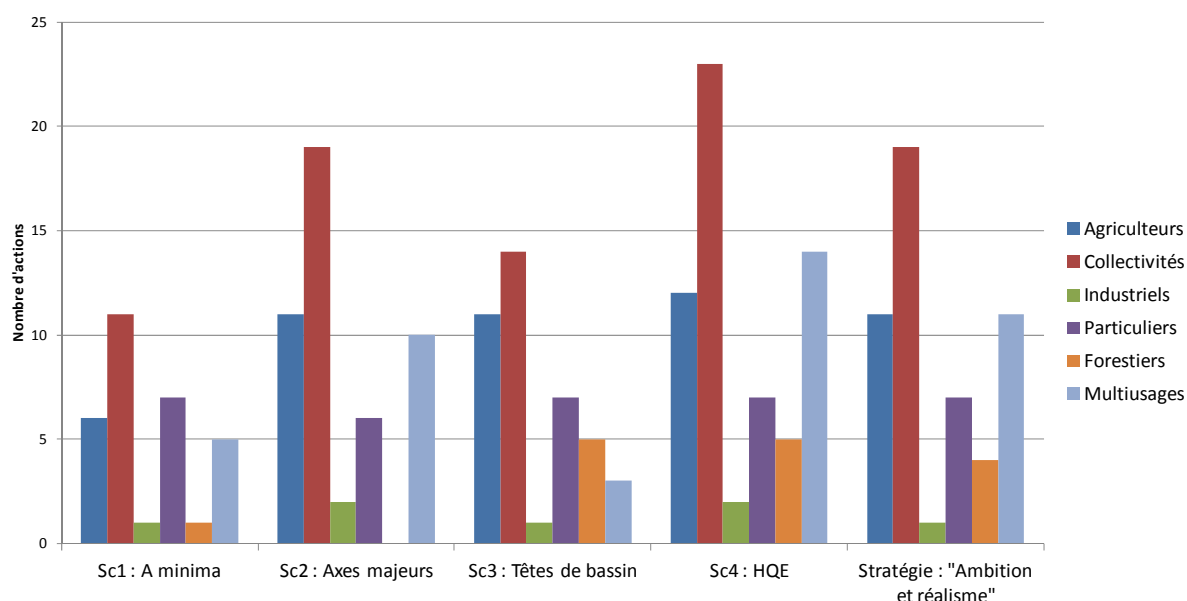
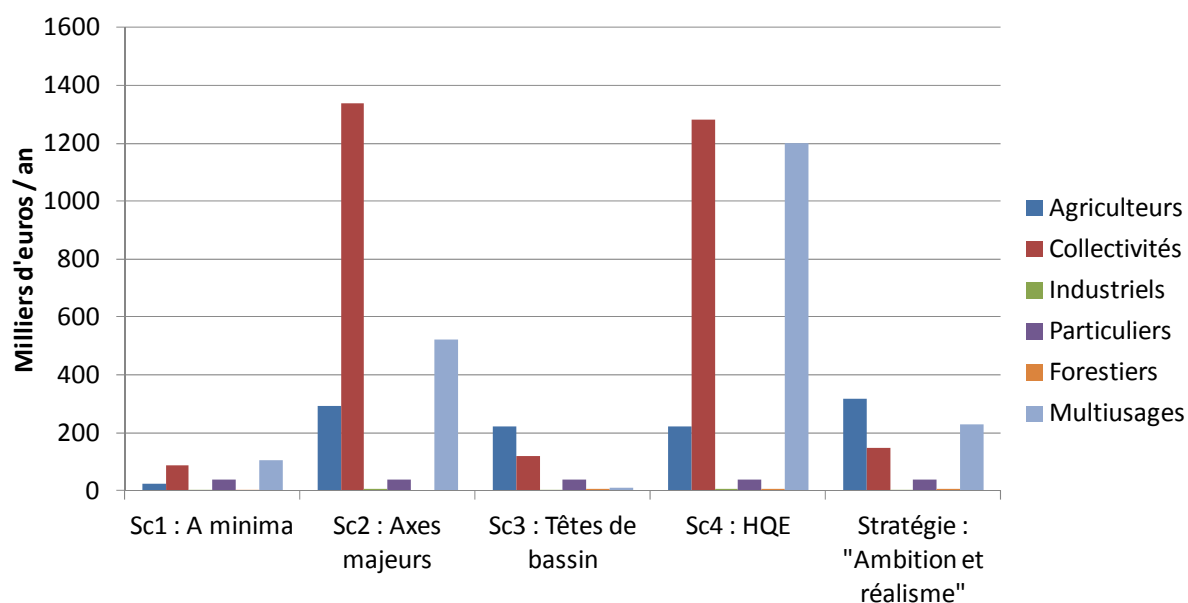


Figure 5 : Coûts des actions par cible et par scénario



4.4 Pour quelle efficacité environnementale ?

4.4.1 Evaluation du niveau d'atteinte des objectifs du SDAGE

Le tableau suivant synthétise les réponses apportées par les 4 scénarios élaborés pour le SAGE Giessen-Lièpvrette à la prise en compte des paramètres dégradants le bon état des masses d'eau fixé par la DCE.

Masse d'eau superficiel le	Etat chimique		Etat écologique							Motifs du report	objectif traité par le SAGE (horizon 2018) ?					
	Actu el	Après mesur es	Etat actuel			Etat après mesures		Objectif	Échéanc e retenue		Sc.1	Sc.2	Sc.3	Sc.4	sc.5	principal compartime nt dégradant non pris en compte
			Elements biologiques	Elément s physico-chimiqu es	Eléments hydromoprholo giques	Elément s physico-chimiqu es	Elément s hydromoprholo giques				A minima	axes majeurs	têtes de bassin	HQE	ambition et réalisme	
Lièpvrette 1	Bon	Bon	Moyen	Bon	Pas bon	Bon	Bon	Bon état	2015		oui	oui	oui	oui	oui	biologie
Lièpvrette 2	Pas bon	Pas bon	Données manquantes	Médiocr e	Pas bon	Bon	Bon	Bon état	2027	coût des mesures assainissement; Pollution résiduelle et/ou provenant de l'amont excessive	non	oui	non	oui	oui (-)	dégradation s chimiques persistantes
lièpvrette 3	Pas bon	Pas bon	Moyen	Médiocr e	Bon	Bon	Bon	Bon état	2027	Coût des mesures assainissement; Coût des mesures industries classiques; Pollution résiduelle et/ou provenant de l'amont excessive	non	oui	non	oui	oui (-)	dégradation s chimiques persistantes
Giessen 1	Bon	Bon	Bon	Bon	Pas bon	Bon	Bon	Bon etat	2015		oui	oui	oui	oui	oui	biologie
Giessen 2	Pas bon	Pas bon	Données manquantes	Moyen	Pas bon	Bon	Bon	Bon état	2027	Coût des mesures assainissement; Coût des mesures industries classiques; Pollution résiduelle et/ou provenant de l'amont excessive	non	oui	non	oui	oui (-)	dégradation s chimiques persistantes
Giessen 3	Pas bon	Pas bon	Moyen	Moyen	Pas bon	Bon	Bon	Bon état	2027	coût des mesures assainissement; Pollution résiduelle et/ou provenant de l'amont excessive	non	oui	non	oui	oui (-)	dégradation s chimiques persistantes
Aubach	Pas bon	Pas bon	Données manquantes	Bon	Données manquant es	Bon	Donnée s manqua ntes	Bon état	2027	Pollution résiduelle et/ou provenant de l'amont excessive	non	oui	non	oui	oui	dégradation s chimiques persistantes
Rombach	Bon	Bon	Données manquantes	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2015		oui	oui	oui	oui	oui	biologie

Masse d'eau superficielle	Etat actuel									objectif d'état retenu			Échéanc e retenue	Motifs du report	objectif traité par le SAGE (horizon 2018) ?					
	Nitrat es	tendan ce à la hausse des nitrait es	Pesticid es	Chlorur es	Solvant s chloré s	Sulfat es	Etat qualita tif	Etat quantita tif actuel	Etat glob al	Etat glob al	Etat quant itatif	Etat chimi que			Sc.1	Sc.2	Sc.3	Sc.4	Sc.5	principal compartiment dégradant non pris en compte
															A minima	axes majeurs	têtes de bassin	HQE		
Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	Pas bon	oui	pas bon	pas bon	bon	bon	pas bon	bon	pas bon	bon état	bon état	bon état	2027	conditions naturelles, coûts disproportionnés et faisabilité technique	non	oui	non	oui	non	dégradation chimiques persistantes
															non	non	oui	oui	oui	Pollutions ponctuelles des bâtiments d'élevages
															oui	oui	oui	oui	oui	Pollutions diffuses par les phytosanitaires
Socle Vosgien	bon	non	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon état	bon état	bon état	2015	sans objet	-	-	-	-		sans objet	

A la lecture ce tableau, les scénarios 2 et 4 répondent pleinement aux objectifs de bon état. Pour les deux autres scénarios, des compartiments dégradants restent insuffisamment pris en compte.

Le SDAGE Rhin-Meuse a retenu 10 thématiques majeurs et orientations fondamentales. Le tableau suivant synthétise schématiquement le niveau d'atteinte probable de ces objectifs en fonction des 4 scénarios et la proposition de stratégie élaborés pour le SAGE Giessen-Lièpvrette :

Enjeux SDAGE Rhin-Meuse	Scénarios SAGE Giessen-Lièpvrette	Objectif atteint ?	commentaire
Poursuivre la collaboration avec les pays du bassin du Rhin, de la Meuse et ceux mitoyens de la Mer du Nord	Sc.1 : a minima	Non	Aucune action envisagée
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Non	Aucune action envisagée
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Non	Aucune action envisagée
	Sc.4 : Scénario HQE	Non	Aucune action envisagée
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Non	Aucune action envisagée
Maîtriser les prélèvements et préserver la qualité de la ressource en eau souterraine, notamment par la réduction des pollutions diffuses	Sc.1 : a minima	non	Le traitement de la prise d'eau de l'Aubach, les compléments d'études hydrogéologiques sur le cône de déjection ne sont pas prévus
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Oui	
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	non	Le traitement de la prise d'eau de l'Aubach, les compléments d'études hydrogéologiques sur le cône de déjection ne sont pas prévus
	Sc.4 : Scénario HQE	Oui	
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui	
Réduire la contamination des eaux par les substances toxiques d'origine agricole, domestique, industrielle ou provenant de pollutions historiques.	Sc.1 : a minima	Non	La gestion des effluents de tête de bassin n'est pas prévue, ni l'identification des rejets de substances dangereuses
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Non	La gestion des effluents de tête de bassin n'est pas prévue
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Non	l'identification des rejets de substances dangereuses n'est pas prévue
	Sc.4 : Scénario HQE	Oui	
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui (-)	l'identification des rejets de substances dangereuses n'est pas prévue

Restaurer la qualité des cours d'eau et satisfaire durablement les usages, y compris par le maintien de débits suffisants	Sc.1 : a minima	Non	La question de la prise d'eau de l'Aubach n'est pas prise en compte, ni la continuité écologique intégrale, ni la plupart des actions volontaristes de restauration des lits mineurs
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Oui (-)	La plupart des actions de restauration est prise en compte
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Non (+)	La question de la prise d'eau de l'Aubach n'est pas prise en compte, mais l'essentiel des mesures de restauration est envisagé
	Sc.4 : Scénario HQE	Oui	
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui (-)	Au vu du classement des cours d'eau en liste 2 projeté, le levier réglementaire devrait permettre la continuité écologique des principaux cours d'eau et affluents (Giessen et Lièpvrette en intégralité, Rombach, Dompfenbach, Luttenbach, Erlenbach et Kientzelgottbach). Néanmoins, certaines actions volontaristes de restauration des lits mineurs et de reconnexion des annexes hydrauliques manquent
Assurer à la population de façon continue la distribution d'une eau de qualité conforme aux normes sanitaires	Sc.1 : a minima	Non	La sécurisation de l'AEP n'est pas prévue
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Non	La sécurisation de l'AEP n'est pas prévue
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Oui	
	Sc.4 : Scénario HQE	Oui	
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui	
Améliorer la fiabilité et la performance de la dépollution	Sc.1 : a minima	Non	L'identification et la réduction des RSDE n'est pas prévue
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Oui	
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Non	L'identification et la réduction des RSDE n'est pas prévue
	Sc.4 : Scénario HQE	Oui	
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui (-)	L'identification et la réduction des RSDE n'est pas prévue
Limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives	Sc.1 : a minima	Non	Absence de stratégie d'amélioration de la rétention des crues et de recherche de sites de surstockages
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Oui	
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Non	Absence de stratégie d'amélioration de la rétention des crues
	Sc.4 : Scénario HQE	Oui	
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui	
Conserver et protéger les formations aquifères en	Sc.1 : a minima	Non	Pas d'amélioration des connaissances sur la nappe du cône de déjection prévue

nappe alluviale	Sc.2 : priorité axes majeurs	Oui	Etude hydrogéologique prévue ainsi que la mise en place d'un fuseau de mobilité susceptible de préserver la qualité de la nappe
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Non	Pas d'amélioration des connaissances sur la nappe du cône de déjection prévue
	Sc.4 : Scénario HQE	Oui	Etude hydrogéologique prévue ainsi que la suppression de contraintes latérales et la préservation d'un fuseau de mobilité
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui (-)	Etude hydrogéologique prévue ainsi que la préservation d'un fuseau de mobilité
Renforcer la protection des zones humides et des espaces écologiques remarquables	Sc.1 : a minima	Non	Pas de politique coordonnée de protection des zones humides et espaces remarquables envisagée
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Oui (-)	Faiblesse des actions d'amélioration des connaissances sur ces milieux
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Oui	
	Sc.4 : Scénario HQE	Oui	
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui (-)	Faiblesse des actions d'amélioration des connaissances et de restauration sur ces milieux
Prendre en compte la gestion des eaux dans les projets d'aménagements et le développement économique	Sc.1 : a minima	Oui	Cf. actions 201, 302, 307, 511, 512,513
	Sc.2 : priorité axes majeurs	Oui	
	Sc.3 : priorité têtes de bassin	Oui	
	Sc.4 : Scénario HQE	oui	
	Sc. 5 : « Ambition et réalisme »	Oui	

4.4.2 Evaluation du niveau de réponse aux enjeux du SAGE

Les quatre grands enjeux du SAGE sont :

- 1) La gestion quantitative de la ressource (objectif : préserver la ressource en eau souterraine)
- 2) La gestion des inondations (objectif : assurer la protection des biens et des personnes)
- 3) La qualité de la ressource (objectifs : assurer une gestion équilibrée de la ressource, préserver la ressource en eau souterraine, améliorer et préserver la qualité des eaux de surface)
- 4) La fonctionnalité des milieux aquatiques (objectif : préserver et restaurer leur qualité)

Des objectifs complémentaires sont transversaux à ces 4 enjeux :

- atteindre les objectifs fixés par la DCE (bon état écologique)
- sensibiliser les populations

Le tableau suivant fait la synthèse des réponses apportées par les différents scénarios à ces enjeux.

Masses d'eau principalement concernées	Enjeux SAGE	Sc1. A minima	Sc.2 : axes majeurs	Sc.3 : Têtes de bassin	Sc.4 : HQE	Sc.5 : ambition et réalisme
Gestion quantitative de la ressource – rareté						
Aubach Giessen 1 Giessen 2	Assecs périodiques du Giessen à l'aval de la prise d'eau de l'Aubach	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Toutes masses d'eau	Ressource en eau potable non sécurisée en condition d'étiage sévère, accentué par les tendances de développement démographique	Non	Non	Oui	oui	Oui
Toutes masses d'eau	Problématique liée à la récupération des eaux pluviales et à la baisse des consommations unitaires	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gestion quantitative de la ressource – Inondations						
Toutes masses d'eau	Tendance de réduction progressive des champs d'expansion de crue par l'urbanisation et les remblais	Oui	Oui +	Oui	Oui +	Oui
Giessen 3	Projet de digue – Sélestat	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Giessen 1 à 3	Protection des biens et personnes sur quelques tronçons vulnérables	Non	Oui	Non	Oui	Oui (-)
Gestion qualitative de la ressource						
Giessen 3, Giessen 2, Aubach, Lièpvrette 1 à 3	Informations insuffisantes sur certaines masses d'eau et sur les nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Toutes masses d'eau	Atténuation des derniers points de pollution (ANC, décharges sauvages,...)	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Lièpvrette 1 à 3, Giessen 2 et 3	Dégradations chimiques persistantes	Non	Oui	Non	Oui	Oui(-)
Toutes masses	Pollutions ponctuelles des bâtiments	Non	Non	Oui	Oui	Oui

d'eau	d'élevage					
Aubach, Giessen 2, Giessen 3	Pollutions diffuses par les phytosanitaires en aval du vignoble et des zones de grandes cultures	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Fonctionnalité des milieux aquatiques						
Aubach, Giessen 2 et 3, Lièpvrette 1, 2 et 3	Colonisation des plantes dites invasives	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Toutes masses d'eau	Dégradation et disparition des zones humides du bassin	Non	Oui	Oui	Oui	Oui(-)
Toutes masses d'eau	Discontinuité piscicole	Non	Oui	Oui	oui	Oui (-)
Giessen 2, Giessen 3, Lièpvrette 2 et 3	Tendance à une dégradation continue du fuseau de mobilité	Non	Oui	Non	Oui	Oui (-)
Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau						
Toutes masses d'eau	Campagne de sensibilisation existant actuellement à des échelles larges qui occulte les traductions locales et engendre une difficulté d'atteinte effective des cibles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Toutes masses d'eau	Intégration du SAGE dans les documents d'Urbanisme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Toutes masses d'eau	Des dynamiques d'actions dans le domaine de l'eau hétérogènes selon les zones du bassin et une intégration limitée des problématiques de l'eau dans les démarches d'urbanisme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

4.4.3 Evaluation de l'impact sur les autres compartiments de l'environnement : synthèse de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est désormais une obligation (Directive européenne 2001/42/CE) et a été transposée en droit français (2004). Cette évaluation environnementale doit avoir pour objectifs (Albrecht, 2011, en cours de rédaction) de :

- « - présenter et hiérarchiser les principaux enjeux environnementaux présents sur le périmètre du SAGE Giessen-Lièpvrette,
- Identifier et analyser les effets probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble des composantes de l'environnement,
- Atténuer, éliminer et compenser les objectifs du SAGE susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement,
- S'assurer de la cohérence entre les différentes démarches de planification d'un territoire,
- justifier le choix du scénario retenu pour la stratégie de la CLE (...),
- préparer le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

L'évaluation environnementale est donc l'objet du travail réalisé par Adeline ALBRECHT (CG67, Université Paul Valéry Montpellier).

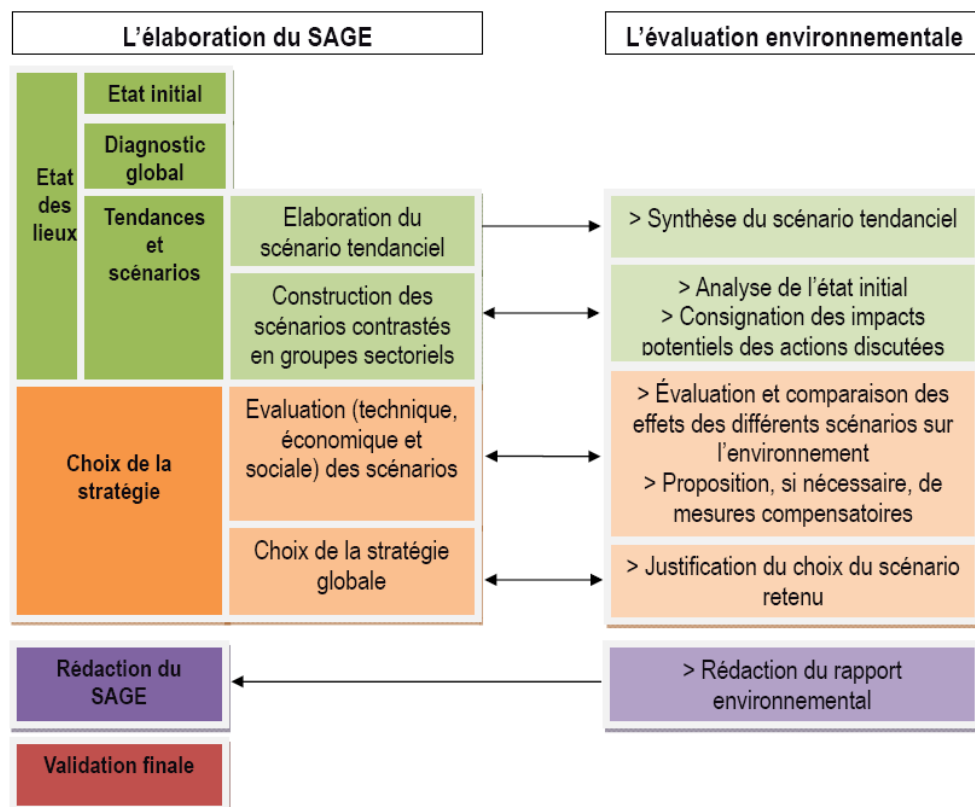


Figure 6 : apport de la démarche d'évaluation environnementale dans le processus d'élaboration du SAGE (in Albrecht, 2011, en cours de rédaction)

Le rapport environnemental issu de ce travail et dont le contenu est fixé la loi (art. R122-20 du Code de l'Environnement) doit être validé par la CLE et approuvé par arrêté préfectoral.

Les conclusions de cette évaluation environnementale sont :

- 1) Les conséquences du SAGE vont essentiellement dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'environnement, en particulier parce que les actions vont au-delà de la simple gestion de la qualité et de la ressource en eau.
- 2) Toutefois, quelques actions devront faire l'objet d'un suivi attentif afin d'éviter des impacts négatifs (par exemple : suppression d'ouvrages transversaux ou ouvrages latéraux face à l'enjeu inondations). L'impact ou l'effet bénéfique de nombreuses actions est souvent directement lié aux conditions locales et particulières de l'application de ces actions (exemple : actions sur le milieu physique : traitement de la question des plantes invasives, actions pour la fonctionnalité du fuseau de mobilité, etc.).

Figure 7 : impact des différents scénarios au regard des compartiments environnementaux (in A. Albrecht, 2011, en cours de rédaction)

ENJEU	scénario 1 "A minima"	scénario 2 « Axes majeurs Giessen et Lièpvrette »	scénario 3 " Tête de bassin"	scénario 4 "Un SAGE HQE"	Scénario 5 "Ambition et réalisme "
1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté	9	14	6	15	15
2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations	9	43	11	43	32
3. Gestion qualitative de la ressource	78	87	101	119	101
4. Fonctionnalité des milieux aquatiques	51	131	101	187	123
5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau	113	124	151	162	162

SIGNIFICATION
Scénario le plus favorable
Scénario médian +
Scénario le moins favorable

5 EVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

5.1 Comparaison des coûts scénarios et stratégie

Encadré 3 : Quels coûts considérer ?

Pour chaque action, les coûts sont répartis en :

- **coûts de fonctionnement** : Ce coût rassemble les coûts différés de l'opération, c'est-à-dire toutes les dépenses effectuées après la mise en service de l'opération. Le coût de fonctionnement comprend les coûts de maintenance (entretien courant, maintenance, renouvellement des équipements) et les coûts d'exploitation (consommation d'énergie et d'autres fluides, dépenses nécessaires au fonctionnement des activités inhérentes à l'action).
- **coûts d'investissement** : Ce coût rassemble l'ensemble des dépenses engagées par le maître d'ouvrage pour concevoir, réaliser et mettre en service la mesure en question. Le coût d'investissement comprend les coûts du foncier (acquisition, les coûts des travaux et les coûts d'équipement)
- **autres coûts** : Ce coût correspond au coût des services d'ingénierie et de conseil à savoir, l'ensemble des études encadrant la conception et la réalisation d'un projet ou d'une action (études, formations notamment).

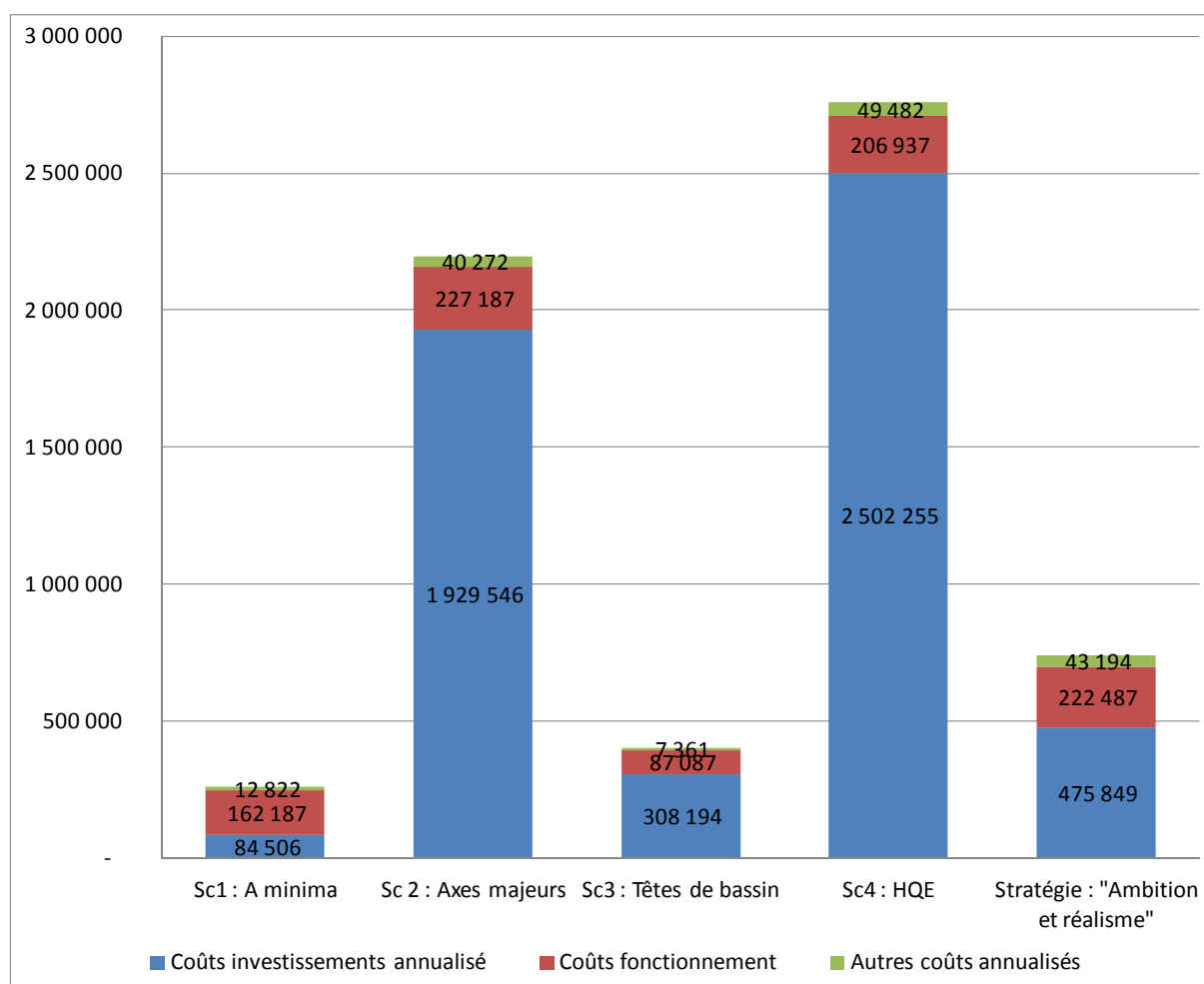
Afin de pouvoir comparer les actions et estimer les efforts budgétaires de chaque scénario, les coûts d'investissement et les autres coûts sont **annualisés** sur la base de la durée de vie de l'action et un taux d'actualisation de 4%.

Les estimations présentées sont établies en valeur 2011 (hors taxes) sur la base de ratios parfois très généraux. Ces estimations doivent donc être considérées comme **indicatives** en l'absence de cahier des charges clairement définis pour chaque action.

Les graphiques suivants représentent les évolutions de ces coûts entre scénarios, enjeux et zonages.

- Coûts totaux annualisés par scénario et pour la stratégie proposée

Figure 8 : Coûts de fonctionnement et investissements des scénarios

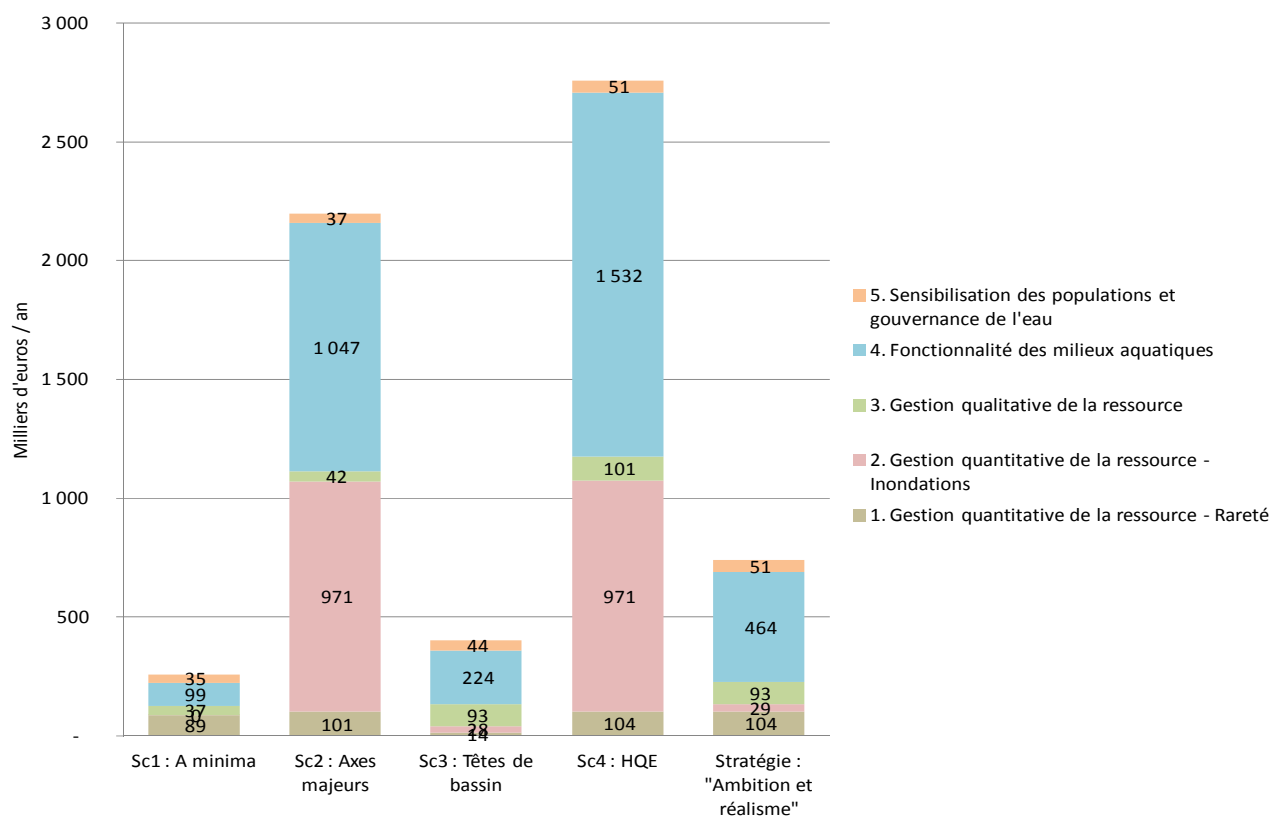


Répartition des types de coûts (€/an) par scénario	Sc1 : A minima	Sc 2 : Axes majeurs	Sc3 : Têtes de bassin	Sc4 : HQE	Stratégie : "Ambition et réalisme"
Coûts investissements annualisé	84 506	1 929 546	308 194	2 502 255	475 849
Coûts fonctionnement	162 187	227 187	87 087	206 937	222 487
Autres coûts annualisés	12 822	40 272	7 361	49 482	43 194
Total	259 516	2 197 005	402 642	2 758 674	741 531

- Ventilation des couts par enjeux du SAGE

Figure 9 : Distribution des coûts totaux annualisés par enjeu et par scénario

		Total des actions	Sc1 : A minima	Sc2 : Axes majeurs	Sc3 : Têtes de bassin	Sc4 : HQE	Stratégie : "Ambition et réalisme"
1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté		103 658	88 629	100 958	13 931	103 658	103 658
1.1	Assecs périodiques du Giessen à l'aval de la prise d'eau de l'Aubach	89 727	77 397	89 727	0	89 727	89 727
1.2	Ressource en eau potable non sécurisée en condition d'étiage sévère, accentué par les tendances de développement démographique	2 700	0	0	2 700	2 700	2 700
1.3	Problématique liée à la récupération des eaux pluviales et à la baisse des consommations unitaires	11 231	11 231	11 231	11 231	11 231	11 231
2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations		970 848	308	970 848	28 200	970 848	29 008
2.1	Tendances de réduction progressive des champs d'expansion de crue par l'urbanisation et les remblais	1 116	308	1 116	308	1 116	1 116
2.2	Projet de digue - Sélestat	27 891	0	27 891	27 891	27 891	27 891
2.3	Protection des biens et personnes sur quelques tronçons vulnérables	941 840	0	941 840	0	941 840	0
3. Gestion qualitative de la ressource		100 775	36 653	41 503	93 325	100 775	93 325
3.1	Informations insuffisantes sur certaines masses d'eau et les sur les nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400
3.2	Un enjeu d'atténuation des derniers points de pollutions : Assainissement individuel (ANC), décharges sauvages...	34 573	2 600	0	34 573	34 573	34 573
3.3	Des dégradations chimiques persistantes	7 450	0	7 450	0	7 450	0
3.4	Des pollutions ponctuelles des bâtiments d'élevage	24 700	0	0	24 700	24 700	24 700
3.5	Des pollutions diffuses par les phytosanitaires en aval du vignoble et des zones de grandes cultures	26 653	26 653	26 653	26 653	26 653	26 653
4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		2 386 663	99 050	1 046 971	223 559	1 532 251	464 397
4.1	Colonisation des plantes dites invasives	15 925	15 925	15 925	0	15 925	15 925
4.2	Dégradation et disparition des zones humides du bassin	167 158	2 300	165 185	148 338	167 158	165 185
4.3	Discontinuité piscicole	316 824	48 596	153 592	52 541	163 232	48 596
4.4	Tendance à une dégradation continue du fuseau de mobilité fonctionnel	1 886 756	32 229	712 269	22 680	1 185 937	234 691
5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		51 143	34 876	36 726	43 626	51 143	51 143
5.1	Campagne de sensibilisation existant actuellement à des échelles larges qui occulte les traductions locales et engendre une difficulté d'atteinte effective des cibles	32 576	30 276	27 976	32 576	32 576	32 576
5.2	Intégration du SAGE dans les Documents d'urbanisme	4 600	4 600	2 300	2 300	4 600	4 600
5.3	Des dynamiques d'actions dans le domaine de l'eau hétérogènes selon les zones du bassin et une intégration limitée des problématiques de l'eau dans les démarches d'urbanisme	13 966	0	6 450	8 750	13 966	13 966
Total		3 613 086	259 516	2 197 005	402 642	2 758 674	741 531



L'analyse de cette distribution des coûts reflète :

- **Une dominance des coûts d'investissements** pour les scénarios 2,3 et 4 (de 88 à 93% du montant total) tandis qu'ils ne représentent que 47% dans le scénario à minima ;
- **Une accentuation des disparités entre scénario** par rapport à l'analyse en nombre d'actions : le scénario a minima reflète bien un niveau d'engagement financier moindre (260 000 €/an) par rapport aux scénarios couts/efficaces (de 400 000 à 2 200 000 €/an) et le scénario HQE (2 760 000 €/an). Ce premier scénario s'inscrit bien dans un contexte de restriction budgétaire accrue de la majorité des financeurs.
- **Un budget environ quintuplé dans le scénario 2 « axes ajeurs »** comparativement à celui du scénario « têtes de bassin ». Cette différence s'explique dans la figure précédente par le cout accru des actions de gestion des inondations (traversées de Villé, Sélestat, Sainte Marie, Sainte Croix, Lièpvre ainsi que la zone industrielle de Bois l'Abbesse, et restaurations hydromorphologiques (aménagement/arasement de seuils, suppression/déplacement de contraintes latérales, établissement des fonctionnalité du lit majeur, acquisition foncière des zones humides) moins présentes dans le Sc.3 qui se base plus sur de la sensibilisation des acteurs amont (forestiers, agriculteurs, élus).
- **Une réduction nette des couts pour la proposition de stratégie par le retrait de quelques actions couteuses sur les volets inondations et milieux** (action 205 : Evaluer et développer une stratégie de réponse à l'aléa inondations dans les traversées de Villé, Sélestat, Sainte-Marie, Sainte-Croix, Lièpvre et Bois l'Abbesse ; 417 : Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales dont le rapport cout/bénéfices de l'action à entreprendre est intéressant ; 424 : Trouver des solutions pérennes (ex : diversifier la géométrie du lit mineur, piège à sédiments à l'amont...) sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes

d'écoulement). Un tel retrait est notamment justifié par les services de l'état par des enjeux inondation ne s'inscrivant pas dans les objectifs de la DCE et déjà traités par les autres politiques.

- **Au final , une proposition de stratégie chiffrée à 740 000€/an et relativement réaliste au vue des évolutions de capacités financières des collectivités.**

5.2 Analyse des financements

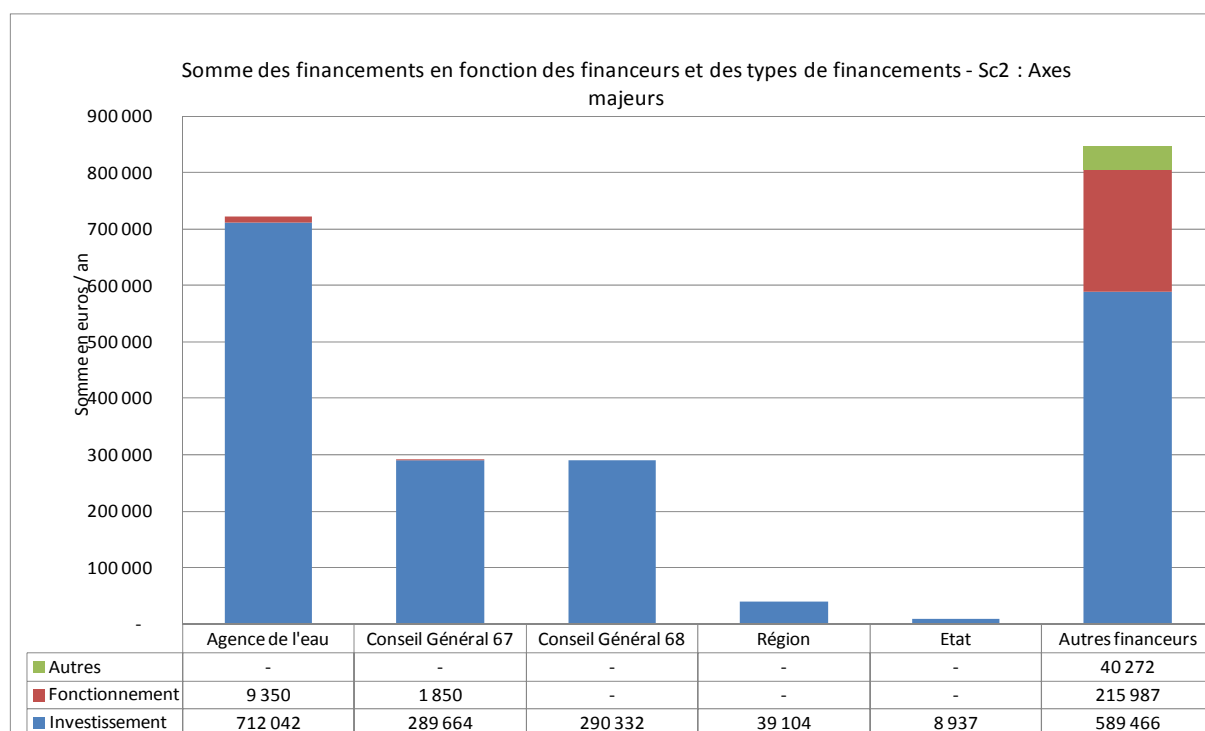
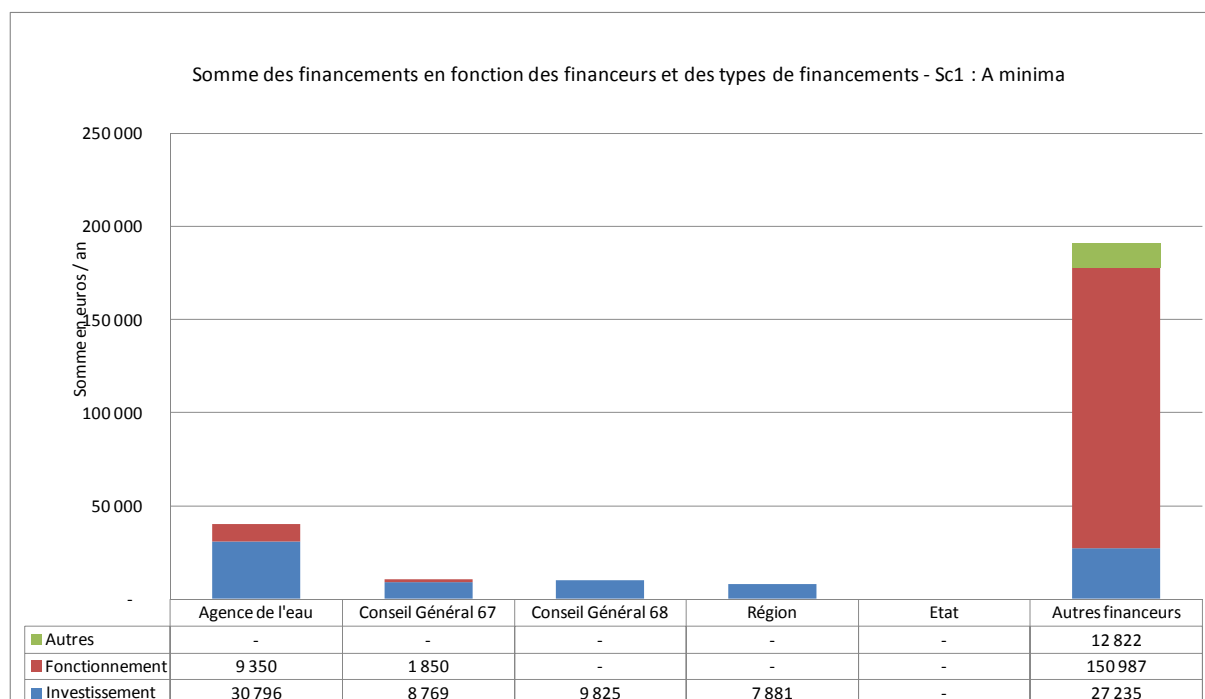
Au vu des évolutions récentes des capacités financières des différents acteurs territoriaux, il paraît important d'analyser les montants des scénarios non seulement en budget total, mais également en termes de ventilation entre financeurs potentiels sur la base d'une continuité de leurs interventions actuelles.

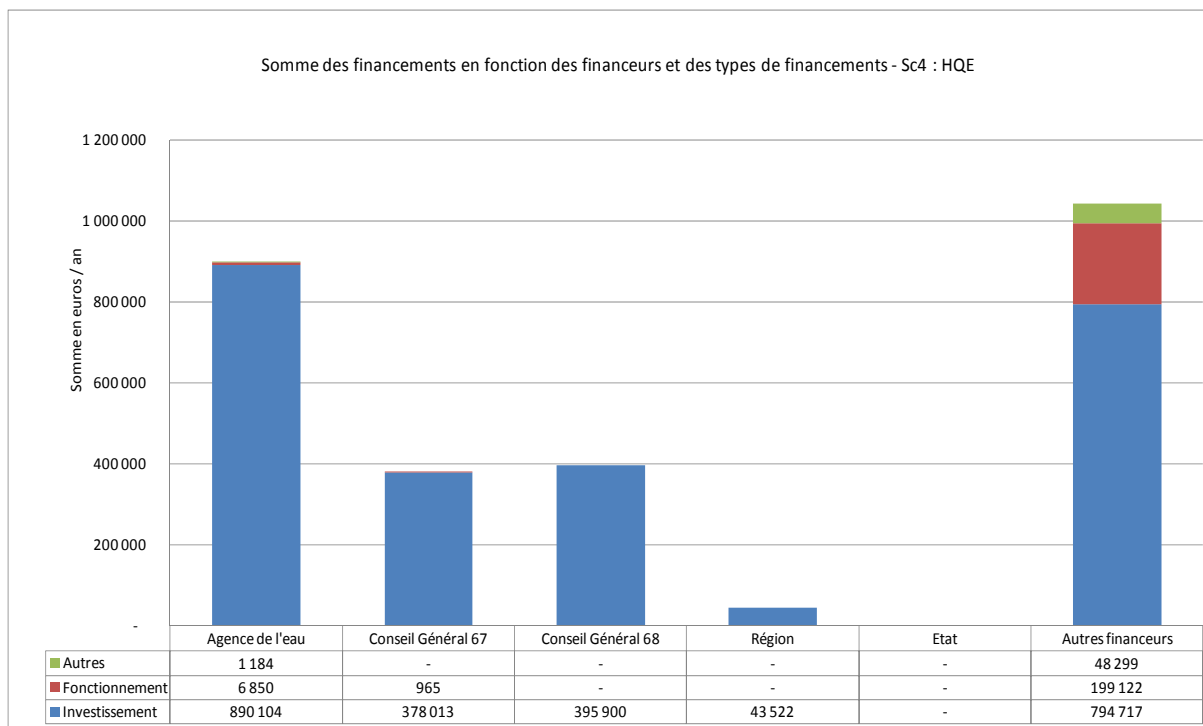
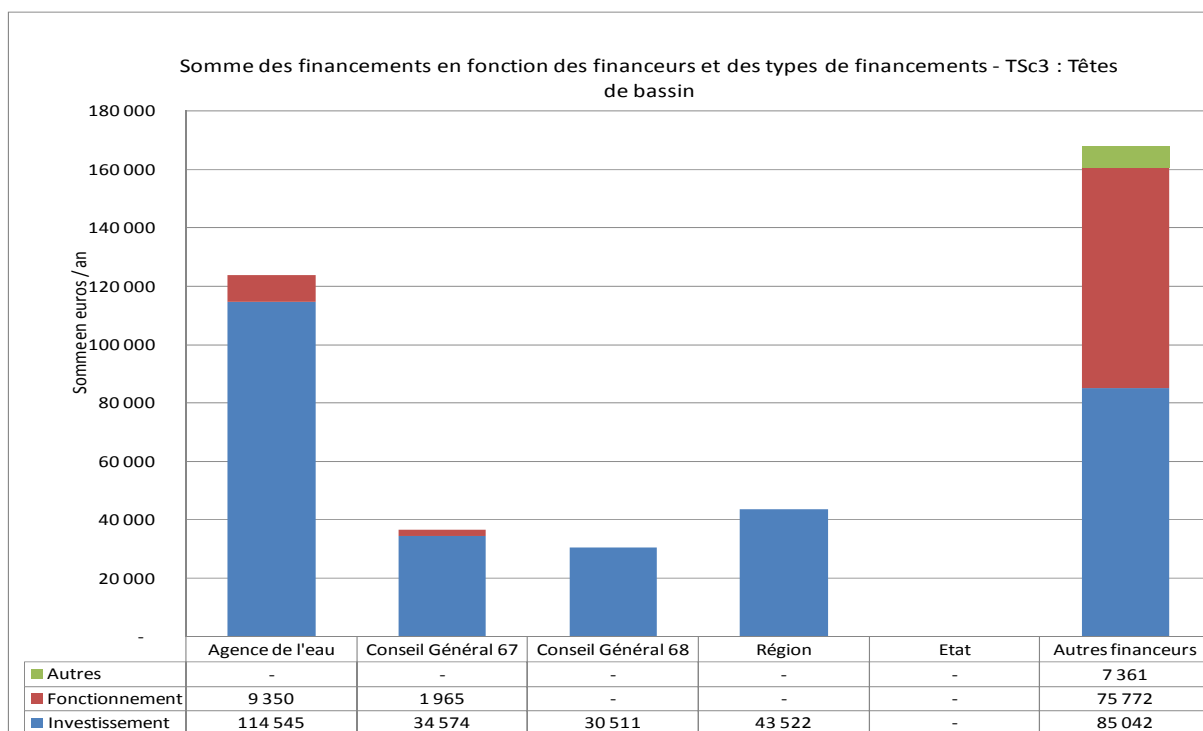
Attention, les répartitions des montants ci-dessous reposent sur les **règles d'intervention des principaux financeurs** existantes en août 2011 (taux et zonages). Ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction des révisions à venir : 10ème programme des agences de l'eau (2013-2018), révision des taux d'aides des collectivités territoriales, de l'Etat...Néanmoins au vu des enjeux environnementaux dominants du bassin (hydromorphologie, renaturation, franchissabilité, biodiversité...) - qui coïncident avec les priorités des réglementations en vigueur (DCE, SRCE...) - il est fort probable que ces financeurs conservent une intervention sur ces secteurs. Il convient donc de considérer ces montants comme des indications d'effort financier induit par chaque scénario.

- Répartition par financeurs

Les graphiques suivant fournissent pour chaque scénario la répartition par financeurs pressentis : Agence de l'eau, Etat, Conseils Généraux. La catégorie autres financeurs correspond le plus souvent à la part d'autofinancement revenant au maître d'ouvrage: commune, communauté de communes, agriculteur, particulier... La désagrégation de ces différentes structures n'était pas possible du fait de compétences facultatives différentes selon les communes, et CDC du bassin. L'analyse montre des coûts d'investissements majoritairement supportés par les financeurs externes (agence de l'eau, CG), tandis que l'autofinancement est plutôt consacré aux coûts de fonctionnement. C'est pourquoi ces frais de fonctionnement dominant en autofinancement dans le cas du scénario à minima et de la proposition de stratégie.

Figure 10 : Distribution des financements pressentis par financeur et type de financement.

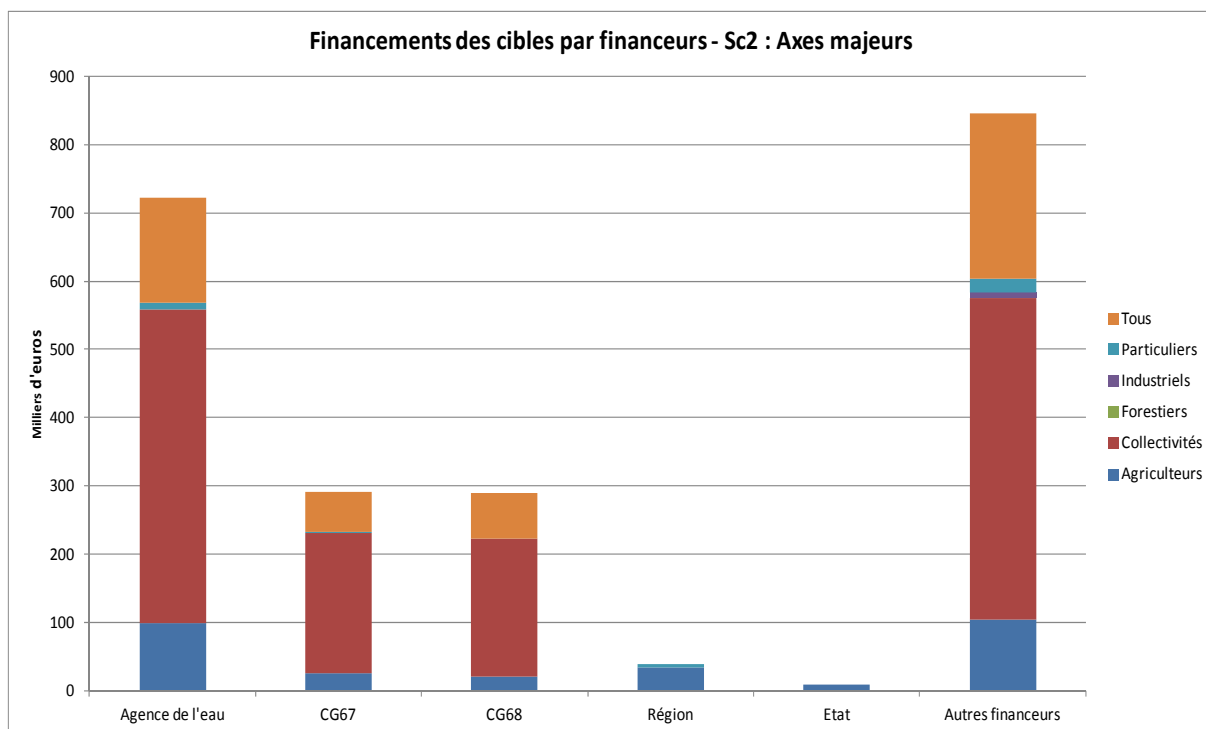
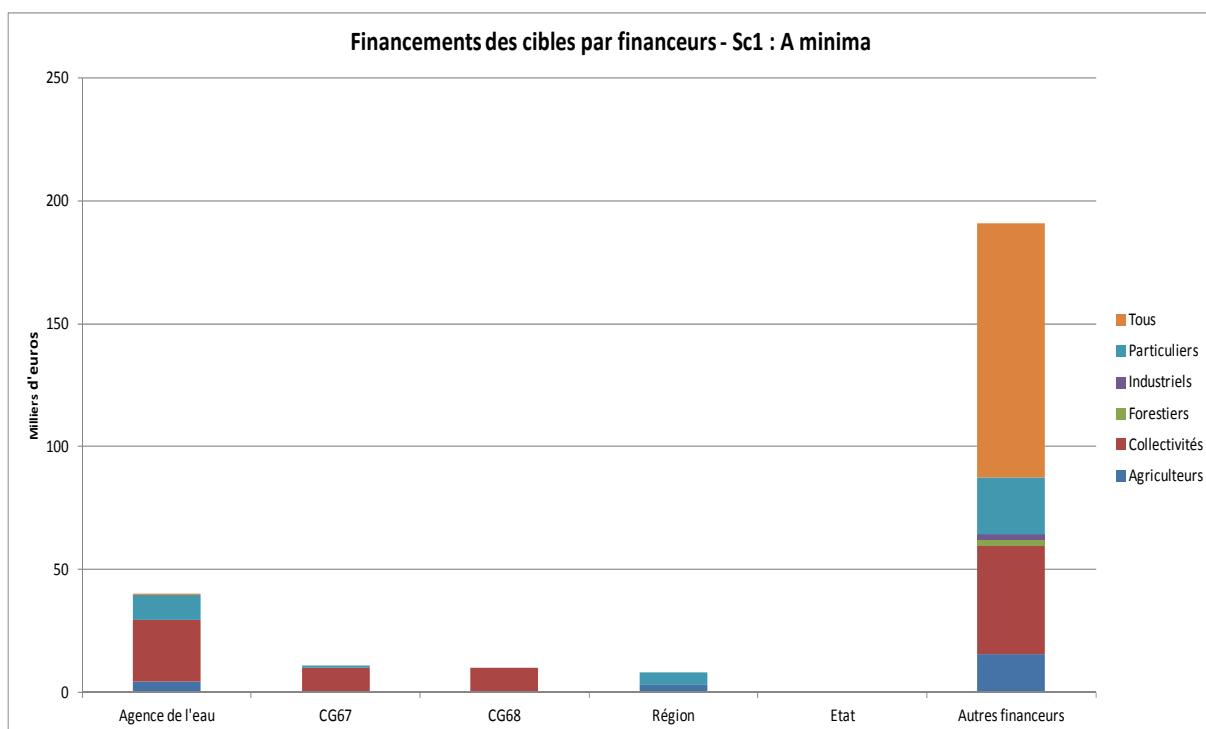


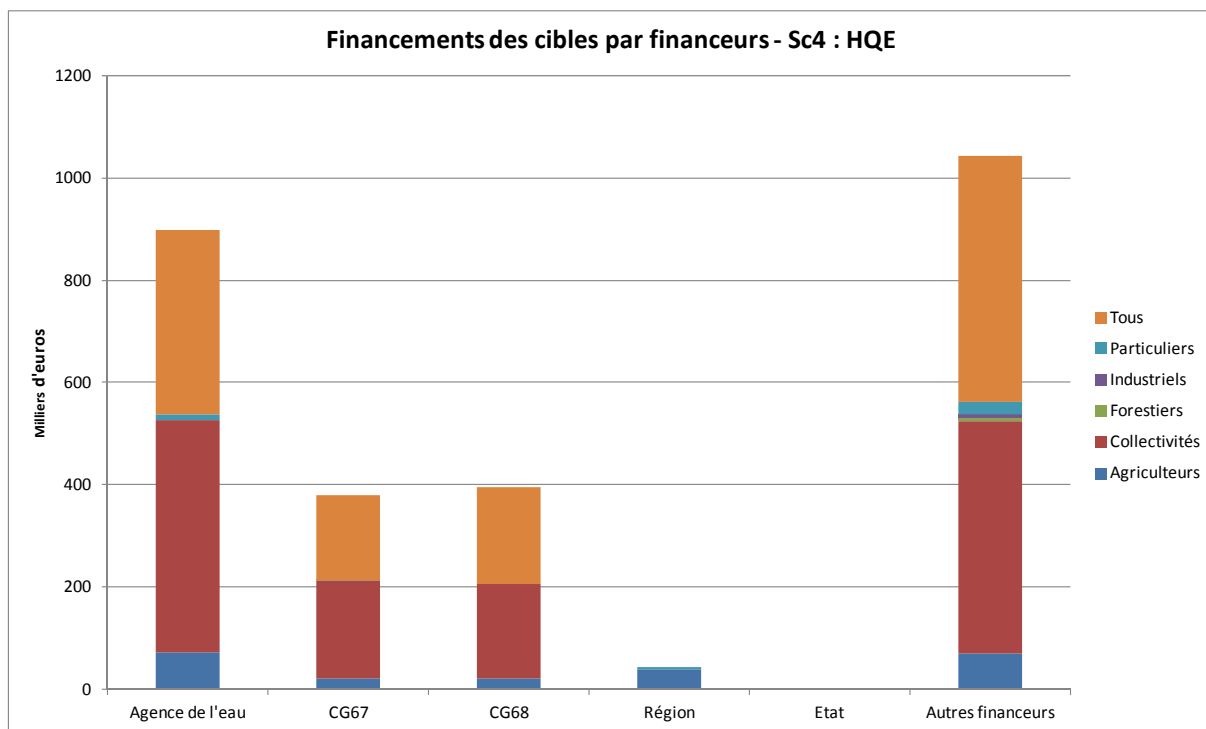
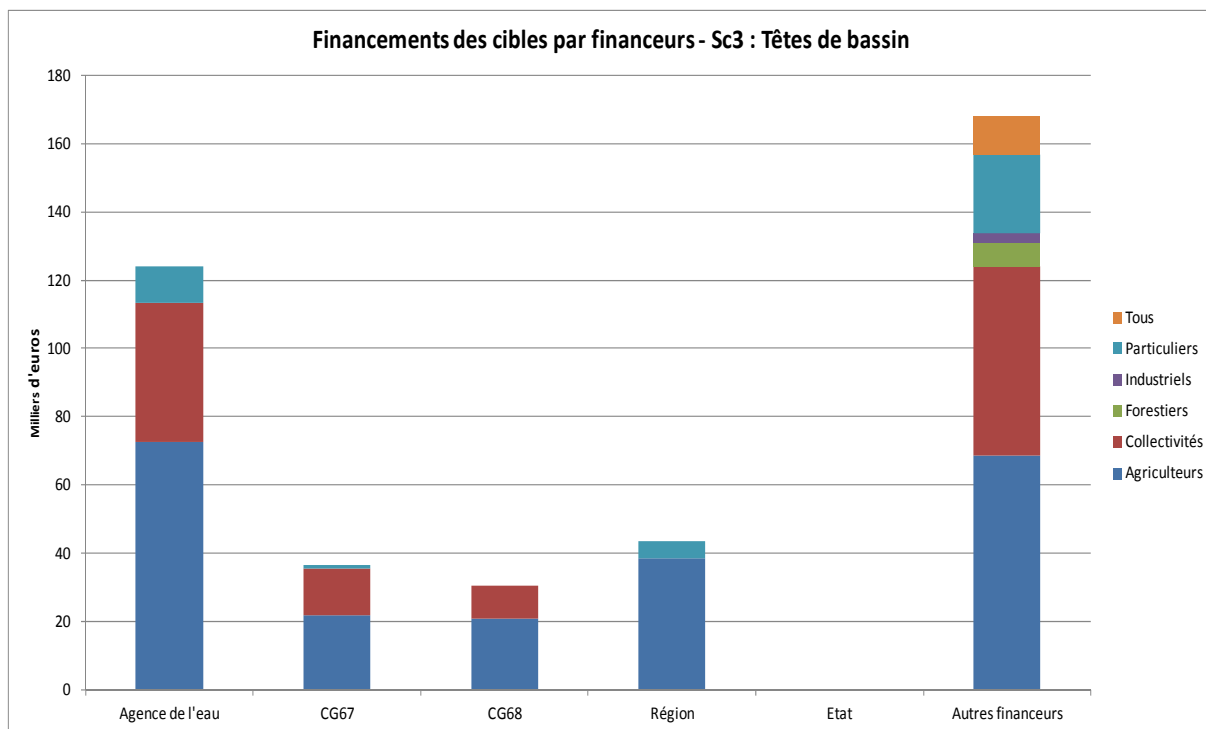


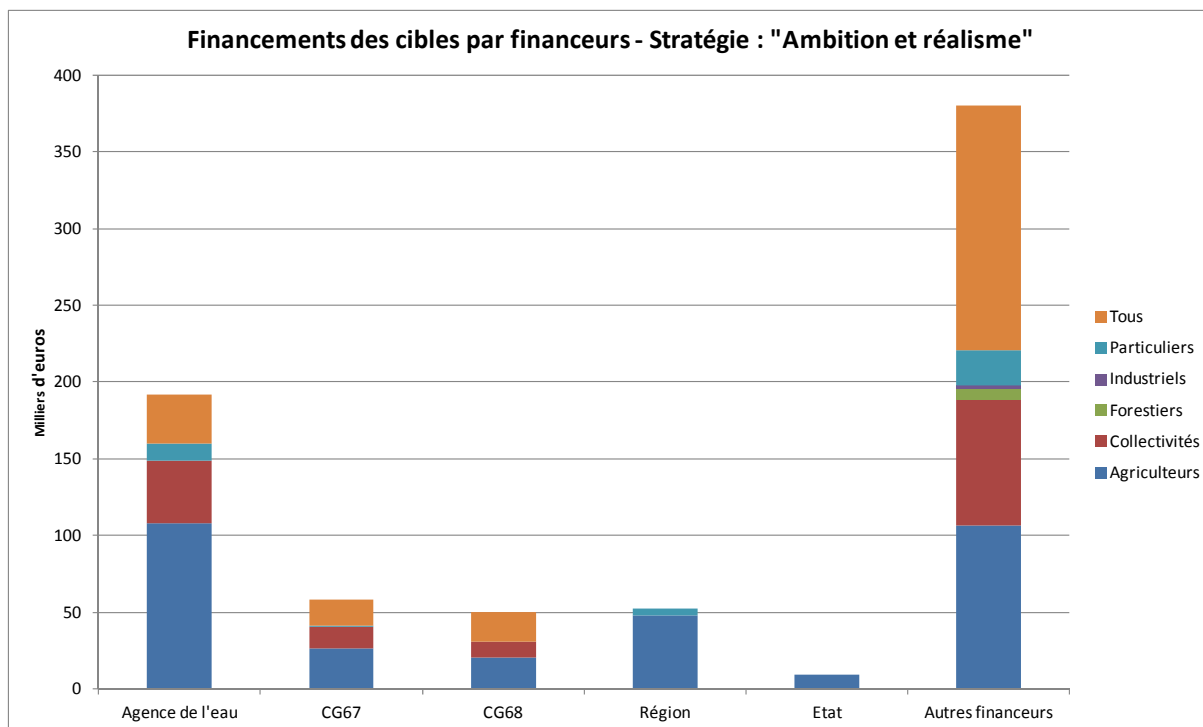
- Analyse des flux financiers

Pour identifier d'éventuels déséquilibres entre bénéficiaires des actions et quantifier les principaux flux financiers entre acteurs du bassin, les figures suivantes proposent un croisement entre financeurs et cibles des actions.

Figure 11 : Répartition des coût par financeurs selon les cibles







Il ressort de cette analyse des flux de financement, des conclusions proches de celles pour la ventilation des cibles d'actions : L'ensemble des secteurs d'activités apparaît couverts. Néanmoins l'analyse financière amplifie l'importance des flux à destination des collectivités - principaux maîtres d'ouvrages – et réduit ceux à destination des forestiers et industriels pour lesquels les actions sont axés principalement sur de la formation et prise en compte de zonages environnementaux dans les plans d'exploitation.

- Répartition géographique

Dans une dernière étape (à la demande des membres du bureau de la CLE) les actions et leurs coûts associés ont été distribués par communauté de communes sur la base de ratio de ventilation. Ces ratios se basent sur des unités différentes de répartition selon les actions (linéaires de cours d'eau, surface de zones humides, nombres de communes, habitants....). Ces ratios sont parfois grossiers et les résultats qui en découlent doivent ainsi être considérés avec précaution.

Tandis que le nombre d'action prévue est relativement homogène entre CDC pour chaque scénario et pour la stratégie proposée, la ventilation des coûts annualisés par CDC laisse voir plus de divergences et notamment une dominance des coûts alloués à la fonctionnalité des milieux aquatiques sur Sélestat et Villé. Cette différence est notamment due au linéaire et nombre d'aménagement accrus dans ces deux CDC en matière de diversification de la géométrie du lit mineur, surface de lit majeur, contraintes latérales... Cette différence est atténuée dans la proposition de stratégie du fait de la suppression de certaines actions particulièrement déséquilibrantes (inondations et contraintes latérales notamment)

Figure 12 : Répartition des actions par enjeu et par CDC

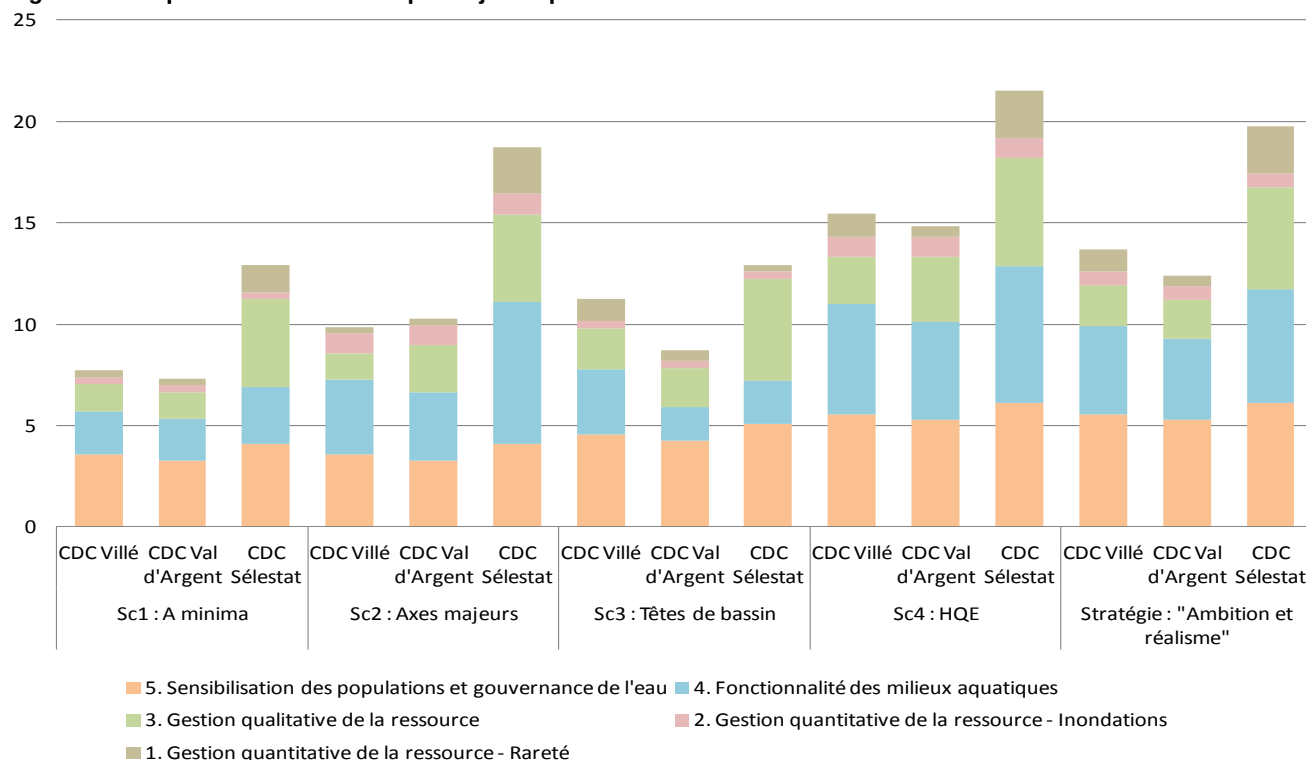
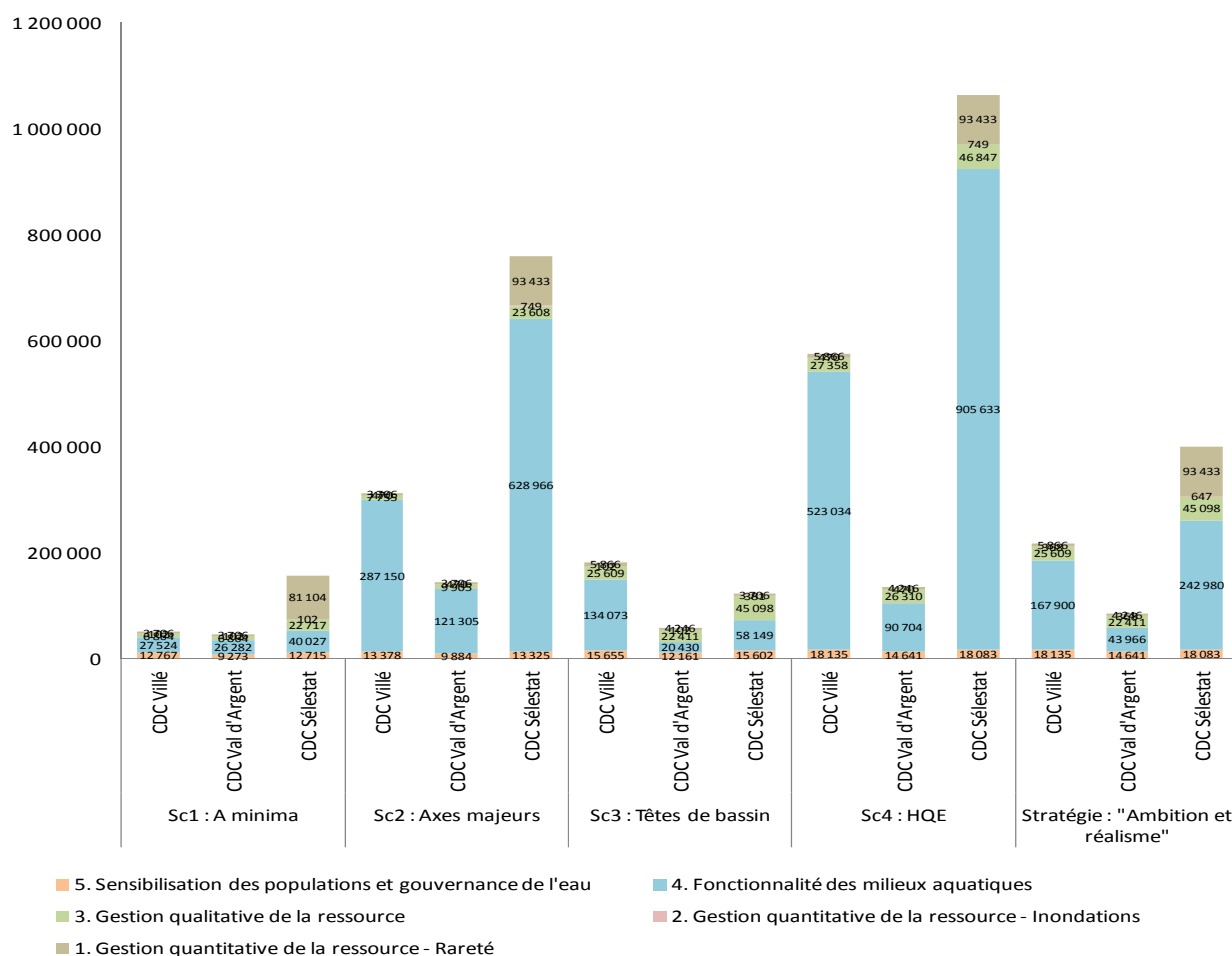


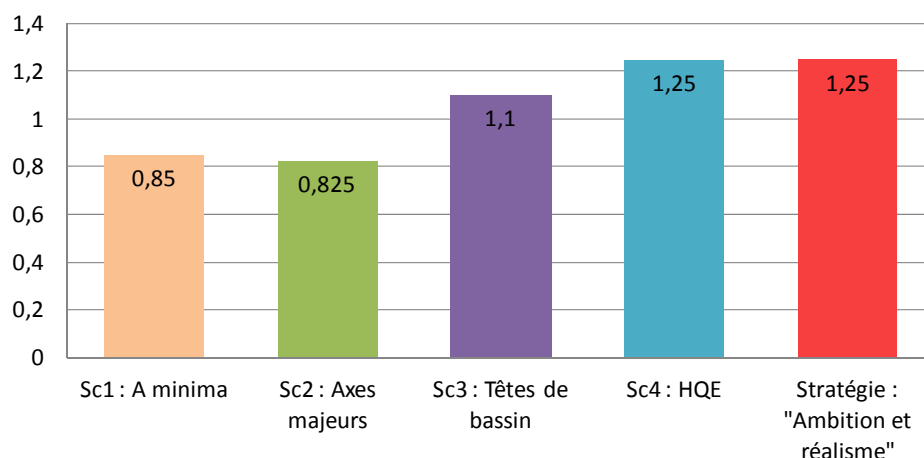
Figure 13 : Répartition des coûts par enjeu et par CDC



- Besoins de renforcement d'animation

Enfin le graphique suivant présente une synthèse des jours d'animation requis par l'ensemble des actions de chaque scénario. Les résultats sont relativement proches entre scénario du fait de l'inclusion systématique des actions de sensibilisation et équivalent environ au recrutement d'un animateur complémentaire à temps plein pour la mise en œuvre du SAGE. La stratégie correspond au besoin maximum d'animation du fait de l'ajout au scénario 2 d'actions de sensibilisation et animations locales du scénario 3 (milieu forestier, AEP...)

Figure 14 : ETP d'animation induit par les actions de chaque scénario

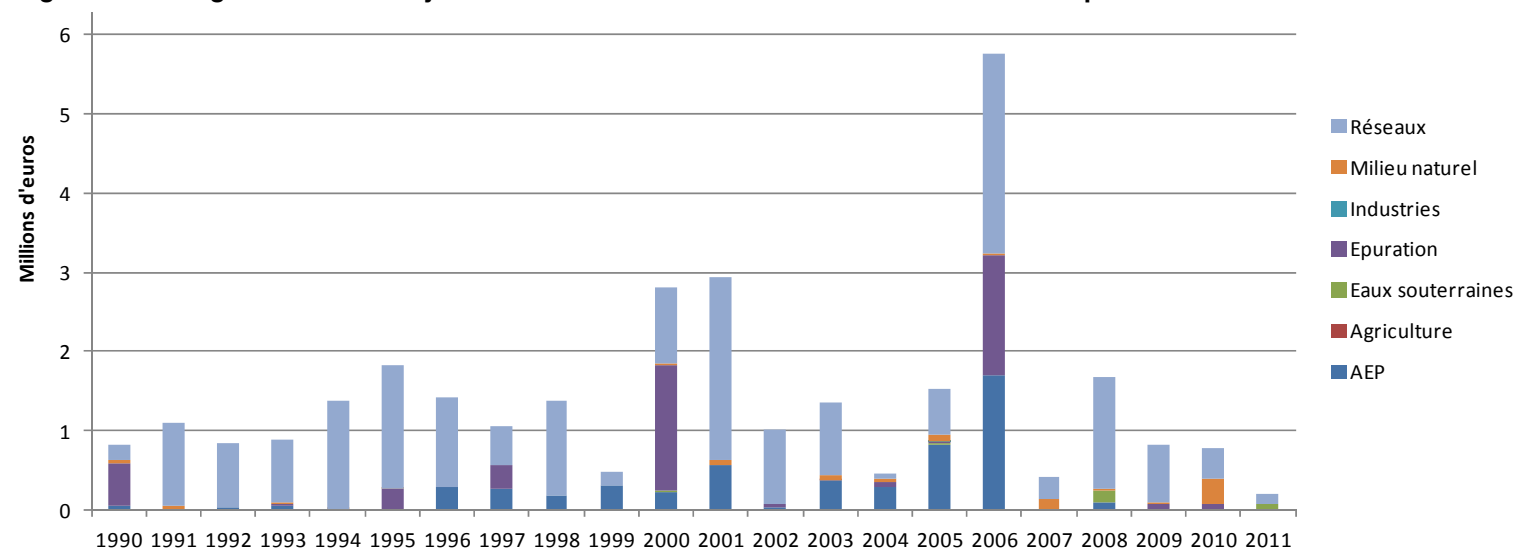


5.3 Comparaison au rythme historique d'investissement des communes dans le domaine de l'eau

A titre de comparaison le paragraphe ci-dessous explicite les financements historiques alloués par les différentes communes du bassin aux enjeux liés à l'eau : Assainissement, AEP, et éventuellement intervention en rivière. Cette synthèse est basée sur 2 sources principales : une extraction de la base de données des aides allouées par l'agence de l'eau Rhin Meuse sur les 20 dernières années, des budgets communaux de certaines communes du bassin, et du SDEA ayant réalisé l'extraction dans leurs archives.

Dans l'objectif d'évaluer le niveau d'effort que représente les scénarios du SAGE et la stratégie proposée, une comparaison peut être établie avec les investissements passés réalisés par les communautés de communes du territoire du SAGE Giessen-Lièpvrette dans le domaine de l'eau. Ainsi, les montants des travaux déclarés à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre des demandes de subventions, confrontés aux lignes budgétaires des principales communes du SAGE, sont présentés ci-dessous sur les vingt dernières années.

Figure 15 : Budget alloué aux enjeux eau dans les communes du bassin Giessen Lièpvrette de 1990 à 2011



Ces montants peuvent être rattachés à chacune des trois communautés de communes du territoire. Des moyennes sur 5 ans sont ici proposées (chaque année ne comprenant pas systématiquement un montant).

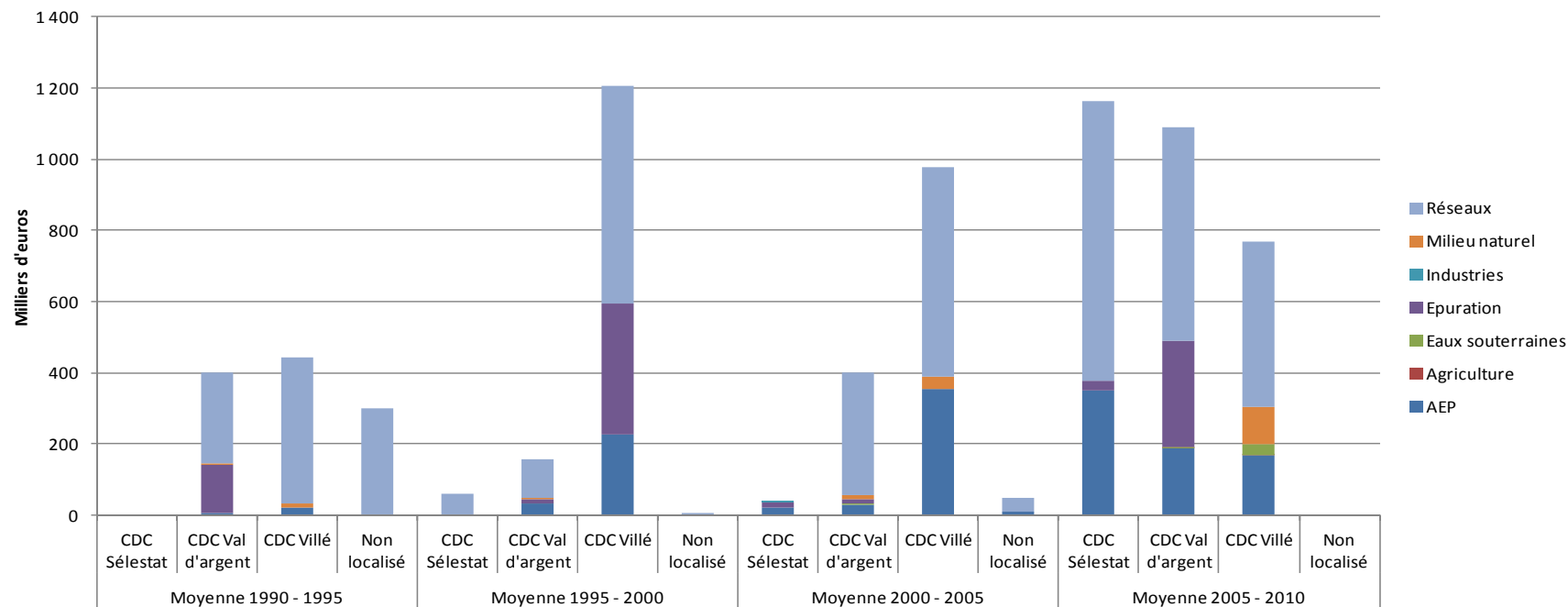
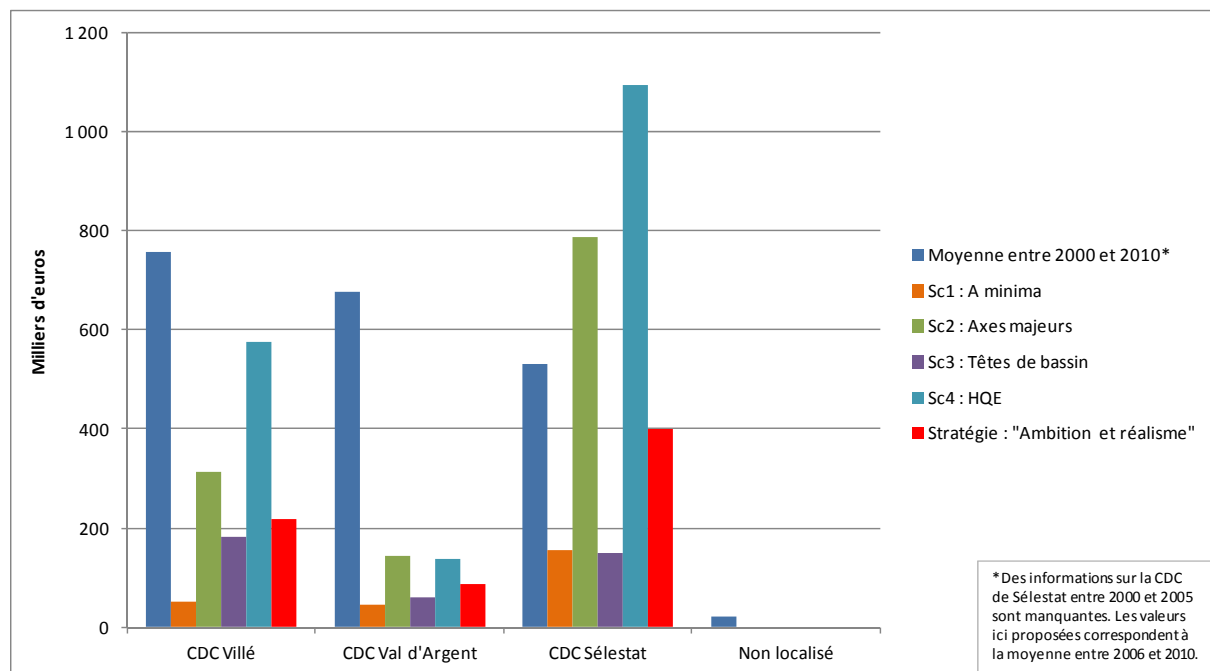


Figure 16 : Budget alloué aux enjeux eau par CDC du bassin Giessen Lièpvrette de 1990 à 2011

		AEP	Agriculture	Eaux souterraines	Epuration	Industries	Milieu naturel	Réseaux	Total général
Moyenne 1990 - 1995	CDC Sélestat	0	0	0	0	0	0	0	0
	CDC Val d'argent	4 828	0	0	136 671	0	4 319	255 886	401 703
	CDC Villé	22 359	0	0	0	0	12 704	407 179	442 242
	Non localisé	0	0	0	0	0	0	301 925	301 925
Moyenne 1995 - 2000	CDC Sélestat	0	0	0	0	0	0	60 980	60 980
	CDC Val d'argent	33 109	0	766	12 196	0	4 573	104 946	155 591
	CDC Villé	226 692	0	0	366 670	0	0	612 772	1 206 134
	Non localisé	0	0	0	0	0	0	6 098	6 098
Moyenne 2000 - 2005	CDC Sélestat	22 800	0	0	13 582	2 152	0	0	38 535
	CDC Val d'argent	29 543	0	4 545	11 376	0	12 501	342 725	400 689
	CDC Villé	355 034	0	0	0	0	34 749	588 470	978 253
	Non localisé	11 622	0	0	0	0	0	36 588	48 210
Moyenne 2005 - 2010	CDC Sélestat	349 714	0	0	29 594	0	0	785 226	1 164 533
	CDC Val d'argent	189 508	120	400	301 663	0	0	599 301	1 090 992
	CDC Villé	169 675	250	28 600	0	0	107 270	462 700	768 495
	Non localisé	0	0	0	0	0	0	0	0

Ces valeurs passées peuvent être confrontées aux coûts annualisés estimés par communautés de communes et par scénarios. Notons que des projets complémentaires autofinancés n'ont pas pu être ici considérés.

Figure 17 : Comparaison des coûts annualisés des 5 scénarios du SAGE au montant moyen alloué par les communes aux enjeux d'eau de 2000 à 2010.



Nous pouvons constater que les investissements envisagés sur les scénarios du SAGE sont :

- Inférieur (d'un facteur 2 à 8 environ) au rythme actuel de dépense pour les scénarios 1, 2 et 3
- Du même ordre de grandeur pour le scénario 4. Ainsi un scénario très ambitieux en matière de milieux aquatiques fait peser environ le même poids financier sur les collectivités que leurs budgets actuels alloués à l'eau.
- La stratégie proposée coûte systématiquement moins que le rythme annuel d'investissements passés, avec un coût relativement proche dans le cas de la CDC de Sélestat.

Il est important de rappeler ici que les coûts futurs de renouvellement de réseaux (assainissement/AEP) ne sont pas pris en compte dans les scénarios du SAGE et s'ajouteront donc au montant des scénarios et de la stratégie.

Remarque : Les budgets futurs des communes (sur les 5 prochaines années) ont tenté d'être approchés mais les estimations restent difficiles pour les collectivités. Ainsi, SDEA ou encore la commune de Lièpvre indiquent que les budgets sur les réseaux seront inférieurs à ceux des dernières années. La commune de Sainte Marie aux Mines estime quant à elle le montant des travaux entre 150 000 et 200 000 euros / an (essentiellement remplacement pour les réseaux AEP et remplacement/création de réseaux d'assainissement).

5.4 La nécessaire homogénéisation des compétences des collectivités pour mettre en œuvre la stratégie

L'action n°516 : « Analyser les solutions de maîtrise d'ouvrage locale pour la mise en œuvre du SAGE » a été conservée dans la stratégie et a fait l'objet de multiples discussions lors des réunions du bureau et de la CLE. En effet, comme le souligne le tableau suivant, les principaux maîtres d'ouvrages potentiels du SAGE disposent actuellement de compétences différentes. Que ce soit en terme de compétence environnementale prise par les communautés de communes (compétence « eau et assainissement ») ou de capacité de maîtrise d'ouvrage locale.

Un préalable à la mise en œuvre homogène des actions de la stratégie est donc une homogénéisation de ces compétences afin de s'assurer qu'il existe un maître d'ouvrage identifié pour chaque tronçon de cours d'eau, arc de zones humides/fuseau de mobilité/zone d'expansion de crue du bassin.

Le tableau suivant fournit également quelques leviers pour tendre à cette homogénéisation des compétences qui devra être impulsée nécessairement par les communes et communautés de communes.

Figure 18 : Comparaison des compétences de maîtrise d'ouvrage en matière de gestion de l'eau des collectivités du bassin et leviers d'homogénéisation.

Communauté de communes	Collectivité	Compétence/financement – Eau assainissement	Limite	Levier d'homogénéisation
Val d'argent	Communes	Eau – assainissement Pas vraiment rivières (laissé à charge du riverain)	Le département ne finance les travaux rivières qu'en cas de maîtrise d'ouvrage locale portée par la comcom ou un syndicat de rivière	Le GERPLAN du Val d'argent constitue un outil privilégié de planification et financement de mesures agroenvironnementales et de gestion de l'eau. Mais sa mise en œuvre est conditionnée à la prise de compétence environnement par les communautés de communes
Val de Villé	Communauté de Communes de Villé	Compétence rivière pour l'axe principal du Giessen. Expériences antérieures d'acquisition foncière, renaturation, aménagement de seuil	Ne possède pas la compétence rivière pour les affluents et les tronçons urbains sous maîtrise communale	Prise de compétence de la communauté de commune sur les affluents et tronçons urbains
CC de Sélestat	Communauté de Communes de Sélestat	Compétence rivière pour l'axe principal du Giessen et de la Lièpvrette	Ne possède pas la compétence rivière pour les affluents sous maîtrise communale	Prise de compétence de la communauté de commune sur les affluents
SDEA	Communautés de communes Villé - Sélestat	Maîtrise d'ouvrage Eau potable - Assainissement		

6 SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES SCÉNARIOS

Figure 19 : Tableau de synthèse de paramètres d'évaluation technique et économique pour chaque scénario et la proposition de stratégie		Sc1. A minima	Sc.2 : axes majeurs	Sc.3 : Têtes de bassin	Sc.4 : HQE	Stratégie Ambition & réalisme
Réponse à l'objectif de bon état du SDAGE	Masses d'eau superficielles					
	Lièpvrette 1 : bon état 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Lièpvrette 2 : bon état 2027	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Oui (-)
	lièpvrette 3 : bon état 2027	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Oui (-)
	Giessen 1 : bon état 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Giessen 2 : bon état 2027	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Oui (-)
	Giessen 3 : bon état 2027	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Oui (-)
	Aubach : bon état 2027	Non (dégradations chimiques)	Oui	Non (dégradations chimiques)	Oui	Oui

Figure 19 : Tableau de synthèse de paramètres d'évaluation technique et économique pour chaque scénario et la proposition de stratégie		Sc1. A minima	Sc.2 : axes majeurs	Sc.3 : Têtes de bassin	Sc.4 : HQE	Stratégie Ambition & réalisme
		persistantes)		persistantes)		
	Rombach : bon état 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Masses d'eau souterraines					
	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace : bon état 2027	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Non (dégradations chimiques persistantes)	Oui	Non (dégradations chimiques persistantes)
	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace : bon état 2027	Non (pollutions ponctuelles des bâtiments d'élevages)	Non (pollutions ponctuelles des bâtiments d'élevages)	Oui	Oui	Oui
	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace : bon état 2027	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Socle Vosgien : bon état 2015	-	-	-	-	-
Réponse aux thématiques du SDAGE Rhin Meuse	Poursuivre la collaboration avec les pays du bassin du Rhin, de la Meuse et ceux mitoyens de la Mer du Nord	Non	Non	Non	Non	Non
	Maîtriser les prélèvements et préserver la qualité de la ressource en eau souterraine, notamment par la réduction des pollutions diffuses	Non	Oui	Non	Oui	Oui
	Réduire la contamination des eaux par les substances toxiques d'origine agricole, domestique, industrielle ou provenant de pollutions historiques.	Non	Non	Non	Oui	Non
	Restaurer la qualité des cours d'eau et satisfaire durablement les usages, y compris par le maintien de débits suffisants	Non	Oui (-)	Non (+)	Oui	Non
	Assurer à la population de façon continue la distribution d'une eau de qualité conforme aux normes sanitaires	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Améliorer la fiabilité et la performance de la dépollution	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives	Non	Oui	Non	Oui	Oui
	Conserver et protéger les formations aquifères en nappe alluviale	Non	Oui	Non	Oui	Oui (-)

Figure 19 : Tableau de synthèse de paramètres d'évaluation technique et économique pour chaque scénario et la proposition de stratégie		Sc1. A minima	Sc.2 : axes majeurs	Sc.3 : Têtes de bassin	Sc.4 : HQE	Stratégie Ambition & réalisme
	Renforcer la protection des zones humides et des espaces écologiques remarquables	Non	Oui (-)	Oui	Oui	Oui (-)
	Prendre en compte la gestion des eaux dans les projets d'aménagements et le développement économique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Réponse aux enjeux SAGE	Gestion quantitative de la ressource – rareté					
	Assecs périodiques du Giessen à l'aval de la prise d'eau de l'Aubach	Non	Oui	Non	Oui	Oui
	Ressource en eau potable non sécurisée en condition d'étiage sévère, accentué par les tendances de développement démographique	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Problématique liée à la récupération des eaux pluviales et à la baisse des consommations unitaires	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Gestion quantitative de la ressource – Inondations					
	Tendance de réduction progressive des champs d'expansion de crue par l'urbanisation et les remblais	Oui	Oui +	Oui	Oui +	Oui
	Projet de digue – Sélestat	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Protection des biens et personnes sur quelques tronçons vulnérables	Non	Oui	Non	Oui	Oui (-)
	Gestion qualitative de la ressource					
	Informations insuffisantes sur certaines masses d'eau et sur les nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Atténuation des derniers points de pollution (ANC, décharges sauvages,...)	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
	Dégradations chimiques persistantes	Non	Oui	Non	Oui	Oui (-)
	Pollutions ponctuelles des bâtiments d'élevage	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Pollutions diffuses par les phytosanitaires en aval du vignoble et des zones de grandes cultures	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Fonctionnalité des milieux aquatiques					
	Colonisation des plantes dites invasives	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Figure 19 : Tableau de synthèse de paramètres d'évaluation technique et économique pour chaque scénario et la proposition de stratégie		Sc1. A minima	Sc.2 : axes majeurs	Sc.3 : Têtes de bassin	Sc.4 : HQE	Stratégie Ambition & réalisme
	Dégradation et disparition des zones humides du bassin	Non	Oui	Oui	Oui	Oui (-)
	Discontinuité piscicole	Non	Oui	Oui	oui	Oui (-)
	Tendance à une dégradation continue du fuseau de mobilité	Non	Oui	Non	Oui	Oui (-)
	Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau					
	Campagne de sensibilisation existant actuellement à des échelles larges qui occulte les traductions locales et engendre une difficulté d'atteinte effective des cibles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Intégration du SAGE dans les documents d'Urbanisme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Des dynamiques d'actions dans le domaine de l'eau hétérogènes selon les zones du bassin et une intégration limitée des problématiques de l'eau dans les démarches d'urbanisme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Impact des actions sur les autres compartiments environnementaux (A. Albrecht, 2011) (Score final)	1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté	5	14	6	15	15
	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations	9	43	11	43	32
	3. Gestion qualitative de la ressource	78	87	101	119	101
	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques	51	138	104	180	123
	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau	121	132	159	178	162
Coûts annualisés (€/an)	Montants par thématiques					
	1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté	88 629	100 958	13 931	103 658	103 658
	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations	308	970 848	28 200	970 848	29 008
	3. Gestion qualitative de la ressource	36 653	41 503	93 325	100 775	93 325
	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques	99 050	1 046 971	223 559	1 532 251	464 397
	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau	34 876	36 726	43 626	51 143	51 153

Figure 19 : Tableau de synthèse de paramètres d'évaluation technique et économique pour chaque scénario et la proposition de stratégie		Sc1. A minima	Sc.2 : axes majeurs	Sc.3 : Têtes de bassin	Sc.4 : HQE	Stratégie Ambition & réalisme
	Montants totaux					
	Coûts investissements annualisé	84 506	1 929 546	308 194	2 502 255	474 849
	Coûts fonctionnement	162 187	227 187	87 087	206 937	222 487
	Autres coûts annualisés	12 822	40 272	7 361	49 482	43 194
	Total	259 516	2 197 005	402 642	2 758 674	741 531
Critères d'évaluation ex ante						
Pertinence	Les objectifs définis répondent ils aux enjeux soulevés par le scénario tendanciel ?	Non atteinte des objectifs DCE ni des enjeux SAGE	Oui pour hydromorpho... Peu pour rareté/qualité	Oui pour rareté/qualité... Peu pour hydromorpho - crues	Totalement	Oui pour hydromorpho... Moins pour qualité (évolution tendancielle positive) et inondation (hors DCE)
Efficacité	Les actions envisagées et résultats sont ils à la hauteur des objectifs visés ?	Non atteinte des objectifs DCE ni des enjeux SAGE	Oui pour hydromorpho... Peu pour rareté/qualité	Des incertitudes sur l'efficacité des actions amont	Totalement	
Efficience	Les moyens (humains, techniques, financiers) sont ils en adéquation avec les actions et résultats attendus ? Les actions sont elles les plus coût/efficace ?	Ciblé sur les actions les plus coût efficaces	Des actions couteuses: seuils, atterrissements urbains, lit majeur, contraintes latérales, acquisition ZH	Actions relativement peu couteuse, et impacts sur les usages annexes réduits – incertitudes sur l'efficacité	Très couteux	Des actions couteuses écartées (atterrissements urbains, contraintes latérales) d'autres plus cou/efficaces ajoutées (microaménagement forestier, sensibilisation...)

Figure 19 : Tableau de synthèse de paramètres d'évaluation technique et économique pour chaque scénario et la proposition de stratégie		Sc1. A minima	Sc.2 : axes majeurs	Sc.3 : Têtes de bassin	Sc.4 : HQE	Stratégie Ambition & réalisme
Effet	Les actions auront-elles les effets escomptés ? des effets indésirables ? indirects ? des effets multiplicateurs/entraîneurs ?	Effets d'entraînement par les actions de sensibilisation	Potentiel impact sur les usages en contraignant l'urbanisme => surcoûts	Peu d'impacts indirects, mais efficacité incertaine	Potentiel impact sur les usages en contraignant l'urbanisme => surcoûts	Potentiel impact sur les usages en contraignant l'urbanisme => surcoûts
Cohérence interne	Les différentes actions du plan sont elles cohérentes entre elles ?	Oui mais peu d'actions	oui	oui	Risque de contradiction entre amont/aval	oui
Cohérence externe	Ces actions sont elles en cohérence avec les autres politiques du bassin (aménagement, économiques, sociales, environnementales? Avec les autres politiques des acteurs externes au bassin ?	Peu d'incohérence car sensibilisation domine	Risque d'incohérence avec politique d'aménagement	Peu de contradiction	Risque d'incohérence avec politique d'aménagement	Risque d'incohérence avec politique d'aménagement

ANNEXE 1 : VENTILATION DES ACTIONS PAR SCÉNARIOS

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
101	Définir et mettre en œuvre les règles de partages d'eau au niveau de la prise d'eau de l'Aubach	Aubach	Tous	Conflits d'intérêts éventuels; éviter amalgame et construction d'une opposition structurée entre usages agricole et usages cadre de vie;	Concertation pour une recherche optimale de compromis; bien discerner fonctions utilitaristes (agricoles) et fonction cadre de vie (urbain Scherwiller) = solutions différenciées; cadre juridique à éclaircir entièrement (droit d'eau contre loi sur l'eau ?)	Le dimensionnement est cadré sur le conflit du partage de l'eau et dans cadre de la loi. Effet cascade éventuel avec solution alternative accès eaux pour usage agricole (par exemple puits).	77 397	Services de l'Etat - Propriétaire de l'ouvrage	Services de l'Etat	Accompagnement		X	X		X	X
102	Mener une étude hydrogéologique pour renforcer la connaissance hydrogéologique et hydrologique des phénomènes d'infiltration au niveau du cône de déjection du Giessen et de la Lièpvrette	Giessen Aval	Tous				12 329	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage			X		X	X
103	Apporter un appui technique et financier pour la sécurisation de l'AEP dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Eau Potable sur les zones d'urbanisation forte et les têtes de bassins du Val de Villé (Steige, Urbeis, Maisongoutte, Fouchy, Lalaye, Albe) et de la commune de Sainte Croix aux mines et adapter les projets d'urbanisation à la ressource en eau disponible.	Giessen Amont, Giessen moyen, Moyenne Lièpvrette	Collectivités	Participation des élus	Capacité d'autofinancement des communes	3 réunions individuelles communale /an + 1 réunion d'information pour l'ensemble des communes du bassin (organisation, supports, intervenants, synthèse) + 10 j d'animation/an ((0,05 ETP)	2 700	CC du Val de Villé et Commune de Sainte Croix au Mines	Collectivités	Accompagnement				X	X	X
104	Caractériser les impacts de la réduction des consommations unitaires en AEP (et collecte/réutilisation d'eau pluviale) sur le financement actuel et futur des services d'assainissement, et définir une stratégie de tarification pérenne.	SAGE	Particuliers	Respect de la politique mise en œuvre : quelle police ?	Prévoir une bonne communication : vulgarisation des résultats de l'étude	1 étude sur la durée de vie du SAGE	11 231	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		X	X	X	X	X
201	Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation suite aux études récentes : Atlas des zones inondables et modélisation hydraulique de la DDT, comme références des zones d'expansion de crues considérées dans l'action 202	SAGE	Collectivités	Acceptabilité par les riverains de zones inondables plus larges	Achèvement des études en cours	réalisation d'une couche SIG de synthèses à transmettre aux collectivités concernées	308	Collectivités	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre	DDT	X	X	X	X	X
202	Préserver les zones d'expansion de crues existantes définies selon l'action 201 de nouveaux aménagements	CDC Val d'argent et Val de Villé	Tous	Pression foncière ? Enjeux de développement sur les fonds de vallée amont (agriculture de montagne, urbanisme, communication, etc.)	Assurance que la combinaison des ondes de crues ainsi déphasées n'augmente pas de façon imprévue le risque de débordement (concomitance de pointe de crue de sous-bassins).	une semaine ingénieur pour réalisation d'une couche SIG transmise aux collectivités compétentes	808	Collectivités	Collectivités	Accompagnement	CG67, CG68, AERM, DREAL, Préfectures			X		X
203	Reconquérir des zones d'expansion de crues sur les zones à faibles enjeux (biens et personnes)	SAGE	Tous	Réticences dans les têtes de bassin	Associer la communication, la sensibilisation et l'information	zones d'expansion de crue restaurées	0	Collectivités	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre	DDT, AERM, CG67, CG68, DREAL			X		X
204	Accompagner la recherche de sites de compensation amont (stockage, surstockage...)au projet digues (à hauteur de 300-400 000 m3) en privilégiant dans un premier temps les zones non agricoles	SAGE	Agriculteurs	Enjeux de développement sur les fonds de vallée amont (agriculture de montagne, urbanisme, communication, etc.)	Hierarchie à voir entre "urbain actuellement inondable" et "projet urbain inondable" - Assurance que la combinaison des ondes de crues ainsi déphasées n'augmente pas de façon imprévue le risque de débordement (concomitance de pointe de crue de sous-bassins).	Etudes complémentaires communes aux actions 201-203: - hydrologique - topographique (exploitation du MNT) - géomorphologique et hydrogéologique - hydraulique - économique (forfaits)	27 891	CC Sélestat	Collectivités	Accompagnement				X	X	X
205	Evaluer et développer une stratégie de réponse à l'aléa inondations dans les traversées de Villé, Sélestat, Sainte Marie, Sainte Croix, Lièpvre ainsi que la zone industrielle de Bois l'Abbesse en lien avec la mise à jour du zonage	SAGE	Collectivités	Pressions et enjeux économiques, projets urbains.	Choix de la crue de référence (trentennale, centennale, exceptionnelle) Prise en compte de l'efficacité des	Protection rapprochée (ml), 2500 ml à 3000,00 euros, système d'alerte (forfait)	941 531	Communautés de communes	Collectivités	Accompagnement	DREAL, AERM			X		X

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
					actions 201 et 202 Acceptabilité du risque : communication avec les riverains et les industriels pour ne pas augmenter la valeur en jeu et le risque encouru. Acceptabilité des interdictions : possible remise en cause du risque accepté ?											
206	Etudier l'opportunité d'un Plan de prévention des risques inondations sur le bassin et coordonner sa mise en œuvre	SAGE	Tous			une semaine ingénieur	308	DDT	Services de l'Etat	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre	DDT, CG67, CG68, DREAL		X		X	
301	Réaliser des suivis de qualité de certaines masses d'eau peu/non suivies actuellement : qualité des nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette, qualité physicochimique de la Lièpvrette amont et moyenne, Rombach, Mittel Graben, Qualité chimique du Giessen amont et moyen et Mittel Graben (pollutions diffuses phytosanitaires du vignoble)	SAGE	Tous	Cout et logistique de prélèvement et analyse		3 points de suivi dans les nappes d'accompagnement (physico et chimie), 4 points de physicochimie sur la Lièpvrette amont et moyenne, Rombach, Mittel Graben, 3 points de chmie sur Giessen amont et moyen et Mittel Graben	7 400	Agence de l'eau Rhin Meuse + CG 67 (Réseau tournant)	Services de l'Etat	Suivi de la mise en œuvre		X	X	X	X	X
302	Appuyer les collectivités dans la diffusion des connaissances sur les alternatives techniques et financières pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les SPANC	SAGE	Particuliers	Mise au norme couteuse pour le particulier sans gain "visible"	Disposer de solutions techniques (notamment en habitant villageois serré)	3 réunions d'information /an (pour chaque comcom) (organisation, supports, intervenants, synthèse) + 10 j d'animation/an en appui individuel des maitres d'ouvrages (0,05 ETP)	2 600	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE		AERM, CG 67, CG 68, SDEA	X		X	X	X
303	S'assurer de l'arrêt de dépôt sauvages et poursuite de la réhabilitation des anciennes décharges.	SAGE	Collectivités	La réhabilitation peut être perçue comme une contrainte couteuse pour les collectivités, notamment pour des décharges abandonnées depuis plusieurs années.	Réaliser des études technicoéconomiques de modalités de réhabilitation	1 réhabilitation de décharge /an - commune moyenne de 1000 hab + 5 j d'animation/an en appui individuel des maitres d'ouvrages (0,025 ETP)	31 973	Collectivité compétente (SMICTOM, commune)	Collectivités		AERM, CG 67, CG 68			X	X	X
304	Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses (RSDE) en sortie des industries et sites artisanaux non concernées par le réseau ICPE/DREAL (notamment : DEHP sur Hurst, Ebersheim et Sainte Marie aux Mines...)	SAGE	Industriels	Difficulté à trouver les adaptations techniques pour réduire les émissions et à les financer		Prise en charge de 3 points de suivi par an (1 par comcom) tournant sur les sites artisanaux et industriels non ICPE + 10 j d'animation/an en recherche et appui individuel des industriels (0,05 ETP)	5 300	Industriels - Collectivités	Entreprises privées		AERM, DREAL		X		X	
305	Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration non concernées par le réseau en cours d'analyse par la DREAL	SAGE	Collectivités	Difficulté de recherche des points d'émissions des substances détectées. Absence de maitre d'ouvrage lorsque site abandonné	S'assurer que la STEP de Sainte Marie est exclue du dispositif RSDE.	Prise en charge d'1 point de suivi RSDE sur la STEP de Sainte Marie + 5 j d'animation/an en recherche et appui individuel des émetteurs (0,025 ETP)	2 150	Collectivités	Collectivités		Services de l'État, Agence de l'Eau		X		X	
306	Améliorer la gestion des effluents d'élevage en têtes de bassins en assistant les dernières exploitations non soumises aux plans de mise aux normes (pluriactifs, cheptel limité...)	CDC Val d'argent et Val de Villé	Agriculteurs	Cette mesure peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs.	inventaire des exploitations potentiellement concernées	1 exploitation /an sur 5 ans. Hypothèse: Petite exploitation d'élevage en pluriactivité: 50 UGB	24 700	Agriculteurs	Entreprises privées	Suivi de la mise en œuvre	Organisations professionnelles agricoles, Agence de l'eau, Conseil général, Chambre			X	X	X

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
											d'agriculture					
307	Encourager la signature de conventions de pratiques "zéros phytos" avec les collectivités pour la gestion des voiries et réseau ferré (glyphosate et AMPA sur Lièpvrette et Giessen aval)	SAGE	Collectivités	Difficultés techniques à maintenir des espaces verts "propres" sans recours aux phytos	Nécessite un travail de sensibilisation des élus au préalable	Signature de 3 chartes communales par an (1 par comcom), sur 5 ans formalisé par 10 j d'animation/an en sensibilisation et appui individuel des collectivités intéressées (0,05 ETP)	2 300	Agence de l'eau - collectivités	Services de l'Etat	Suivi de la mise en œuvre	FREDON	X	X	X	X	X
308	Encourager le développement de techniques alternatives aux traitements par les produits phytosanitaires (moyen de lutte biologique, désherbage mécanique,...)	Lièpvrette Aval, Giessen Aval, Aubach	Agriculteurs	Surcout (financier + temps), changement de stratégie d'exploitation, d'exploiter les a priori sur les systèmes de production bio.	Fort travail de sensibilisation préalable	Acquisition en commun sur le territoire du SAGE (aval): une herse étrille, une bineuse à mais, une bineuse à vigne. + 10j d'animation/démonstration par an.	7 916	Structure porteuse du SAGE - Chambres d'agriculture	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	AERM, Etat, Union européenne, Chambres d'agriculture	X	X	X	X	X
309	Encourager le développement de systèmes de production à faible niveau d'intrants (agriculture intégrée, biologique...) sur les sites les plus sensibles	SAGE	Agriculteurs	Surcout (financier + temps), changement de stratégie d'exploitation, dépasser les a priori sur les systèmes de production bio/ intégré.	sensibilisation préalable des agriculteurs	10j d'animation/démonstration par an.	2 300	Structure porteuse du SAGE - Chambres d'agriculture	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		X	X	X	X	X
310	Encourager, organiser et sensibiliser à la collecte et le traitement des produits phytosanitaires non utilisés et des emballages vides de produits phytosanitaires à destination des usages par les particuliers	SAGE	Particuliers	Nécessite qu'un particulier fasse l'effort de déstocker ses produits phytosanitaires et les transporte sur le point de collecte en mairie.	Sensibilisation et information préalable sur les jours de collecte	22 communes par an, 1j d'organisation par commune.+ 5 j d'animation à l'échelle du SAGE => 0,15 ETP/an + cout de collecte /traitement des volumes collectés (estimation : 20 x 50 kg = 1t /an)	8 500	SMICTOM/communes	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre	Distributeurs de produits phytosanitaires, CA	X	X	X	X	X
311	Encourager la diversification et la rotation des cultures	Lièpvrette Aval, Giessen Aval, Aubach	Agriculteurs	Surcout d'équipement et de travail pour l'exploitant. Perte par rapport à la marge du Mais.	Sensibilisation préalable	Compensation du manque à gagner (montant MAE) accroissement graduel jusqu'à 100 ha sur la zone du SAGE + 10j d'animation	5 637	Structure porteuse du SAGE - Chambres d'agriculture	Structure porteuse du SAGE		Chambres d'agriculture	X	X	X	X	X
401	Accroître la connaissance sur les moyens de limitation de propagation des plantes dites invasives par un retour d'expériences de lutte sur le quard nord Est de la France	SAGE	Tous			Une expertise à réaliser	15 925	Agence de l'eau Rhin Meuse	Services de l'Etat	Suivi de la mise en œuvre	CG 67- CG 68	X	X		X	X
402	Mettre en place un plan de gestion et limitation des plantes dites invasives: destination des remblais, exportation des résidus de fauche, paturage, concurrence Saulaie	SAGE	Collectivités	Peu de solutions concluantes sur la question, des tests en cours	Meilleure connaissance des freins à la propagation de ces espèces	Intervention sur site en fonction des opportunités	16 847	Communautés de communes / Structure porteuse du SAGE / CG67-68 (Voierie)	Collectivités	Accompagnement	DREAL, CG 68, CG 67		X		X	X
403	S'assurer de l'intégration de l'enveloppe de présence potentielle de zones humides (zonages Zones à Dominantes Humides + Inventaire ONEMA (milieux ouverts) + inventaires ONF (Milieux fermés)) dans les documents d'urbanisme et prise en compte dans tous projets d'aménagements envisagés dans cette enveloppe de référence.	SAGE	Collectivités	Pression foncière (des solutions existent)	- Peut être couplée à l'action 201 : Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation suite aux études récentes : Atlas des zones inondables et modélisation hydraulique de la DDT, comme références des zones d'expansion de crues considérées dans l'action 202 - obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour	Ensemble du Sage: synthèse existant ZH + actualisation réglementaire: 10 jours; commune pour un schéma d'urbanisme compter 1 jour diagnostic/25 ha espace constructible;	2 034	Collectivités	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre	CG 68, CG 67, ONEMA, DREAL, Alsace Nature		X	X	X	X

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
					accès au foncier											
404	Préserver les zones humides prioritaires (cf. zonage 2010), au travers d'une politique d'acquisition foncière puis conventionnement avec les exploitants agricoles (Objectifs SDAGE - Grenelle) - sans verrouiller les projets d'intérêts généraux	SAGE	Agriculteurs	Pression foncière (des solutions existent)	Obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour accès au foncier	Prix terre agricole; voir aussi forêt humide (prix forêt); dimensionnement en f(hiérarchie): 1) fuseau de mobilité 2) marge lit majeur 3) reste BV	144 004	Collectivités	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre	CG 68, CG 67, ONEMA, DREAL, Alsace Nature		X	X	X	X
405	Mettre en place des actions de gestion, reconquête des zones humides identifiées comme dégradées (Zonage 2010)	SAGE	Agriculteurs	Pression foncière (des solutions existent)	Obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour accès au foncier	A.Voir dégradation en f (1.patrimonialité espèce/habitat/fonction écologique, degré d'évolution, 2. compromis entre fonctions éco et humains; 3.macropolitique approches régionales par ex comme SRCE). B. Attention mise en œuvre hiérarchique de la gestion : 1. naturalité hydromorphologique "gratuite", 2. milieux secondaires coût de gestion éventuellement partageable par pluriusages/rôles/fonction (finance publique/privée);	0	Collectivités	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre	CG 68, CG 67, ONEMA, DREAL, Alsace Nature		X	X	X	
406	S'assurer de l'application des ratios de compensation MISE en cas de dégradation de zones humides en les adaptant aux 3 types de zones humides du bassin : ZH non classée, ZH fonctionnelle, ZH prioritaire.	SAGE	Agriculteurs	Pression foncière (des solutions existent) Contrôle et suivi difficile : comment vérifier que l'action de compensation va permettre d'augmenter l'intérêt de la ZH d'une classe.	Obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour accès au foncier	Variable et f (impact non réductible) mais aussi de l'existence d'un dispositif mutualisant les compensations (effet synergique pour biodiversité ET économie d'échelle sur plan financier).	2 300	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		X	X	X	X	X
407	Améliorer les connaissances sur les services rendus par les zones humides dans le contexte local	SAGE	Tous	Pression foncière (des solutions existent)	Volonté politique explicitation des connaissances; trouver des sens locaux à la démarche; budget disponible;	Variable mais importance de cette déclinaison locale. La débiter dans perspective d'un programme (choix des services/fonctions/rôles/usages).	1 973	Agence de l'Eau Rhin Meuse	Services de l'Etat	Maîtrise d'ouvrage					X	
408	Recenser des sites favorables aux batraciens afin de réaménager des "trous d'eau" ou zones humides	SAGE	Collectivités	Pression foncière (des solutions existent) Eléments indirects, inconscience	Obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour accès au foncier	Ensemble du Sage: 10 jours étude; par commune (lors schéma urbanisme): prévoir 1 jour. Ici hypothèse moyenne entre ensemble du Sage et groupe de communes.	1 356	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage				X	X	
409	Mettre en œuvre à titre expérimental en zone forestière, des équipements de bassins versants amont : dispositifs de recharge de zones humides, microretenue, déconcentration des flux amont	SAGE	Forestiers	Chercher une expérimentation avec capacité de percevoir l'efficacité	Cadrage amont géologie, hydrogéologie, topographie pour faisabilité optimisée	Un dimensionnement à trouver, pour une expérimentation pertinente (mise en œuvre et appréciation des effets).		ONF - CRPF	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	ONF, CRPF			X	X	X
410	Etudier la franchissabilité piscicole de certains tronçons	Secteurs 1, 6, 7, 8	Tous	existence éventuelle de droit d'eau / opposition des propriétaires	APS et APD à réaliser pour estimer les impacts écologiques et les coûts financiers précis	Une expertise en coopération avec ONEMA et FDPMA	1 726		Collectivités	Suivi de la mise en œuvre		X			X	X
411	Aménager des passes à poissons et réaliser des aménagements d'ordre prioritaire (réglementaire)	Secteurs 4, 5, 6, 7, 8	Collectivités			Mission de MO	46 870	Collectivités	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre	AERM, DREAL, ONEMA	X	X	X		X
412	Déraser, contourner et aménager les seuils existants	Secteurs 1, 3, 4,	Collectivités	Droit d'eau présent à l'ouvrage du	- Estimation précise des risques	Mission de MO	106 723	Collectivités	Collectivités	Accompagnement	AERM, DREAL,		X			

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
	infranchissables	5, 6, 7, 8		Volgenloch (usage hydroélectrique) - appréhension du risque d'érosion régressive - Implication des associations locales (pêche) et riverain - investissements récents sur certains seuils	d'érosion pour apprécier la nécessité d'acquisition des terrains en amont/aval immédiat de l'ouvrage - Implication des différents usagers et riverains dans l'élaboration du projet.						ONEMA					
413	Déraser, contourner et aménager la majorité des seuils existants	SAGE	Collectivités	coûts, droits d'eau existants, investissements récents réalisés sur certains seuils, accessibilité difficile parfois	- Acquisition des terrains en amont/aval immédiat de l'ouvrage - Implication des différents usagers et riverains dans l'élaboration du projet - acquisition des droits d'eau lorsqu'ils existent	Mission de MO	155 834	Collectivités	Collectivités	Accompagnement	AERM, DREAL, ONEMA				X	
414	Recenser et aménager les obstacles à la continuité écologique sur les cours d'eau annexes et têtes de bassin	SAGE	Collectivités			Etudes + mission AMO	4 315	Structure porteuse du SAGE pour le recensement collectivités pour les travaux	Structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	AERM, DREAL, ONEMA			X	X	
415	Préserver le fuseau de mobilité fonctionnel des tronçons prioritaires en limitant les aménagements dans le fuseau de mobilité fonctionnel et en intégrant leur enveloppe dans les documents d'urbanisme (Cf. zonage - Etude hydromorphologie) hors projets d'intérêt général	Secteurs 1, 2, 4, 5, 7	Collectivités	Difficultés d'acceptation de la part des riverains (agriculteurs notamment) et acteurs locaux, élus...	maîtrise foncière ou maîtrise des usages	étude sur 60- 80 kilomètres de cours d'eau (linéaire à affiner)		Collectivités	Collectivités	Accompagnement	AERM, DREAL, CG67 et 68		X		X	X
416	Préserver le fuseau de mobilité fonctionnel de l'ensemble des tronçons en intégrant son enveloppe dans les documents d'urbanisme (Cf. zonage - Etude hydromorphologie) hors projets exceptionnels d'intérêt général et zone à enjeu économique fort.	Secteurs 1, 2, 4, 5, 7	Collectivités					Collectivités	Collectivités	Accompagnement					X	
417	Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales dont le rapport coût/bénéfices de l'action à entreprendre est intéressant	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7	Tous	- Surveiller l'emprise du futur cours d'eau - Respect des mesures de limitation des impacts lors des travaux de restauration (travaux hors des périodes de frai des poissons, ne pas favoriser et suivre l'éventuelle implantation des populations de renouée du Japon...)	- Autorisation d'accès au terrain - Accord avec le propriétaire, ou acquisition du terrain	- Supprimer des enrochements (m), - Déplacer des pylônes (ml) - Enterrer des canalisations (m) - Supprimer des murs (m) - Protéger des berges - Supprimer des ponts (m) - Comblir des gravières (m3)	302 110	Collectivités	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre	Communautés de Communes, AERM, CG, Région		X			
418	Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8	Tous	- Surveiller l'emprise du futur cours d'eau - Respect des mesures de limitation des impacts lors des travaux de restauration (travaux hors des périodes de frai des poissons, ne pas favoriser et suivre l'éventuelle implantation des populations de renouée du Japon...)	- Autorisation d'accès au terrain - Accord avec le propriétaire, ou acquisition du terrain	mètre linéaire - Déplacer des pylônes (ml) - Enterrer des canalisations (m) - Supprimer des murs (m) - Protéger des berges - Supprimer des ponts (m) - Comblir des gravières (m3)	335 857			Suivi de la mise en œuvre	Communautés de Communes, AERM, CG, Région				X	
419	Encourager la maîtrise d'ouvrage publique à répondre aux problématiques d'érosion en limite de fuseau de mobilité	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Collectivités	opposition des riverains	accord des riverains et DIG	chiffrage en mètre linéaire (forfait) ou en m3 de matériaux et de terrassement	15 614	Collectivités	Collectivités	Suivi de la mise en œuvre		X	X	X		X

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
420	Acquérir des terrains ciblés à des fins de maîtrise foncière pour la protection des fuseaux de mobilité	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8	Agriculteurs	- Contraintes juridiques d'acquisitions des terrains - Pression urbaine (terrain privé, bâti...) et agricole (cultures, vignobles...) - Contrainte financière	nécessité de négociation avec les propriétaires privés, indemnisations/ contractualisation possibles des exploitants agricoles	En fonction de la valeur effective des parcelles	95 558	Collectivités	Collectivités	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre	Communautés de Communes, AERM, CG, Région, Etat, programme européen		X			X
421	Acquérir l'ensemble des terrains de l'espace de mobilité	SAGE	Agriculteurs	- Contraintes juridiques d'acquisitions des terrains - Pression urbaine (terrain privé, bâti...) et agricole (cultures, vignobles...) - Contrainte financière	nécessité de négociation avec les propriétaires privés, contractualisations / indemnisations possibles des exploitants agricoles	En fonction de la valeur effective des parcelles	0	Collectivités	Collectivités	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre	Communautés de Communes, AERM, CG, Région, Etat, programme européen				X	
422	Gérer l'atterrissement de Sélestat	Secteur 5	Collectivités		Interventions dans le lit mineur soumises à déclaration ou autorisation	sur la base des coûts actuels	5 000		Collectivités	Accompagnement	Police de l'Eau, MISE, DREAL, AERM, ONEMA	X	X		X	X
423	Gérer l'atterrissement de Villé	Secteur 3	Collectivités	Interventions en lit mineur soumises à déclaration/autorisation	Interventions dans le lit mineur soumises à déclaration ou autorisation	Sur la base des coûts localement	6 849		Collectivités	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre	Police de l'Eau, MISE, DREAL, AERM, ONEMA	X	X			X
424	Trouver des solutions pérennes (ex : diversifier la géométrie du lit mineur, piège à sédiments à l'amont...) sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement	Secteurs 3, 5, 8	Collectivités	- Travaux à mettre en place où l'emprise du cours d'eau est limité	- Etude hydraulique en agglomération pour estimer le risque de débordement lors des crues - Respects des mesures de limitation des impacts lors des travaux de restauration (hors période de frai des poissons, ne pas favoriser et suivre l'éventuelle implantation des populations de renouée du Japon...)	- Réhabilitation du lit mineur (en mètre linéaire) - Création d' un lit d'étiage (en mètre linéaire)	177 317				AERM		X			
425	Trouver des solutions pérennes (ex : diversifier la géométrie du lit mineur, piège à sédiments à l'amont...) sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement suite à la mise en œuvre de la mesure "Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question"	Secteurs 3, 5, 8	Collectivités	- Travaux à mettre en place où l'emprise du cours d'eau est limitée	- Etude hydraulique en agglomération pour estimer le risque de débordement lors des crues - Respects des mesures de limitation des impacts lors des travaux de restauration (hors période de frai des poissons, ne pas favoriser et suivre l'éventuelle implantation des populations de renouée du Japon...)	- Réhabilitation du lit mineur (en mètre linéaire) - Création d' un lit d'étiage (en mètre linéaire)	99 940		Collectivités	Accompagnement	AERM, CG 67, CG 68				X	
426	Proposer et mettre en œuvre un programme de végétalisation de berges sur la Lièpvrette	Secteur 6	Collectivités		possibilité d'intervention sur des terrains privés (DIG)	Végétalisation (en mètre linéaire)	1 233	Communautés de Communes du Val-d'Argent	Collectivités	Accompagnement	AERM		X		X	X
427	Rétablir la fonctionnalité du lit majeur dans les secteurs jugés les plus coût-efficaces	Secteurs 1, 4, 5, 6, 7, 8	Tous	Difficultés d'acceptation de la solidarité amont-aval	Présentation des avantages transversaux de la réhabilitation des lits majeurs (hydraulique, écologique, patrimoniaux, etc.)	- Suppression de merlon (m3), - Restauration de lits mineurs (ml) et majeurs (m²)	103 371	Collectivités	Collectivités	Accompagnement	AERM, CG 67, CG 68		X			X
428	Rétablir la fonctionnalité du lit majeur dans l'ensemble des tronçons	Secteurs 1, 4, 5, 6, 7, 8	Tous	Difficultés d'acceptation de la solidarité amont-aval	Présentation des avantages transversaux de la réhabilitation des lits majeurs (hydraulique, écologique, patrimoniaux, etc.)	- Suppression de merlon (m3) - Restauration de lits mineurs (ml) et majeurs (m²) - Déplacement de digues (m3)	736 842	Collectivités	Collectivités	Accompagnement					X	

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
429	S'assurer de l'intégration des enjeux de fuseau de mobilité et zones inondables dans le projet de déviation de Chatenois et appuyer l'Etat dans la définition de mesures compensatoires.	Secteur 5	Collectivités	Difficultés d'acceptation de la solidarité amont-aval		Mission d'assistance et d'étude	2 916	Structure porteuse du SAGE - DREAL	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	AERM, CG 67, CG 68, DDT, DREAL	X	X	X	X	X
430	Gérer la végétation rivulaire	SAGE	Collectivités	accord des propriétaires	DIG sur terrains privés	gestion des embâcles	0				AERM, DREAL	X	X	X	X	X
431	Identifier et adapter le cas échéant la répartition feuillus/résineux des peuplements en concurrence avec la ressource en eau et les milieux (AEP, ripisylve...)	SAGE	Forestiers	Politique forestière étroite	Doit s'intégrer dans politique forestière (temporalité longue)	Suivant conclusion sur pertinence projet, superficie seuil (assez grande) et plan(s) de gestion	0	Structure porteuse du SAGE - ONF - CRPF	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	ONF, CRPF			X	X	
432	Améliorer les connaissances sur les têtes de bassin : hydrologie, écosystèmes, pressions	SAGE	Tous			Etude complémentaire	1 849		Collectivités	Accompagnement	AERM, DREAL, CG67 et 68	X		X	X	X
433	Relancer et faire aboutir le projet d'arrêté de protection de biotope sur la Lièpvrette Aval	Lièpvrette aval	Tous			Veille de la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 0,05 ETP)	2 300	CG 67	Collectivités	Accompagnement			X	X	X	X
501	Informar les riverains des bonnes pratiques à observer pour limiter les pollutions ponctuelles : phytosanitaires, rejets domestiques ponctuels, mauvais branchement...	SAGE	Particuliers	Nécessite l'intéressement des riverains	Créer les supports de communication	1 réunion d'information par comcom tous les 2 ans + une exposition tournante dans les communes du bassin + 30 000 brochures à disposition	5 146	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	AERM, CG 67, CG 68	X	X	X	X	X
502	Accompagner les agriculteurs mais également les préconisateurs agricoles et entreprises d'espaces verts pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires	SAGE	Agriculteurs	Surcout (financier + temps)	sensibilisation préalable des agriculteurs	10j d'animation/démonstration par an.	2 300				Organisations professionnelles agricoles, Agence de l'eau, Conseil général, Chambre d'agriculture	X	X	X	X	X
503	Sensibiliser les acteurs forestiers et agricoles sur les fonctions des zones humides	SAGE	Forestiers		Bonne connaissance des zones humides et de leur bénéfice local	Voir programme particulier ou intégration dans existant: trouver une tonalité pertinente / exemple concret (salle et terrain); donc aussi intégration dans chronologie globale du Sage (à la bonne place);	2 300	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	DREAL, structure privée zones humides	X		X	X	X
504	Sensibiliser le public scolaire aux problématiques de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques	SAGE	Particuliers	Nécessite l'engagement des établissements scolaires	Disposer d'outils pédagogiques sur le thème	Conception d'un Kit pédagogique sur le bassin (adapté de celui de l'AERM) + 2j d'intervention dans chacune des 15 écoles primaires du bassin (0,15 ETP)	7 005	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Enseignants, Agence de l'Eau, Associations	X	X	X	X	X
505	Informar les artisans et PME des bonnes pratiques pour limiter les lessivages de micropolluants	SAGE	Industriels	Nécessite l'engagement des industriels et artisans		1 reunion annuelle par comcom + appui individuel des sites les plus sensibles	2 600	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie	X	X	X	X	X
506	Communiquer auprès du grand public sur la problématique des plantes invasives	SAGE	Particuliers	L'intérêt du public sur ce type de sensibilisation	Supports de communication	Conception de support (0,05 ETP) Impression de brochures (/20 000 exemplaires) + 50 affiches en mairie de reconnaissance des plantes	2 314	Collectivités	Collectivités	Accompagnement	AERM, CG 67, CG 68, Associations	X	X	X	X	X

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
						invasives et moyens de limiter leur expansion										
507	Vulgariser les droits et les devoirs des propriétaires de berges	SAGE	Particuliers	L'intérêt des propriétaires de berges		Conception de support (0,05 ETP) Impression de brochures (/20 000 exemplaires) + 50 affiches en mairie des droits et devoirs des propriétaires de berges	2 314	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	AERM, CG 67, CG 68	X	X	X	X	X
508	Appuyer la démarche GERPLAN pour une communication à destination du grand public, des apports de l'agriculture dans la structure des paysages, la biodiversité des agrosystèmes et la préservation de la ressource	SAGE	Agriculteurs	Articulation entre cellules d'animation SAGE/ GERPLAN	Animation du GERPLAN Val d'argent	Participation à 2 évènements agricoles par an + une exposition sur les liens agricultures /eau-paysages-biodiversité	2 249	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	CG 68	X	X	X	X	X
509	Organiser une session de formation des agents forestiers, propriétaires privés, entreprises de travaux forestiers à l'impact des travaux d'exploitation sur la ressource en eau (zones humides, franchissabilité-busage...)	Zones forestières	Forestiers	Intérêt porté par les forestiers (dimension individuelle et collective)	statut du forestier, politique de formation	Voir action 503, adaptation éventuelle ou programme d'ensemble et complémentaire	2 300	Structure porteuse du SAGE - ONF - CRPF	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	ONF, CRPF			X	X	X
510	Former les élus et les services qui assurent la maîtrise d'œuvre des SCoT / PLU sur l'intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme : Dépasser la contradiction développement/protection : synthèse des contraires et des paradoxes, méthodes d'intégration.	SAGE	Collectivités	Participation des élus et maîtres d'œuvre aux sessions de formation	Connaissance minimale des documents d'urbanisme et des enjeux de l'eau	5 réunions individuelles communale /an + 1 réunion d'information pour l'ensemble des communes du bassin /an (organisation, supports, intervenants, synthèse) + 10 j d'animation/an ((0,05 ETP)	4 050	CNFTP	Services de l'Etat	Suivi de la mise en œuvre		X	X	X	X	X
511	Associer les acteurs de l'eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme et des documents d'aménagement du territoire régional et dans leur mise en œuvre (veille technique et échanges d'expériences entre acteurs SAGE / urbanisme, représentants de la CLE systématiquement associés au contrôle de légalité des documents d'urbanisme et de leur compatibilité avec le SAGE)	SAGE	Collectivités	Implication systématiques des représentants du SAGE par les services de l'état	Bonne connaissance des règles juridiques	Principalement du temps de participation aux réunions de contrôle de légalité estimé à 10 j de présence /an ((0,05 ETP)	2 300	Structure porteuse de documents d'urbanisme	Collectivités	Accompagnement	AERM, ONEMA, Syndicats intercommunaux ayant compétence dans les domaines de l'eau, DREAL, ONEMA, CAUE, DDT (eau + urbanisme), maîtrise d'ouvrage SCoT et PLU	X	X	X	X	X
512	Apporter de la cohérence entre les différentes initiatives territoriales : DOCOB, SCOT, trames bleues/vertes sur la question de la ressource en eau et fournir un interlocuteur unique aux services de l'Etat en ce qui concerne la gestion de l'eau du bassin	SAGE	Collectivités		La considération systématique de l'interlocuteur SAGE par les services de l'Etat	Principalement du temps de participation aux réunions dd'élaboration des documents SCOT/DOCOB/Trame vertes et Bleu - SRCE... estimé à 10 j de présence /an ((0,05 ETP)	2 300	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage		X			X	X
513	Maintenir et développer un réseau de partage d'informations, de retours d'expériences, et de solidarité entre les acteurs des 3 communautés de communes	SAGE	Collectivités	Acceptation et implication dans le réseau de la part des 3 collectivités	réflexion sur les compétences des comcom en matière d'environnement	Organisation délocalisée + 2 visites thématiques des réunions de la CLE et du bureau (organisation, supports, intervenants, synthèse + 5 j d'animation/an ((0,025 ETP) alimentation du site internet	3 150	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes		X	X	X	X

Code de l'action	Nom de l'action	Secteur géographique	Usages concernés	Conditions de réussite		Cout (€/an)		Maîtrise d'ouvrage potentielle		Rôle de la structure porteuse du SAGE	Partenaires	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3	Sc. 4	Stratégie Ambition & réalisme
				Principaux freins de mise en œuvre	Précondition à remplir	Hypothèses de dimensionnement	coûts annualisés	MO pressenti	Type de MO							
514	S'assurer de l'intégration des préconisations et zonages du SAGE à l'amont dans les schémas de desserte forestière, préétude d'aménagement foncier, chantiers collectifs (forêt privée)	SAGE	Forestiers	Peut être perçue comme une contrainte par les acteurs du monde agricole et forestier	Disposer d'un dispositif de veille	Proximité avec l'action 503, adaptation éventuelle ou programme d'ensemble et complémentaire	2 300	Structure porteuse du SAGE - ONF - CRPF	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	ONF, CRPF			X	X	X
515	Structurer et organiser à titre expérimental une "caisse de mesures compensatoires" dans le SAGE	SAGE	Tous	Méconnaissance historique/juridique de l'écologie conservatoire et de ses enjeux en politique et gouvernance;	Reconnaissance de la caisse du SAGE comme opérateur local de mesure compensatoire; identification, compréhension et intelligence de ce nouvel outil de médiation; importance des aspects financiers mais aussi/surtout dans conduite et faisabilité des projets (conflit développement/protection); articulation éventuelle à clarifier avec un potentiel opérateur régional qui n'existe pas pour l'instant et aussi potentiel de récupérer des mesures de géographie proche du Sage;	3 réunions individuelles avec aménageurs /an sur les aménagements futurs + 5 réunions individuelles avec propriétaires fonciers/porteurs de mesures => 20 j d'animation/an (0,1 ETP).	4 600	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage					X	X
516	Analyser les solutions de maîtrise d'ouvrage locale pour la mise en œuvre du SAGE (Syndicat mixte, EPTB...)	SAGE	Collectivités	Lourdeurs administratives liées à la création d'une structure supplémentaire. Acceptation des potentiels maîtres d'œuvre	Clairement identifier les besoins et compétences nécessaires	Etude/stage de 6 mois	616	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage et accompagnement ...	Syndicats mixtes, EPTB, ...				X	X
517	Mettre en place et animer un groupe technique agricole permettant aux agriculteurs du bassin d'échanger sur les enjeux de la gestion de l'eau dans leur exploitation et des pistes permettant de concilier développement économique des exploitations et protection de la ressource.	SAGE	Agriculteurs	Intérêt et implication des agriculteurs (choix des dates hors des pics de travaux agricoles)	Identifier des mesures agroenvironnementales permettant un processus gagnant/gagnant pour l'agriculteur et l'environnement	2 réunions du groupe de travail par an sur le terrain + animation du groupe	3 300	Structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	CG		X	X	X	X

ANNEXE 2 : ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

Pour rappel, le schéma ci-dessous repris de la proposition technique présente les grandes lignes de la méthodologie.

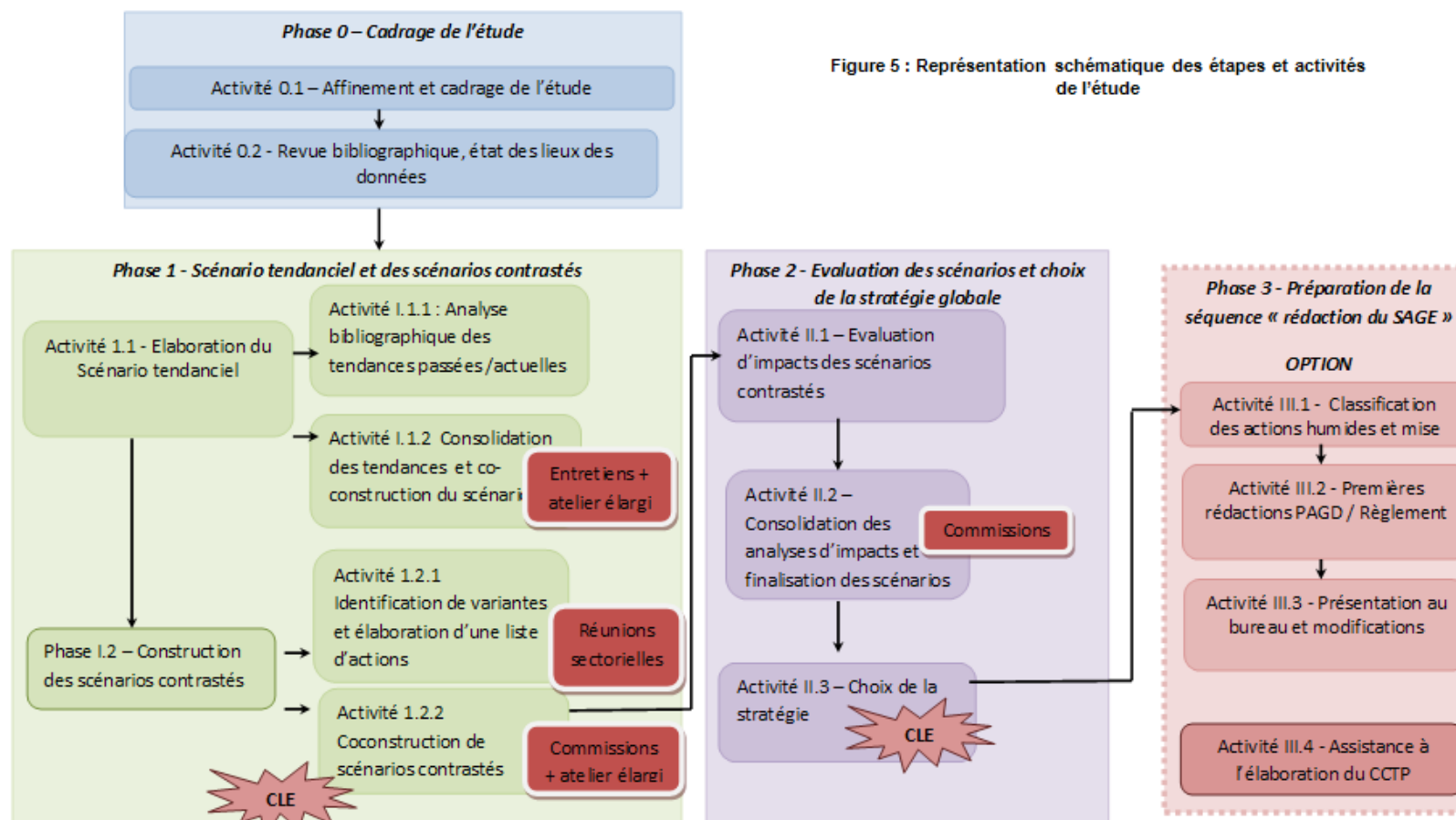


Figure 5 : Représentation schématique des étapes et activités de l'étude

ANNEXE 2 : CHRONOGRAMME DE L'ÉTUDE

